

Un mois en Afrique

Pierre-Napoleon Bonaparte

Project Gutenberg's Un mois en Afrique, by Pierre-Napoleon Bonaparte

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

Title: Un mois en Afrique

Author: Pierre-Napoleon Bonaparte

Release Date: April 3, 2004 [EBook #11769]

Language: French

Character set encoding: ASCII

*** START OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK UN MOIS EN AFRIQUE ***

Produced by Tonya Allen, Renald Levesque and PG Distributed Proofreaders. This file was produced from images generously made available by the Bibliotheque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>.

UN MOIS

EN AFRIQUE

PAR

PIERRE-NAPOLEON BONAPARTE

Je ne m'abaisse pas a une justification, je raconte; la verite est l'unique abri contre le _venticello_ de Basile.

AUX CITOYENS
DE LA CORSE ET DE L'ARDECHE.

UN MOIS EN AFRIQUE.

La France, la Republique, les Armes, voila les aspirations de toute ma vie de proscrit. Mes idees, mes etudes, mes exercices avaient suivi, des longtemps, cette direction. En vain, depuis dix ans, je m'etais

Livros Grátis

<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.

reiterativement adresse au roi Louis-Philippe, a ses ministres, aux vieux compagnons de l'empereur; meme une place a la gamelle, meme un sac et un mousquet en Afrique, m'avaient ete refuses. Vainement, ne pouvant pas servir mon pays, je frappai a toutes les portes, pour acquerir, au moins, quelque experience militaire, en attendant l'avenir. Ni la Belgique, ni la Suisse, ni Espartero, ni Mehemet-Ali, ni le Czar, de qui j'avais sollicite la faveur de faire une campagne au Caucase, ne purent ou ne voulurent pas accueillir mes souhaits. A l'age de dix-sept ans, il est vrai, j'avais suivi en Colombie le general Santander, president de la Republique de la Nouvelle-Grenade, et j'en avais obtenu la nomination de chef d'escadron, qui m'escala depuis le grade _au titre etranger_ que notre Gouvernement provisoire m'avait confere.

Ce fut peu de jours apres Fevrier que, nomme chef de bataillon au premier regiment de la legion etrangere, je vis, bien que d'une facon incomplete, exaucer mes voeux. J'etais en France, la Republique etait proclamee, et je pouvais la servir par les armes. Sans doute, la nature exceptionnelle de mon etat militaire, et la non-abrogation de l'article VI de la loi du 40 avril 1832, relative au bannissement de ma famille, apportaient des restrictions penibles a mon joyeux enthousiasme; mais l'un de ces faits expliquait l'autre. Sans rapporter implicitement cette loi, le gouvernement de la Republique ne pouvait m'admettre dans un regiment francais. Faire cesser decidement notre exil, cela n'entrait pas encore dans ses vues; je ne discuterai pas le merite politique de son appreciation, mais je dois loyalement reconnaitre que tout esprit de haine ou d'antipathie etait bien loin de la pensee de ses honorables membres a cet egard. Le jour ou Louis Blanc m'annonca ma nomination[] fut un des plus beaux jours de ma vie; j'allai le remercier avec effusion, ainsi que ses collegues, et quels qu'ils soient maintenant, membres de l'Assemblee Nationale, simples citoyens, proscrits, helas! ou captifs, ils ont en moi un coeur ami et reconnaissant.

[Note 1: Voyez sa lettre aux Pieces justificatives.]

Bien avant la revolution, j'avais eu l'honneur de connaitre particulierement Marrast, Cremieux, et Lamartine, dont la famille est alliee de celle de ma mere. Pouvais-je douter de l'amitie de Cremieux, dont la voix eloquente et genereuse s'etait elevee si souvent en faveur des proscrits de mon nom? Flocon et Arago m'avaient accueilli avec une bienveillance toute fraternele. Ledru-Rollin m'a exprime cordialement, en termes flatteurs, le regret de n'avoir pu me faire entrer au service d'une maniere plus complete. Et si des considerations etrangeres a ma personne ne les avaient arretes, il est certain que le Gouvernement provisoire ou la Commission executive n'eut pas tarde a naturaliser mon grade.

Je sais que des adversaires de ma famille, ou personnels, ont parle de la loi du 14 avril 1832, dont la prescription principale est qu'on ne peut obtenir d'emploi dans l'armee, si on n'a satisfait a la loi de recrutement, ou si on ne sort pas d'une ecole militaire. Mais, de bonne foi, cette these etait-elle soutenable a mon sujet? Comment aurais-je pu remplir les conditions de la loi, si j'etais dans l'exil? Sans doute, et a part la periode d'omnipotence dictatoriale, ou le Gouvernement provisoire concentrait dans ses mains tous les pouvoirs, un decret de l'Assemblee eut ete rigoureusement necessaire. Mais si, dans un moment opportun, le gouvernement, quel qu'il fut, l'avait propose, peut-on supposer que les representants du grand peuple qui, en rappelant les proscrits, a place l'un d'eux a sa tete, ne l'eussent pas rendu? Supposons que la Legion etrangere n'existat pas, la consequence de la stricte application des lois qui regissent l'armee aurait ete de m'interdire absolument le service militaire, fut-ce comme simple soldat. En effet, pas plus comme simple soldat que comme chef de bataillon, je n'eusse pu etre admis, car l'article 1re de l'ordonnance du 28 avril 1832, explicative de la loi du 21 mars, porte qu'on n'est pas recu a contracter un engagement, si on est age de plus de trente ans. Or, en

Fevrier 1848, j'en avais trente-deux. Si je puis m'exprimer ainsi, c'est, apres un long exil, qu'on me permette de le dire, une nouvelle proscription dans l'etat; car comment appeler autrement une disposition qui vous defend sans retour, dans votre patrie, la carriere a laquelle vous vous etiez exclusivement voue, ou qui ne vous permet de la suivre que dans des conditions anormales et intolerables?[2]

[Note 2: Voyez, pour le mode d'admission aux emplois des officiers au titre etranger, et pour les conditions de leur etat militaire, le chapitre VI du titre IX de l'ordonnance du 16 mars 1838, et, aux pieces justificatives, le discours que j'ai prononce a la seance de l'Assemblee legislative, le 22 decembre 1849.]

Qu'on ne m'accuse pas de presumption, parce que j'ai suppose qu'une auguste assemblee aurait pu etre appelee a se prononcer sur un interet individuel et aussi secondaire. Non, car non-seulement il est de l'essence des institutions democratiques que les grands pouvoirs de l'Etat ne dedaignent pas les reclamations des plus humbles citoyens, mais les precedents parlementaires n'auraient pas manque dans l'espece.

Sous la monarchie de Juillet, les fils de l'immortel marechal Ney passerent ainsi, avec leurs grades, des rangs etrangers dans ceux dont leur pere avait ete un des plus glorieux luminaires. Les services des parents sont entres plus d'une fois en ligne de compte, et pour ne citer qu'une circonstance recente, n'avons-nous pas, a la Constituante de 1848, vote par acclamation, et comme recompense nationale, la nomination, en dehors des regles ordinaires, du jeune fils de l'illustre general Negrier, qu'un plomb fratricide enleva si cruellement aux travaux legislatifs et a l'armee?

Quoi qu'il en soit, nomme, au titre etranger, par le Gouvernement provisoire, je me preparais a rejoindre mon regiment, lorsque un grand nombre de Corses residant a Paris m'offrirent la candidature de notre departement a l'Assemblee Nationale. La vivacite des sympathies de nos braves insulaires pour ma famille, leur culte enthousiaste pour la memoire de l'empereur, rendaient probable ma nomination. Devant l'espoir fonde d'etre au nombre des elus du Peuple, appeles a constituer definitivement la Republique, on comprendra que le service d'Afrique, en temps de paix, et surtout dans un corps etranger, dut me paraitre une condition secondaire. M. le lieutenant-colonel Charras, alors sous-secretaire d'Etat au ministere de la guerre, voulut bien m'autoriser a suspendre mon depart jusqu'a nouvel ordre. En effet, le 4 mai 1848, j'eus l'insigne honneur d'inaugurer avec mes collegues, en presence de la population parisienne, l'ere parlementaire de notre jeune Republique, et d'apporter a cette forme de gouvernement, qui avait ete le reve de toute ma vie, la premiere sanction du suffrage universel.

Le coupable attentat du 15 mai, les funebres journees de juin, vinrent nous attrister des les premiers travaux d'une assemblee, qui fut, quoi qu'on ait pu en dire, une des plus dignes, et qu'on me passe le mot, une des plus honnetes qui aient jamais honore le regime representatif. Le 23 juin, pendant la seance, Lamartine quitta l'Assemblee, pour faire enlever une redoutable barricade qu'on avait etablie au-dela du canal Saint-Martin, dans la rue du Faubourg-du-Temple. Il me permit de le suivre, et comme je n'aurais pas eu le temps d'aller chercher mon cheval, ou de le faire venir, il m'offrit un des deux qui l'attendaient a la porte du palais legislatif. En compagnie du ministre des finances, et de notre collegue Treveneuc, des Cotes-du-Nord, nous longeames les boulevards, ou quelques rares piquets de gardes nationaux etaient sous les armes. Au-dela de la porte Saint-Martin, nous fumes entoures d'une foule de citoyens appartenant a la classe ouvriere, et dont la plupart, j'en ai la conviction, etaient le lendemain derriere les barricades. L'accueil qu'ils nous firent, les poignees de main cordiales qu'ils nous donnerent, leurs propos vifs et patriotiques, m'ont douloureusement prouve une fois de plus que les meilleurs instincts peuvent etre egares,

et que la guerre civile est le plus horrible des fleaux.

Les projectiles des insurgés arrivaient jusque sur le boulevard. Lamartine tourna résolument à gauche, et nous le suivîmes dans la rue du Faubourg-du-Temple, sous le feu de la barricade et des maisons occupées par nos adversaires. Arrivés sur les quais, nous vîmes un détachement de gardes mobiles et quelques compagnies d'infanterie repoussées avec perte jusqu'à la rue Bichat. Ce fut là, près du pont, que le cheval que je montais fut atteint d'une balle, à quelques pas de Lamartine, circonstance qui parut fixer favorablement l'attention de ce grand et courageux citoyen. Et certes, si le soir même il n'avait résigné ses pouvoirs, j'ai tout lieu de croire qu'il n'en aurait pas fallu davantage pour le porter à provoquer une décision touchant mon assimilation aux officiers qui servent au titre français.

Lamartine est un grand caractère; je n'en veux pour preuve que les belles paroles que j'ai recueillies de sa bouche, le jour où nous nommâmes la Commission exécutive. "Si je voulais me séparer de Ledru-Rollin, nous dit-il, j'aurais deux cent mille hommes derrière moi; mais je crains la réaction et la guerre civile." Quoi qu'il en soit, n'est-il pas profondément triste, après tant de vicissitudes, que ce que j'eusse obtenu de Lamartine, ou peut-être même du général Cavaignac, m'ait été dénié, malgré bien des promesses antérieures, par mon propre cousin, sous prétexte d'une opposition sincère et modérée, que je n'aurais pu cesser sans abjurer ma religion politique, et abdiquer toute dignité et toute indépendance?

Mais procédons par ordre.

À la Commission exécutive succéda le général Cavaignac. Le décret du 11 octobre 1848 abrogea formellement, en ce qui touchait ma famille, la loi du 10 avril 1832, qui, confondant les proscripteurs et les proscrits, avait banni la branche aînée des Bourbons, et maintenu, moins la sanction pénale, l'exil dont ils nous avaient frappés, par la loi du 12 janvier 1816. La candidature de Louis-Napoléon fut produite, et une immense acclamation répondit qu'il était resté dans le cœur du peuple le souvenir de l'homme qui avait porté à son plus haut degré le sentiment de notre nationalité. Le dix décembre, comme je le dis alors, est la dernière page de l'histoire de l'empereur, et pour l'écrire, près de six millions de Français ont déchiré les traités de 1815, et proclamé que la sainte-alliance nous doit une revanche de Waterloo.

Malgré les efforts des républicains et de quelques hommes bien intentionnés qui tenterent d'arriver à la seule conciliation véritablement utile et durable, celle des deux grands pouvoirs de la République, la Constituante, battue en brèche par le nouveau gouvernement, vit adopter la motion Râteau, modifiée, il est vrai, par Lanjuinais, et fixer à un court délai sa dissolution. Durant cette session d'une année, j'ose le dire, un grand nombre de mes collègues d'opinions diverses m'avaient accordé quelque sympathie, et si jamais j'ai pu espérer avec raison la régularisation de mon état militaire, c'est bien dès l'avènement de Louis-Napoléon à la présidence jusqu'à l'installation de la Législative. À part les dispositions bienveillantes dont je viens de parler, l'amitié de mon cousin, nos relations qui dataient de loin, les promesses qu'il m'avait faites, tout m'autorisait à penser que l'opportunité ne serait pas perdue. Je dois aussi ajouter la confiance que j'avais lieu de placer, à cet égard, dans le chef du cabinet, M. Odilon Barrot, qui plus d'une fois avait blâmé les administrations précédentes de ne m'avoir pas fait admettre dans un régiment français. Bref, un mécontentement injuste de mes votes consciencieux, et conséquents avec la voie que j'avais suivie avant même que Louis-Napoléon fut représentant du peuple, des influences exclusives et que je ne signalerai pas davantage^[3]; enfin, des menées qui se résument dans le vieil adage: divide et impera, m'enlevèrent le modeste succès que j'ambitionnais comme ma part, pour ainsi dire, dans

le grand triomphe du dix decembre.

[Note 3: Il m'est permis de croire que le president de la Republique, laisse a lui-meme, m'aurait appuye. Peu de jours avant son election, je causais avec lui, lorsqu'il m'exprima l'intention de me donner le commandement d'un corps. Je lui fis sentir les difficultes qu'il rencontrerait chez des hommes toujours prêts a crier au privilege, et dans les susceptibilites de quelques-uns des honorables officiers qui siegeaient a l'Assemblee. Il me repondit: "Si le peuple me nomme, il approuvera ce que je ferai pour ma famille qui a tant souffert."]

L'indifference du ministere, qui, dans ce cas, etait de l'hostilite, l'intention de me sacrifier par le silence, etaient flagrantes. Au fond, je desesperais de reussir; deux fois deja j'avais donne ma demission; elle avait ete refusee avec insistance par le president et par le ministre de la guerre. Je resolus de tenter un dernier effort. Il y avait trop longtemps que je poursuivais mon but, il etait trop pres, j'y tenais trop, pour me decourager completement. Quoique a regret, j'etais decide a me retirer de la carriere, plutot que de servir au titre etranger. Je desirais surtout vivement obtenir la naturalisation de mon grade de la Constituante. Au moment de nous separer, j'aurais ete heureux que l'acces de nos rangs me fut ouvert par les collegues qui avaient brise la loi de mon exil. Il me semblait qu'une decision favorable eut ete comme une accolade fraternelle, et qu'aucun effort ne m'aurait coute pour la justifier.

Sous l'empire de ces pensees, je resolus de presenter une petition a l'Assemblee. Elle fut deposee le 17 mars 1849. M. Armand Marrast, notre president, voulut bien la renvoyer immediatement au comite de la guerre. Elle y fut examinee; le ministre de la guerre s'abstint d'y paraître; deux membres, amis de mon cousin, ne vinrent pas, et cependant j'obtins quatorze voix sur vingt-huit. Que ceux de mes honorables collegues qui se prononceraient en ma faveur me permettent de leur exprimer ma profonde reconnaissance. J'en dois surtout au brave et venerable general Laidet, a MM. Avond et de Barbancois, qui voulurent bien plaider ma cause avec une veritable et chaleureuse fraternite. Quant a ceux qui crurent devoir repousser ma requete, s'il en est parmi eux pour qui mon nom ait ete un motif de defiance, qu'ils me permettent, aujourd'hui que mon epee a ete brisee, de leur dire avec desinterressement qu'ils se sont trompes; dans aucun cas, la Republique n'aurait eu un soldat plus fidele, comme elle l'aura encore, si elle etait attaquée, bien que ce ne puisse plus etre dans les rangs de l'armee.

M. le general Leflo avait ete nomme rapporteur de ma petition, mais nos nombreux travaux et les graves preoccupations du moment empecherent de la porter a l'ordre du jour. La Constituante fit place a la Legislative, et ma position militaire resta la meme. Ce moment, il faut en convenir, a ete decisif dans ma vie, car si j'etais entre dans un regiment francais, au lieu de me presenter aux nouvelles elections, j'aurais suivi mes penchants et je me serais exclusivement consacre a la carriere des armes. Quoi qu'il en soit, nomme dans l'Ardeche et en Corse, je revins sieger a l'Assemblee actuelle.

Ma position n'y etait pas facile, ni agreable. D'un cote, je voyais une majorite composee de divers elements, tous d'origine monarchiste, opposes par consequent a mon principe, mais soutenant, quoiqu'en l'egarant, suivant moi, le pouvoir executif. De l'autre, une minorite, formee aussi de nuances diverses, moins heterogenes, il est vrai; minorite republicaine, revolutionnaire, reformatrice, humanitaire, demandant de grandes entreprises, mais ayant des chefs qui consideraient Louis-Napoleon comme un antagoniste, et qui eussent ete contre lui, c'est mon opinion, quoi qu'il eut fait. Sans doute, je me sentais instinctivement entraine vers la Montagne; mais, a part ses antipathies individuelles, je pensais sincerement qu'elle dépassait le but, et qu'elle compromettait la Republique, notamment en se rapprochant des

hommes qui approuvaient le 15 mai et les journées de juin. Restait le tiers-parti, et je dois l'avouer franchement ici: si la Montagne avait parfois les entraînements de mon cœur, les élans de ma raison me rapprochaient du tiers-parti. Mais qu'est-il, ou est-il, que peut-il? sinon attendre, pour sauvegarder le principe démocratique, en apportant, suivant les circonstances, son faible contingent contre la réaction ou les excès. Du reste, les mêmes antipathies que j'ai signalées, moins violentes, mais non moins intenses, existaient, qui peut en douter? dans son sein.

Ces considérations, que je ne dois qu'effleurer (et c'est peut-être trop de hardiesse), m'inspiraient tous les jours davantage le regret de n'avoir pu lever l'obstacle qui m'avait fait préférer mon mandat au service actif. En vérité, la direction donnée à nos armes en Italie me prouvait que le nouveau gouvernement pouvait ordonner des opérations militaires auxquelles, à aucun prix, je n'eusse voulu prendre part. Mais on parlait aussi d'expéditions prochaines en Afrique, cette terre où se sont formés tant de bons officiers. Le président, mes autres parents, des amis plus ou moins clairvoyants m'engageaient fortement à faire à mon corps un acte de présence qui faciliterait, disaient-ils, la régularisation de ma position. On peut penser de moi ce que l'on voudra; mais tous ceux qui connaissent un peu mes inclinations, mes habitudes et mes antécédents, croiront sans peine qu'il n'aurait pas fallu me prier longtemps pour me décider à faire une campagne, sans mon inconvenante condition d'officier au titre étranger. Blessé que le gouvernement d'un homme, à qui notre nom avait valu la première magistrature de la République, me marchandait tant mon épauvette, je declinaï toute proposition, et la prorogation de la Législative étant arrivée, je retournai dans les montagnes des Ardennes belges, où j'avais fait un long et tranquille séjour avant la révolution. Ce qui me navrait surtout, c'était de voir des gens qui avaient eu leur place au soleil de la monarchie, tandis que nous trainions dans l'exil une vie agitée ou misérable; ce qui me navrait, dis-je, c'était de voir ces courtisans obtenir les plus hautes faveurs, les emplois les plus lucratifs, tandis qu'on me refusait, à moi, de servir modestement le pays suivant mon aptitude, chose que j'ai toujours crue franchement aussi naturelle que juste et méritée.

Mon séjour dans mon ancienne retraite ne fut pas long: de nouvelles et plus vives instances vinrent m'y relancer, et j'eus le tort de céder et de revenir presque aussitôt à Paris. Elles y furent encore renouvelées, et un jour même, à Saint-Cloud, on me témoigna tant de mécontentement de mon hésitation que je dus croire vraiment qu'on n'attendait que cet acte de présence à mon corps pour réaliser le mirage de la miraculeuse épauvette que je poursuivais depuis si longtemps. J'avais protesté à satiété que je ne monterais pas une garde tant que je ne compterais dans l'armée qu'au titre étranger; j'aurais du, pour tous ces motifs, maintenir ma résolution; mais ce qui enfin l'ébranla, ce fut la perspective de la campagne qui se préparait dans le sud de la province de Constantine. Il fut décidé que je serais envoyé en mission temporaire auprès du gouverneur général de l'Algérie, et que d'Alger j'irais rejoindre la colonne expéditionnaire aux ordres du général Herbillon. Toujours mécontent de ma position exceptionnelle, j'avais, quoi qu'on ait pu en dire, bien et dûment stipulé avec tout le monde, président, ministres, intermédiaires officiels ou officieux, que j'allais en Afrique pour n'y rester que le temps que je voudrais, pour en revenir quand je le jugerais convenable, et pour n'y faire, au besoin, que l'acte de présence qu'on paraissait croire indispensable à la régularisation de mon état militaire. J'étais loin de croire qu'on contesterait un jour ces conventions, sans lesquelles je me serais garde d'accepter ma mission; mais si des preuves matérielles étaient nécessaires, je pourrais produire des lettres que j'écrivis de Lyon, de Marseille et de Toulon, à plusieurs de mes amis, avant de m'embarquer, lettres dans lesquelles je leur parlais de mon retour à l'Assemblée pour le 15 novembre, au plus tard.

Le 1er octobre, jour de la reprise des travaux legislatifs, j'assistai a la seance, j'obtins un conge, et le lendemain, de bonne heure, je quittai Paris par le rail-way de Tonnerre. Le 3, au soir, j'etais a Lyon, le 4 a Avignon, le 5 a Marseille. Je partis presque immediatement pour Toulon, ou j'arrivai pendant la nuit. Cette jolie ville etait dans la consternation, le cholera decimait les habitants, les hotels avaient ete abandonnes par leurs proprietaires; a la _Croix de Malte_, je fus recu par le seul domestique qui restait dans la maison. Je passai la journee du 6 a Toulon, et le 7, apres midi, nous appareillames pour Alger, a bord du _Cacique_, fregate a vapeur de l'Etat.

Nous arrivames le 9 au soir. Je me rendis immediatement chez le gouverneur general, a qui je remis une lettre du president de la Republique. Je recus de M. le general Charon le plus gracieux accueil; il voulut bien me retenir a diner pour le soir meme, et le jour suivant. Le lendemain, avec le capitaine Dubost, aide-de-camp du gouverneur, je visitai le magnifique jardin d'essai, ou, entre autres merveilles, on voit de grands massifs d'orangers; et la jolie campagne du brave general Jusuf qui, malgre ses glorieux services, n'a pu obtenir son assimilation a nos autres generaux.

Le soir, j'assistai a une danse de ravissantes Moresques comme on n'en voit qu'a Alger, et a une ceremonie religieuse tres originale des negres de la ville, qui sont de vrais convulsionnaires. Je pris conge du gouverneur, et le lendemain, au matin, je partis pour Philippeville, a bord d'un petit pyroscaphe cotier, affecte au service des depeches. Nous cotoyames assez pres de terre les montagnes encore verdoyantes de la Kabylie; nous relachames a Dellys, Bougie, Djidjeli, et le lendemain, 12 octobre, nous etions a Stora. C'est une belle baie, ou l'on trouve un port sur et spacieux, a une demi-heure de marche de Philippeville. Notre pyroscaphe fut aussitot entoure de plusieurs bateaux montes par de nombreux marins. A leur costume, a leurs acclamations sympathiques, aux coups de fusil et de pistolet dont ils me saluaient, je reconnus de suite nos intrepides et habiles caboteurs d'Ajaccio qui, sur de freles embarcations non pontees, se hasardent a aborder aux cotes d'Afrique, pour y mener la vie laborieuse qui leur permet de rapporter quelques economies a leurs familles. J'allai a terre avec ces rudes et chers enfants du peuple, et je me mis en route pour Philippeville, en compagnie du capitaine Gautier, commandant la gendarmerie de la province. Le chemin, taille dans la montagne, suit les bords de la mer; la vigoureuse vegetation du sol d'alentour, couvert d'epais arbustes, me frappa par son extreme ressemblance avec la Corse. A peu pres a moitie route, on trouve une magnifique batterie parfaitement entretenue.

A Philippeville, ou je passai la journee du 12, je me presentai chez le commandant superieur, M. Cartier, major du deuxieme regiment de la Legion etrangere, et je fis la connaissance du commandant Vaillant, frere de nos deux generaux de ce nom, et savant naturaliste. Une distance de vingt-deux lieues que parcourt une excellente route, exploitee quotidiennement, comme en Europe, par un service de messageries, separe Philippeville de Constantine. Toutes les places ayant ete retenues, je louai une voiture et je partis le lendemain de grand matin, avec l'excellent capitaine Gautier qui avait voulu m'accompagner. Nous traversames les nouveaux villages de Saint-Antoine et Gastonville, ce dernier peuple de pauvres proletaires parisiens qui sont venus chercher un meilleur sort dans la colonisation, tache difficile pour laquelle, malgre leur courage, ils n'ont ni la force, ni l'aptitude necessaires. Au camp d'El-Arrouch, je fus retenu a dejeuner, de la maniere la plus aimable, par MM. les officiers du 38e. Ils etaient tristes de voir la garnison decimee par le cholera qui visseait contre elle, plus cruellement qu'a Philippeville et que sur aucun autre point de la division territoriale. Apres avoir relaye au camp de Smendou, nous arrivames fort tard a Constantine.

En l'absence du general Herbillon, parti a la tete de la colonne expeditionnaire, M. le general de Salles, gendre de l'illustre marechal Valee, me recut le soir meme, avec cette parfaite et cordiale urbanite qui le fait aimer de tous ceux qui l'approchent. Le lendemain, 14, grace a l'obligeant empressment de M. le capitaine de Neveu, chef du bureau arabe, tous mes preparatifs de campagne, tentes, cantines, etc., etaient termines. Je fus vivement contrarie, et on le concevra sans peine dans une telle circonstance, de n'avoir pu, malgre mes recherches, reussir a me monter convenablement. Ce que je trouvai de moins mauvais, ce fut un petit cheval indigene, vif, mal dresse, peu maniable et peu vigoureux, dont je dus pourtant me contenter.

Le 15 octobre, au point du jour, je quittai Constantine, pour rejoindre la colonne. Mon escorte se composait du marechal-des-logis Bussy et de quatre cavaliers du troisieme regiment de spahis, deux chasseurs d'Afrique, Rouxel et Valette, un soldat du train des equipages, et Gerard, mon fidele domestique ardennais.

Avant d'aller plus loin, il n'est peut-etre pas inutile de donner ici un rapide apercu des causes qui avaient amene l'expedition a laquelle j'allais prendre part, et des faits qui avaient precede mon arrivee.

Dans l'origine, la politique du gouvernement etait de maintenir un calme, au moins apparent, dans la province, en pesant le moins possible sur les indigenes. Ce systeme, qui avait d'abord reussi, permettait d'occuper avec le gros de nos forces les autres points du pays plus agites. L'etablissement de colonies agricoles sur la route de Constantine a Philippeville vint tout a coup changer cet etat de choses. De tout temps, les communications entre ces deux villes avaient ete inquietees par les kabyles; mais quelques attentats sur des hommes isoles, et un surcroit d'activite pour notre cavalerie etaient consideres comme des inconvenients de peu d'importance par l'autorite, qui avait a dessein ferme les yeux, afin d'eviter de plus graves complications.

Lorsque nous eumes nos colons a proteger, on voulut en finir avec la Kabylie. Ce n'etait point facile, et on paraissait oublier qu'une des choses qui ont fait le plus de mal a l'Algerie, c'est ce penchant a s'etendre continuellement et a occuper un trop grand nombre de points, fut-ce avec des moyens insuffisants. Pour former les deux colonnes qui, au mois de mai de l'annee derniere, sous les ordres de MM. Herbillon et de Salles, ont agi vers Bougie et Djidjeli, il avait fallu affaiblir les garnisons du sud, au point qu'on m'a assure que Batna etait reste avec 500 hommes et Biscara avec 250. Les meilleurs officiers furent appeles a faire partie de l'expedition; le brave et infortune commandant de Saint-Germain fut du nombre, et en son absence le commandement superieur de Biscara dut etre confie a un capitaine. De ces mesures, dit-on, est sortie la guerre que les dernieres operations de M. le colonel Canrobert, aujourd'hui general, viennent de terminer.

Une des causes principales des derniers troubles a ete, sans aucun doute, la trop grande multiplication des bureaux arabes destines a administrer les indigenes. Il y a inconvenient a intervenir de trop pres dans les phases intestines de l'existence des tribus. Dans le Hodna, par exemple, la guerre a toujours existe, meme du temps des Turcs. En pleine hostilite aujourd'hui, demain les diverses tribus de ce territoire sont reconciliees par leurs marabouts. Que nous importent ces dissensions, surtout si l'experience a prouve qu'elles s'enveniment d'autant plus que nous nous en melons davantage? Si, comme on l'annoncait, un nouveau bureau arabe est etabli a Boucada, la neutralite cesse d'etre possible; l'officier francais, appele a se prononcer entre les deux partis, tranche le differend ou le fait decider par ses chefs, et si une soumission complete ne s'ensuit pas, en avant les colonnes! une expedition devient indispensable.

Gouverner l'Algérie, y exercer le commandement suprême, mais n'administrer que les points qui jamais ne pourront se soustraire à notre domination, telle est, en résumé, la politique que nous aurions du toujours suivre, si j'en crois mes impressions, et l'opinion des hommes véritablement compétents. De puissants chefs arabes, même nous servant mal quant à la rentrée de l'impôt, mais faisant respecter nos routes et nos voyageurs, n'assureraient-ils pas notre empire mieux que certains caïds relevant plus directement de nous, mais qui revoltent à chaque instant les populations par les concussions dont ils les accablent en notre nom? Il serait d'une haute politique d'entourer de la plus grande considération les chefs à notre service, et de les relever aux yeux de leurs administrés, en leur laissant ce prestige de nationalité indigène qui leur donne l'air de ne céder qu'à notre force invincible, tout en nous aimant quand nous faisons le bien. Surtout, il ne faudrait pas perdre de vue que quelque temps de paix consolide notre pouvoir mieux que l'expédition la plus heureuse, et que si une longue période de tranquillité générale était donnée à la colonie, l'Arabe, qui est fataliste, commencerait à croire à la perpétuité de notre domination, et se soumettrait définitivement en disant: Dieu le veut!

Jetons maintenant un coup d'oeil sur l'état de la subdivision de Batna, lors des derniers événements.

En octobre 1848, M. le colonel Carbuccia, d'une des meilleures familles de Bastia, avait succédé, dans le commandement de cette subdivision, à M. le colonel Canrobert. Ce dernier venait de rendre un immense service, en s'emparant, par un coup de main hardi, comme il sait en faire, du dernier bey de Constantine, Ahmed. Cependant, nos ressources étaient bien faibles pour maintenir, dans une si grande étendue de territoire, tant de populations diverses. En effet, la subdivision de Batna comprend ces montagnards de l'Aures, toujours turbulents, le massif des Ouled-Sultan, les Ouled-Sellem, les Ouled-Bouanoun, le Hodna, le Sahara ou Desert, ou se trouve la région des oasis, ou Zab, au pluriel Ziban. Les Aures venaient de massacrer ou de chasser les caïds nommés par nous; la plupart des autres points du pays n'étaient soumis que de nom; l'échec essuyé par nos armes en 1844 n'avait pas été vengé, et si une révolte ouverte avait éclaté, les plus fâcheuses complications étaient à prévoir. Des lors, le colonel Carbuccia avait senti les difficultés de cette situation et les avait fait connaître à son chef immédiat, M. le général Herbillon, commandant de la province. En avril et mai 1849, le colonel s'était vu contraint de parcourir le Hodna, à la tête d'une colonne expéditionnaire, pour maintenir notre caïd Si-Mokran, dont les Arabes avaient voulu se débarrasser. Notre autorité en fut momentanément raffermie, une réconciliation apparente eut lieu, et des otages furent, suivant la coutume, amenés à Batna.

Dans le Sahara, par des circonstances favorables et fortuites, ou peut-être à cause même de notre éloignement, les oasis le plus au sud, Tuggurt et Souf, étaient dans les meilleures dispositions à notre égard. Aussi, quand le kalifat d'Abd-el-Kader, Ahmed-bel-Hadj, a voulu, en dernier lieu, traverser ce pays, pour se mettre à la tête de l'insurrection, il a été repoussé avec perte par nos fidèles alliés Ben-Djellal et Ben-Chenouf.

Les habitants du groupe d'oasis qu'on appelle le Zab-Dahri, et dans lequel est située Zaatcha, ne vivaient, il y a peu de temps encore, que de la culture du palmier, qui suffisait à leur nourriture et aux échanges. Menacés sans cesse par les nomades, qui les pillaient et les rendaient tributaires, leur sort était exceptionnellement malheureux. En 1845, sous le commandement de M. de Saint-Germain, ils commencèrent à jouir d'une administration régulière et uniforme. Grâce aux encouragements de cet officier supérieur, ils produisirent d'abondantes céréales, et l'on peut dire que, quatre ans après, la misère avait complètement disparu de leur territoire. Le but de M. de Saint-Germain, qui voulait gouverner directement le pays, était de soustraire le Sahara

a la dependance du Tell, dont il tire ses grains. Louable en lui-meme, sous le rapport de la civilisation, au point de vue politique ce plan ne pouvait produire que de facheux resultats chez un peuple qui nous sera encore longtemps et peut-etre toujours hostile.

Les Turcs connaissaient les Arabes au moins aussi bien que nous, et certes ils se seraient gardes de rendre le desert independant du Tell. La necessite ou sont les tribus sahariennes de venir, tous les ans, s'approvisionner dans la region des cereales, est la meilleure garantie de leur obeissance. Si elles nous mecontentent, leur compte est bientot regle, et en cas de rebellion armee, nous pouvons leur fermer completement le Tell, et les obliger a recourir a des intermediaires, ce qui decuple pour eux le prix des denrees. Ce n'est d'ailleurs que dans le Tell que ces tribus peuvent rencontrer, pour leurs dromadaires et leurs moutons, des paturages d'ete, saison ou le manque absolu d'eau serait mortel aux troupeaux dans le desert. Cette dependance du Sahara envers la region des cereales est un fait tellement important qu'aucune intrigue ou sedition de la part des nomades ne peut nous preoccuper longtemps, places qu'ils sont sans cesse sous l'inevitable coup d'une repression pecuniaire, et meme plus terrible, au besoin. Quatre passages a travers une chaine de montagnes qui court parallelement a la mer, conduisent du desert au Tell; a l'est, celui de Kinchila; a l'ouest, celui de Soubila; ceux de Megaous et de Batna, au centre. Les deux premiers sont en dehors de la direction que suivent les tribus. Batna est fortement occupe par nous; quant a Megaous, notre caid des Ouled-Sultan y est etabli et peut en defendre l'acces a tout venant qui se serait attire notre colere. Tout cela prouve encore une fois que nous pouvons gouverner de loin les Arabes du Desert et abandonner cette administration directe qui les avait enrichis, mais qui nous a cree des obstacles tellement graves qu'il nous a fallu, pour les surmonter, tout l'heroisme de nos troupes. Voyons comment ils avaient surgi.

La base de la gestion de M. de Saint-Germain, c'etait l'egalite devant l'impot, et il n'avait voulu tenir aucun compte des privileges des marabouts, dans un pays pourtant ou cette caste est aussi nombreuse qu'influente. Il n'en fallait pas davantage pour nous faire des ennemis irreconciliables de gens qui n'auraient pas mieux demande que de nous servir, si, comme les Turcs l'avaient fait avant nous, nous eussions menage leur suprematie. En 1848, la contribution des palmiers qui n'avait ete, dans l'origine, que de 15 a 20 centimes le pied, fut tout a coup portee, sans transition, a 50, soit que ces precieux vegetaux rapportassent leurs dattes ou qu'ils n'en eussent pas. Une mesure financiere aussi vexatoire etait justifiee jusqu'a un certain point par la necessite ou l'on etait de fournir aux frais de fortifications de Biscara, frais que le gouvernement central n'avait pas voulu couvrir; et en effet, 120,000 francs, produit du nouvel impot, furent affectes a la construction de la casbah de cette oasis. Quoi qu'il en soit, un pretexte d'insurrection etait trouve pour les marabouts que nous nous etions maladroitement allies. Tous affilies a la secte religieuse dite des freres de Sidi-Ab-er-Rahmann, qui a de nombreuses ramifications dans les Ziban, ils fomenterent sourdement la revolte, a laquelle il ne manqua desormais qu'un fait determinant.

L'administration directe de nos autorites militaires, et le nivellement de l'impot au prejudice des anciennes prerogatives des marabouts et des familles nobles, voila donc les causes principales de la derniere guerre. Deux autres motifs, bien que secondaires, meritent d'etre mentionnes. D'une part, nos malheureuses discordes civiles avaient porte leur fruit jusqu'au fond de la province de Constantine; de nombreux naturels des oasis, connus sous le nom de Biskris, etablis a Alger, ou la plupart font le metier d'hommes de peine, ne cessaient de mander aux leurs, depuis la Revolution de Fevrier, que chaque jour nos regiments rentraient en France, que nous allions quitter l'Afrique, que nous nous battions entre nous, et mille choses semblables.

D'autre part, une des conséquences de notre administration directe était d'annihiler complètement l'autorité du scheïk El-Arab, qui avait été jusqu'alors un sur moyen de domination dans le désert. Deux familles s'étaient trouvées, tour à tour, en possession de cette dignité, espèce de grand vasselage, les Ben-Gannah et les Ben-Said. Les Turcs, suivant les exigences de leur politique, les avaient alternativement élevés, et il faut le dire, de leur temps le scheïk El-Arab était réellement le suzerain du Sahara, percevait les contributions, payait au bey de Constantine la redevance exigée, administrait comme il l'entendait, et garantissait ainsi de tout embarras le gouvernement suprême. En 1837, après la prise de Constantine, les Ben-Said, dont le chef a été tué à notre service, étaient en fonctions. En 1844, M. le duc d'Aumale leur substitua les Ben-Gannah qui y sont encore; mais le titulaire actuel, que je connais, et qui est décoré de la Légion d'honneur, a vu son autorité tellement amoindrie que, pour ne citer qu'un exemple, il n'a pu, lors de la dernière campagne et bien qu'il fut dans notre camp, procurer au général Herbillon un seul espion à qui accorder créance. Cependant, la part d'impôt, que ce scheïk prélève annuellement à son bénéfice, est de plus de 100,000 francs.

Telle était la situation des choses, lorsque le départ de M. de Saint-Germain et les détachements considérables exigés par l'expédition de Kabylie décidèrent les mécontents à se prononcer. Bou-Zian, ancien scheïk de l'oasis de Zaatcha, annonça que le prophète, qu'il prétendit avoir vu en songe, lui avait ordonné de réunir les croyants et de les convier à la guerre sainte. Aussitôt, il sacrifia le cabalistique mouton noir, et invita de nombreux affidés au banquet sacré, où il donna le signal de l'insurrection. M. Seroka, jeune et vaillant officier du bureau arabe de Biscara, se porta à Zaatcha, avec quelques cavaliers, pour arrêter Bou-Zian et ses fils. Déjà ce fanatique était entre ses mains, quand, attaqué à l'improviste, M. Seroka se vit contraint de battre précipitamment en retraite, ramena à coups de fusil par toute la population ameutée. Le lendemain, un détachement beaucoup plus fort est repoussé à son tour, et la révolte gagne des proportions inquiétantes. Bou-Zian en est le chef; c'est un homme de quarante ans, énergique, intelligent, courageux, fameux tireur. Il n'était pas marabout; mais depuis ses prétendus entretiens avec Mahomet, il avait joué le personnage religieux, et il jouissait d'une réputation de sainteté bien établie.

Tout porte à croire que si M. de Saint-Germain avait pu rentrer immédiatement à son poste, et diriger de suite un bataillon sur Zaatcha, il aurait eu beau jeu de cette levée de boucliers. Malheureusement, l'expédition de Kabylie obligea le général Herbillon à le retenir, avec mille hommes placés sous ses ordres, et lorsque, avec ces troupes, il fut de retour à Batna, le 5 juillet, l'insurrection avait fait de grands progrès. Le Sahara tout entier s'agitait à la voix de ses marabouts; les montagnards des Aures étaient en pleine rébellion; notre caïd des Ouled-Sultan avait trouvé la mort en défendant notre souveraineté ébranlée; enfin, les Ouled-Denadj, révoltés contre leur chef Si-Mokran, avaient enlevé sa smala et blessé dangereusement son fils Si-Ahmed. Ce brave et intéressant jeune homme, doué de la figure la plus distinguée, est notre grand partisan, il a visité Paris, parle un peu français, et se trouve heureux, dit-il, d'avoir pu sceller de son sang sa fidélité à notre drapeau. Sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur serait bien placée.

Pour avoir raison des insurgés qui jetaient le trouble dans la subdivision territoriale placée sous ses ordres, M. le colonel Carbuccia prit lui-même le commandement de la colonne de 1,500 hommes qui, le 6 juillet, quitta enfin le chef-lieu, avec six obusiers de douze centimètres. Le 9, avant le jour, une tribu redoutée, les Ouled-Sahnoun, nos ennemis irréconciliables, étaient rasés de fond en comble. Le 15, la colonne arrivait à Biscara, où l'on pensait généralement que l'apparition seule de nos forces et, tout au plus, la menace de détruire

les palmiers suffiraient a reduire l'ennemi.

Sous l'impression de ces donnees inexactes, le colonel Carbuccia se presenta devant Zaatcha, dans la nuit du 15 au 16. Il reconnut en personne les abords de la place et put se convaincre des graves difficultes de son entreprise. Cet excellent officier eut raison de ne pas s'exposer aux enormes inconvenients d'une retraite sans combat, et ne consultant que son courage, il ordonna l'attaque.

Deux colonnes de 450 hommes chacune aborderent vigoureusement les Arabes, et au bout de deux heures de lutte tres vive, par une chaleur de 59 deg., ils les avaient refoules, de jardin en jardin, jusque dans l'enceinte crenelee du village. La, nos bons soldats furent arretes par un obstacle materiel, un fosse de cinq metres de large, qu'on ne put franchir sous le feu d'un ennemi invisible. Les obusiers de douze centimetres ayant ete insuffisants pour entamer un mur a soubassement en pierres cyclopeennes du temps des Romains, il fallut se retirer, apres de longs efforts proclames heroiques par l'armee d'Afrique tout entiere.

Des lors, la revolte gagna de proche en proche, meme en dehors des Ziban, et la defection de Sidi-Abd-el-Afid, chef de la redoutable secte religieuse des Ghouans, vint mettre le comble aux dangers de la situation. Heureusement, en apprenant cette nouvelle, le colonel Carbuccia, revenu a Batna, se hata d'en faire partir pour Biscara le seul bataillon qu'il eut de disponible. Bien que ce bataillon fut d'un faible effectif et n'amenat qu'une piece d'artillerie, il permit a M. de Saint-Germain, reste au commandement de Biscara, d'entreprendre la brillante affaire du 17 septembre, dont tous les journaux ont retenti, et ou ce vaillant officier trouva une mort glorieuse.

Les choses etaient dans cet etat, lorsque M. le general Herbillon quitta Constantine, pour commander en chef l'expedition a laquelle j'allais prendre part. Arrive le 7 octobre devant Zaatcha, il livrait le 20 un premier assaut, soutenu avec succes par les Arabes, malgre l'invariable bravoure de nos soldats.

On a vu que le 15, de bon matin, j'etais parti de Constantine. Apres quelques heures de marche, nous fimes halte a la fontaine du Bey. Des la veille, j'avais fait connaissance avec le sirocco, une des conditions les plus incommodes de la guerre d'Afrique. Nous nous rafraichimes copieusement a une belle source d'eau vive, et tandis que nos chevaux mangeaient l'orge, qu'on dechargeait les mulets, et qu'on retirait des cantines notre frugal dejeuner, je m'amusai a chasser des bandes nombreuses de gangas, que je trouvai tres farouches, pour une contree aussi deserte.

Nous arrivames de bonne heure a l'etape d'Ain-Melilla, ou ma tente fut bientot dressee pres de la fontaine. Les eaux abondantes qui en decoulent, forment un long marais qui s'etend de l'est a l'ouest et qui, par sa vegetation et les oiseaux aquatiques qui le peuplent, egaie un peu la triste vallee ou nous nous trouvions. Elle est surplombee de deux montagnes arides qui semblent s'observer, et les Arabes de la tribu voisine nous assurerent, sans perdre leur serieux, qu'a certains jours, les deux colosses de granit s'avancent l'un vers l'autre dans la plaine et s'entrechoquent dans une lutte fantastique. Ces braves gens a imagination poetique s'appellent les Smouls, et comptent parmi nos plus surs allies. Un de leurs chefs, a figure biblique encadree dans un bournous blanc comme neige, vint me saluer et m'offrir la _diffa_. Elle consistait dans un grand plat de bois, a pied, comble de _couscous_ et de viandes. Ce chef me dit qu'il savait que j'etais non-seulement le frere du sultan des Francais, mais le fils d'un prophete, et qu'il n'avait rien a me refuser. J'usai de son hospitalite, en lui demandant du lait qu'il nous procura aussitot, et que l'ardeur produite par le sirocco nous rendit extremement agreable avec du the. La nuit, des voleurs de chevaux vinrent roder autour de nos tentes; mais les chiens

des _douairs_ voisins firent un tel vacarme qu'ils les éloignèrent. Réveillés par leurs aboiements, nous entendîmes dans le lointain le rugissement d'un lion. Cette première étape, par son originalité romanesque, ne fut pas sans charme; de Constantine à Ain-Melilla il y a quarante-deux kilomètres.

Des que le jour parut, nous pliâmes bagage, et après quelques heures de marche assez vive, nous fîmes notre grande halte sur les bords du marais d'Ain-Feurchie. Le gibier, dans cet endroit, foisonne, mais il est très défiant; le pays, tout à fait découvert, ne permet pas qu'on l'approche; je poursuivis inutilement deux grands et magnifiques oiseaux du genre des outardes. Continuant notre route, nous passâmes entre deux lacs sales qu'on appelle la _Sebka_. Dans cette saison, l'eau qui s'en était entièrement retirée, laissait à découvert une vaste plaine de sel, dont le blanc bleuâtre, sillonné de sentiers frayés par les indigènes, rappelait ces contrées septentrionales couvertes de neige, et où le soleil brille après une forte gelée. Nous rencontrâmes souvent des bandes d'Arabes, parmi lesquels des Sahariens qui, poussant devant eux leurs dromadaires chargés de sacs de grains, regagnaient le désert. Nous remarquâmes une femme qui, sur un cheval, entourée jusqu'à la ceinture de paquets de toutes sortes, se voila le visage quand nous parûmes. Trois autres femmes très laides la suivaient à pied. Le soin qu'avait pris la première de se cacher la figure à notre approche fait presumer, contrairement à ce qu'on croirait en Europe, qu'elle était jolie; ses yeux l'étaient certainement, car tout en se dérochant à notre curiosité, elle avait soin de nous darder des oeillades assassines. Je la saluai en passant auprès d'elle, mais je n'en obtins qu'un dédaigneux silence. Avant le coucher du soleil, nous étions à l'étape d'Ain-Yagout, distante de soixante-seize kilomètres de Constantine.

L'administration militaire a fait ici bâtir un bel abreuvoir et une grande maison de plain-pied qui sert, en même temps, d'auberge et de poste retranchée. Je fus reçu par un sergent allemand de la Légion étrangère, à qui en était confiée la garde. Les Arabes, pour lesquels l'abreuvoir est d'une grande utilité, l'entouraient, en foule, hommes et femmes de différents _douairs_. Je me mêlai un instant à eux, et je pus remarquer que les événements qui s'accomplissaient avaient leur influence sur ces populations, et qu'une partie, du moins, était déjà ouvertement hostile à notre domination.

Le lendemain, nous étant mis en marche sous un soleil ardent, nous fîmes notre halte et notre déjeuner à l'ombre de rochers gigantesques; après quoi, nous quittâmes enfin la zone brûlée et sans bois que nous suivions depuis Constantine, pour entrer dans celle couverte d'une végétation vivace qui entoure Batna. À peu de distance de ce chef-lieu, nous nous arrêtâmes à un beau moulin qui fournit les farines de la garnison, et qui était gardé par un détachement du 5^{me} bataillon de chasseurs à pied. Au moment où nous reprîmes notre marche, je vis accourir à ma rencontre un groupe d'officiers du 2^{me} régiment de la Légion étrangère qui, M. le lieutenant-colonel de Caprez en tête, me firent le meilleur accueil. Avec eux, je retrouvai M. Pichon, lieutenant aux chasseurs d'Afrique, que j'avais connu à Paris, où nous eûmes ensemble le bonheur de rendre moins graves les suites d'un duel inévitable entre deux vaillants officiers, porteurs de deux des plus beaux noms de l'époque impériale.

En causant avec ces braves, je fus bientôt rendu à Batna, création de nos soldats, qui prend déjà les proportions d'une petite ville. Un simulacre d'enceinte, inachevée, et qui n'offrirait pas grande résistance en Europe, paraît devoir suffire à la garantir, au besoin, de toute attaque de la part des Arabes. Par ordre de M. le colonel Carbuccia, en ce moment à la colonne expéditionnaire, son logement fut mis à ma disposition par M. le lieutenant-colonel de Caprez, qui m'en fit les honneurs avec une charmante cordialité. Je commençai, dès lors, à sentir les effets de l'hospitalité, vraiment corse, du colonel

Carbuccia et de sa vive amitié, qui ne s'est point démentie, et qui a été pour moi une consolation, au milieu des avanies que j'ai essuyées.

J'eusse voulu poursuivre ma route le lendemain, mais M. de Caprez, commandant interimaire, ne crut pas devoir me laisser partir avec une aussi faible escorte, et il me prescrivit d'attendre au surlendemain, 19 octobre, le départ d'un convoi, dont il m'accorda le commandement. Cette précaution était bien loin d'être superflue. La province tout entière se trouvait dans une agitation extrême. Non-seulement des meurtres sur des hommes isolés avaient eu lieu, même sur la route de Constantine que nous venions de parcourir, mais les montagnards des Aures, dont le territoire s'étend presque aux portes de Batna, s'étaient montrés en force dans la vallée de Lambesa, à une très petite distance de la place. Lambesa est une ancienne ville romaine, dont les ruines sont d'un grand intérêt pour les archéologues. Dans des fouilles dirigées par le colonel Carbuccia, on y a trouvé des objets extrêmement intéressants, et particulièrement des statues d'un très beau style que j'ai vues à Batna. C'est sur les débris de cette vieille résidence des maîtres du monde que le gouvernement se propose de fonder la colonie ou doivent être transportés les malheureux combattants de juin. Ni les matériaux, pierres et bois, ni des eaux abondantes, ni un sol fertile sous un climat sain, ne manqueront aux nouveaux colons. Puissent ces avantages adoucir leur sort, et leur rendre moins cuisants les regrets de l'exil!

J'employai la journée du 18 à visiter tout ce que Batna renferme de remarquable. La population civile m'a paru commercante, industrielle et prospère. Des boutiques bien assorties, un établissement de bains, des plantations très productives, denotent les progrès qu'en persévérant dans son travail elle est appelée à faire tous les jours. Les établissements militaires, magasins, casernes, hôpitaux, sont dignes d'attention. Les charpentes de ces divers bâtiments sont toutes en bois de cèdre, que l'on retire d'une belle forêt qui couronne la cime d'une montagne voisine. Le cèdre ne justifie pas, du reste, sa réputation, et, en Algérie du moins, il paraît qu'il se détériore en peu de temps.

Dans la visite que je fis aux hôpitaux, je m'entretins avec plusieurs de nos blessés qui revenaient de la colonne du général Herbillon, et ce ne fut pas sans émotion que je reconnus parmi eux un garde mobile, jeune Parisien engagé depuis peu dans la Légion étrangère. Il avait reçu toute la décharge d'un tromblon; couvert de blessures, il ne s'inquiétait que de son frère, volontaire comme lui, et qu'il avait laissé dans les Ziban; heureusement, l'officier de santé répondait de sa guérison.

Le 19 octobre, après avoir pris les ordres de mon lieutenant-colonel, je dis mon lieutenant-colonel, puisque je savais déjà que j'étais destiné au commandement du 3^e bataillon du 2^e régiment de la Légion étrangère; après avoir pris les ordres de ce vieux serviteur de la France, je partis avec la cavalerie du convoi. M. le lieutenant-colonel de Caprez est Suisse de naissance, et il tient de sa nation tout ce qu'elle a d'éminemment militaire dans son généreux dévouement. Il me fit l'honneur de m'accompagner jusqu'à une certaine distance de la place. L'infanterie nous avait précédés, sous le commandement d'un jeune lieutenant normand du 8^e de ligne, M. Wolf, relevant à peine d'une blessure, et mort d'une belle mort, peu après, à la prise de Nara par M. le colonel Canrobert.

Le convoi se composait de trois cents mulets de charge, accompagnés d'autant de conducteurs arabes, et portant soixante-dix mille rations, outre quelques munitions de guerre. L'escorte placée sous mes ordres n'était que de vingt-huit fantassins de la Légion et trente-sept cavaliers, chasseurs d'Afrique et spahis. MM. Conseillant, sous-intendant militaire, et Dubarry, officier de santé, voyageaient avec nous. Malgré le voisinage des monts Aures, la route de Batna à El-Ksour, première étape vers Biscara, n'avait pas encore été inquiétée; nous y arrivâmes sans encombre. C'était un poste en maçonnerie, encore en construction, et situé près d'une source qui ne tarit point. Un petit

detachement de la Legion, commande par le lieutenant Sarazin, y tenait garnison. Nous plantames le piquet; je pris quelques precautions pour la nuit, et le lendemain, a quatre heures du matin, je fis battre _le premier_. Les tentes furent bientot abattues, et le cafe pris. La distribution de cafe est une excellente innovation, qui plait beaucoup au soldat et qui, sous ce climat, parait etre tres favorable a son hygiene; elle est due, si je ne me trompe, a M. le general Lamoriciere. Chaque homme a dans son sac sa petite provision de cafe moulu et mele au sucre en poudre; instantanement, dans une gamelle ou dans le premier recipient venu, la boisson est preparee, souvent meme a froid. Cela ne devrait pas empecher, ce me semble, de distribuer journellement aux soldats une ration d'eau-de-vie; versee dans leurs bidons, elle en corrigerait l'eau qui, la plupart du temps, saumatre et malsaine, occasionne des diarrhees qui degenerent frequemment en dysenteries, affaiblissent et demoralisent un grand nombre d'hommes dans toute colonne en marche. A ce sujet, qu'il me soit permis de signaler une economie mal entendue, un fait condamnable et pernicieux que j'ai observe. En Afrique, le vin qu'on peut se procurer en campagne, chez les cantiniers et meme dans les places de second ordre, est cher et detestable; le vin bleu des barrieres de Paris est un nectar en comparaison; cependant, personne, a quelques rares exceptions pres, n'en a de meilleur, et vraiment c'est penible de voir tant de braves gens, qui n'epargnent ni leurs sueurs ni leur sang, s'empoisonner, lorsqu'il serait si facile a l'administration de leur fournir du bon vin a un prix raisonnable. Il lui suffirait d'avoir, comme cela se pratique pour les ambulances, du vin de distribution dont la qualite serait garantie dans l'adjudication au fournisseur; on le cederait aux hommes au prix de revient.

Le _rappel_ battu, nous partimes en nous eclairant, bien qu'il n'y eut pas de probabilite que nous fussions attaqués ce jour-la. Deux spahis ouvraient la marche, suivis, a peu de distance, d'un brigadier et quatre cavaliers; cent cinquante pas derriere ceux-ci, venaient la moitie de l'infanterie, le convoi, sur un grand front, quand le passage des lits desseches des torrents n'obligeait pas a le reduire, le reste des fantassins, la cavalerie, et un peu plus loin, en arriere-garde, un sous-officier et quatre cavaliers; enfin, deux autres spahis fermaient la marche, et quatre chasseurs a droite et a gauche la flanquaient. Cette petite colonne etait tres originale et pittoresque, dans une plaine sauvage jalonnee de ruines d'anciens postes romains. Pour l'empecher de s'allonger, nous faisons, toutes les heures, une halte de cinq minutes, et malgre les prescriptions reglementaires, je permis aux fantassins de déposer les sacs sur des mulets haut le pied, attention a laquelle nos soldats sont tres sensibles.

Nous arrivames de bonne heure a la riviere des Tamaris, ou nous fimes notre grande halte. Ce lieu est celebre par les frequentes embuscades des Arabes. Tandis que nous dejeunions, nous vimes arriver une evacuation de nos blesses, parmi lesquels etaient MM. Marinier et Thomas, capitaines dont l'etat nous inspira, pour leur vie, de vives inquietudes. Ils venaient de Biscara, sous l'escorte d'un detachement de chasseurs d'Afrique. M. Hamme, officier commandant, portait l'ordre de faire retrograder, avec les blesses, les troupes que j'amenais de Batna. Je renvoyai donc mon escorte, hormis M. Bussy, les deux chasseurs et deux des spahis que j'avais pris a Constantine, les deux autres etant restes malades a Batna, et je me remis en route avec M. Hamme, dont le detachement faisait partie de l'escadron du capitaine Vivensang, qui nous attendait a El-Kantara.

En quittant la riviere des Tamaris, et a mesure qu'on avance vers le sud, le pays, d'abord ondule et encore couvert de quelque vegetation, se montre tout a coup abrupte, sterile et montagneux. On arrive ensuite a un defile rocailleux qui aboutit au passage d'El-Kantara, ou une petite riviere torrentielle s'ouvre une etroite issue entre deux hautes montagnes d'une pierre rougeatre, sombres, depouillees et taillees a

pic. C'est sur ce cours d'eau, au lit profondément encaissé, qu'est jeté un pont de construction romaine, dont la solidité a bravé le temps et les crues, et donne un nom à la localité, car El-Kantara en arabe veut dire le pont. À la sortie de ce passage, le regard, fatigué de s'arrêter sur les roches décharnées qui l'enserment, est frappé d'un spectacle magique; un vaste horizon apparaît sans transition, et au débouché même du défilé, une verte oasis de palmiers offre ses ombrages et ses fruits, tandis qu'au delà, comme en deca, le sol est infertile et escarpé.

Ici, je dus remarquer que, malgré leur bravoure et leur fanatisme, les Arabes ne savent pas toujours profiter des avantages du terrain. Il est certain que, dans tout autre pays de montagnes, en Corse, en Grèce, en Catalogne ou dans le Tyrol, une poignée de tireurs eût suffi pour disputer le passage même à des forces considérables, et sans convoi, dans une gorge aussi bien disposée pour la guerre de chicane.

M. le capitaine Vivensang, qui était venu à notre rencontre, nous conduisit ou campaient ses chasseurs. Les deux détachements réunis, nous disposions d'une soixantaine de sabres, qui, en rase campagne, valaient au moins, comme on sait, et comme on verra par la suite, un nombre décuple d'Arabes. Sans doute, nous avons en France de beaux et bons régiments, mais il n'en est point qui satisfassent autant que cette admirable cavalerie de chasseurs d'Afrique l'observateur consciencieux qui aime à voir les agents de guerre véritablement appropriés à leur destination. Le soir, dans la tente du capitaine, je soupai gaiement avec les officiers, MM. Hamme, Chabout et Lermine. La soupe à l'oignon ni le vin bleu ne furent dédaignés. Du reste, le caïd de l'endroit, revêtu d'un bournous d'investiture, c'est-à-dire rouge, donne par nos autorités, nous fit apporter des poules, des œufs et des oranges amères.

Le 21, au lever du soleil, nous pliâmes bagage et nous fîmes filer aussi lestement qu'on put nos mulets arabes et leurs conducteurs. La route ne nous offrit rien de particulièrement remarquable, si ce n'est une roche de l'aspect le plus bizarre, imitant à s'y méprendre, même à une faible distance, les ruines d'un château féodal. À la grande halte, nous chassâmes, le capitaine et moi, aux bords d'une rivière couverts de lauriers roses, et, malgré l'avis qu'on nous avait donné que nous rencontrerions l'ennemi avant d'être à El-Outaïa, nous arrivâmes sans encombre, après quelques heures de marche, à cette misérable oasis, dont les plantations ont été complètement détruites par Ahmed, bey de Constantine. Nous nous trouvions à environ deux cents kilomètres de cette ville, et à trente seulement de Biscara.

Le caïd et le maréchal-des-logis des spahis bleus du Desert, cavaliers irréguliers qui font pour nous le service de la correspondance, vinrent nous recevoir. Ce maréchal-des-logis, qui s'appelle Dena, est un ancien chef de parti, autrefois la terreur du pays, qu'il parcourait en rançonnant, à la manière des Bedouins, les voyageurs; au demeurant, brave et fidèle à ses engagements, il nous a été très utile, et je devais en avoir bientôt la preuve.

Pendant que les chasseurs dressaient les tentes et rangeaient les chevaux, je pris mon fusil et je me mis à poursuivre des ramiers, dont nous voyions de toute part d'innombrables vols. Ces oiseaux n'ont rien perdu en Afrique de la ruse qui les caractérise en Europe; aussi, ennuyé de ne pouvoir en approcher, je m'arrêtai à une source où les femmes de l'oasis venaient remplir leurs cruches. Une seule, parmi ces Rebecca, justifiait la réputation de beauté qu'on accorde indument au sexe d'El-Outaïa. C'était une jeune fille presque blanche, légèrement tatouée, aux yeux de jais, aux dents de perles, aux formes sveltes et arrondies, qu'un _haik_ couvrait à peine. Sans doute, le sentiment qu'elle paraissait avoir de ses charmes la rendait moins sauvage; car, tandis que ses laides compagnes me faisaient des yeux d'hyène, elle sourit doucement à mon salut, tant il est vrai que l'instinct de la

coquetterie n'abandonne jamais complètement les femmes d'aucun pays.

Mon brave et excellent compagnon, M. Bussy, qui parle la langue du pays comme un Arabe, et qui, avec son activité accoutumée, avait été aux renseignements, m'avertit qu'on avait connaissance de l'ennemi.

Evidemment, la journée du lendemain ne se passerait pas sans le voir.

Le soir, en soupant avec les officiers, il fut convenu de commander quelques cavaliers de Dena, qui, par la connaissance qu'ils ont des moindres plis du terrain et des ruses de leurs compatriotes, sont de précieux éclaireurs, qui devaient nous prévenir en cas d'embuscade.

Le boute-charge des chasseurs nous réveilla à la pointe du jour. Une heure après, on sonna à cheval, et avec la moitié de notre monde en tête et le reste en queue du convoi, nous nous avançâmes dans la plaine, précédés de nos spahis bleus. Le chemin suit cette plaine, ou plutôt cette vallée, jusqu'au col de Spha, gorge étroite où l'on traverse la dernière chaîne de l'Atlas, limite du Desert, au-delà de laquelle, à une petite distance, se trouve Biscara. Le sol, généralement uni, d'un aspect sauvage et domine au loin par des montagnes de sel, est relevé par-ci, par-là, de quelques mamelons isolés, et coupé de ravins ou de lits de torrents desséchés, très propres aux embuscades. Nous savions à n'en pas douter que Si-Abd-el-Afid, ce marabout influent des monts Aures, qui, au mois de septembre dernier, avait été frotté d'importance par l'infortune commandant Saint-Germain, était aux aguets avec un goum nombreux. Deux ou trois jours avant, ces partisans avaient assassiné un chasseur et deux spahis à l'entrée du col de Spha, où nous vîmes le sol encore rougi de leur sang. On prétendait aussi que nous aurions affaire à des fantassins qu'on avait vus, disait-on, postés dans le défilé, ce qui nous aurait embarrassés quelque peu, attendu que nous n'avions pas nous-mêmes une seule baïonnette; mais dans la plaine, quel que fut le nombre des ennemis, la valeur éprouvée de nos bons chasseurs et le prestige de leur uniforme nous garantissaient, de gré ou de force, le passage du convoi. On va voir si nous nous trompions.

Le manque absolu d'eau ne nous avait pas permis de faire de grande halte. Une harde de gazelles venait de partir, et je faisais remarquer à un de mes voisins que, dans un autre moment, la nature du terrain nous eût invités à les poursuivre, lorsque je fus frappé de l'aspect singulier de deux mamelons isolés et rapprochés qui, à l'endroit où nous étions, masquaient le débouché du col, situé à un petit intervalle derrière eux. J'observai que, suivant toutes les probabilités, là devait être l'embuscade. Elle y était, en effet; mais, en nous voyant avancer, l'ennemi avait filé doucement par la droite, et gagna le lit d'un torrent à notre gauche. Nos spahis bleus, s'en étant approchés avec précaution, le fusil haut, firent tout à coup demi-tour et revinrent vers nous au galop. Le premier arriva nous dit en arabe, en montrant du doigt le lit du torrent: le goum de Si-Abd-el-Afid est là. Nous n'aperçûmes rien d'abord. Cependant, ayant fait filer l'avant-garde et le convoi, ce qui ne fut pas fait sans peine, je restai avec M. Vivensang et deux autres officiers à l'arrière-garde. Nous n'avions, en définitive, qu'une trentaine de chevaux, et bientôt nous vîmes, à quelques cents mètres de nous, sortir successivement d'embuscade un grand nombre de cavaliers ennemis, qui se rangèrent en assez bon ordre de l'autre côté du ravin. Cette circonstance me fit penser de suite qu'ils n'étaient pas décidés à nous aborder, et qu'ils nous redoutaient, bien qu'ils fussent au moins deux cents. Quelques chefs, plus hardis ou mieux montés que les autres, caracolaient sur nos flancs, et venaient faire la fantasia un peu plus près de nous; mais lorsque, avec le capitaine et Bussy, je m'avançai pour les reconnaître, plusieurs groupes se détachèrent du gros de la troupe et fuirent vers les montagnes. Nos chasseurs, qui ne comptent jamais leurs ennemis, voulaient les charger, et je ne doute pas que ce n'eût été avec succès; mais le soin du convoi confié à notre garde nous prescrivait impérieusement de le rallier; d'autant plus que nous ne savions pas jusqu'à quel point il pouvait être vrai qu'une embuscade de fantassins nous attendait au col. Nous serrâmes

donc sur le convoi; les Arabes nous suivirent, mais a une distance respectueuse.

Deja l'avant-garde, les mulets et leurs conducteurs etaient engages dans le defile. C'etait curieux de voir l'empressement de nos Arabes, a qui la peur d'avoir le cou coupe par les Aures faisait faire des prodiges de diligence, qu'avec la meilleure volonte du monde il nous aurait ete impossible d'obtenir d'eux dans un autre moment. Quoi qu'il en soit, nous effectuames le passage sans autre accident; seulement, une heure ou deux apres, l'ennemi massacra et mutila horriblement de pauvres colons qui avaient commis l'imprudance de s'aventurer seuls sur ce chemin. Les fantassins qu'on avait apercus sur la hauteur n'etaient pas des partisans de Si-Abd-el-Afid, mais un petit poste de nos auxiliaires, que le commandant superieur de Biscara y avait etabli, pour signaler ce qui se passait au-dela du col.

Trente chasseurs avaient tenu en respect deux cents cavaliers arabes! Ce fait me parut d'autant plus frappant que les adversaires, a qui nous avions eu a tenir tete, sont bien loin d'etre des laches. Il prouverait une fois de plus, s'il en etait besoin, l'avantage d'avoir des corps d'elite, aguerris, redoutes de l'ennemi, et sans lesquels, j'en suis convaincu, il n'est point d'organisation militaire parfaite.

A la sortie du defile, nous trouvames un detachement de cavalerie qui venait a notre rencontre, et qui aurait pu nous etre d'un grand secours, si le combat s'etait engage. Nous gagnames bientot le nouveau camp retranche de Raz-Elma, construction remarquable qui commande la source d'ou jaillissent les eaux de l'oasis de Biscara, ce qui nous donnerait, en cas de revolte, la faculte de les detourner et de ramener ainsi les habitants a l'obeissance. C'est a travers un bois de palmiers charges de leurs regimes dores, que nous atteignimes le village et la casbah, residence du commandant superieur. De nombreux Arabes des deux sexes cueillaient paisiblement les dattes, sans avoir l'air de songer a la lutte mortelle dont le bruit pouvait retentir jusqu'a eux, engagee qu'elle etait a quelques lieues de la, entre leurs coreligionnaires et nous. C'est le caractere de ce peuple de ne se prononcer qu'au moment d'agir, et ce n'est pas un mince avantage pour lui, dans la condition d'inferiorite ou il se trouve.

Grace toujours a la prevenante courtoisie de M. le colonel Carbuccia, le logement qu'habitait de son vivant M. de Saint-Germain fut mis a ma disposition. La casbah etait remplie de blesses et de malades, a qui le capitaine Bouvrit, commandant superieur, et nos officiers de sante prodiguaient les soins les mieux entendus. J'allai porter a ces braves l'expression de ma sympathie, et comme representant du Peuple, celle du pays tout entier. Parmi eux, je serrai la main, avec une profonde emotion, au commandant Guyot du 43e de ligne, fils du general comte Guyot, et filleul de l'empereur. Ma presence parut produire sur lui une vive impression; bien qu'il fut dangereusement blesse, je ne prevoyais pas alors la catastrophe qui devait terminer sa noble existence et replonger dans le deuil une famille qui a si largement paye sa dette a la patrie.

A Biscara, je rencontrais egalement M. Seroka, jeune officier de la Legion, dont j'ai deja parle, et qu'un bonheur inespere me faisait trouver en pleine convalescence, bien qu'il eut eu le cou traverse d'une balle, de la meme balle qui avait frappe le colonel du genie Petit, dont toute l'armee deplore la perte.

Le lendemain au matin, avec une escorte d'une vingtaine de chasseurs, je partis pour le camp du general Herbillon. Desormais, nous voyagions dans le Sahara. Le sable, ou nos chevaux enfoncaient parfois jusqu'au genou, nous l'aurait dit assez, a defaut de l'aspect tout different du pays. Zaatcha se trouve a sept ou huit lieues de Biscara. Nous avions tourne a l'ouest; a gauche nous apercevions le desert, dont la monotonie n'est

interrompue que par les palmiers des oasis se montrant de temps en temps a l'horizon. A droite, l'extreme Atlas eleve, comme une enceinte continue du Tell, sa croupe decharnee et depourvue de toute vegetation, etayee, en guise de contre-forts, par d'énormes masses de sable que le sirocco y amoncelle.

A une lieue du camp, je piquai des deux, et je ne fus pas longtemps sans l'apercevoir. M. le colonel Carbuccia, venu a ma rencontre avec quelques officiers de son regiment, me conduisit a sa tente, et de la a celle du general qui m'accueillit tres bien. Celui-ci me confirma qu'il me destinait au commandement d'un bataillon de la Legion, ce qui n'était pas absolument ce qu'on m'avait promis a Paris. Le 1er regiment de la Legion etrangere, auquel j'appartenais, etait dans la province d'Oran; il n'y avait devant Zaatcha que deux faibles bataillons du 2e, dont M. Carbuccia est colonel. Je me felicitais d'ailleurs de servir sous les ordres d'un Corse qui deja m'avait donne des marques de sympathie. Le soir meme, devant le regiment assemble, il me fit reconnaitre en qualite de chef du 3e bataillon, dont l'effectif etait de trois cent quarante-huit hommes, non compris les officiers. Le 1er bataillon, aux ordres de M. le capitaine Souville, etait encore plus faible; il ne comptait que deux cent quatre-vingt-quinze hommes, et je ne m'eloigne pas de la verite en disant que nous n'avions, en tout, qu'un officier, a peu pres, par compagnie.

La colonne campait sur plusieurs lignes, dans un terrain sablonneux et ondule, dont l'etat-major et l'ambulance occupaient les points culminants. Leurs tentes etaient adossees a de grands rochers. A quatre cents metres environ du front de bandiere coulait un ruisseau aux eaux saumâtres, mais abondantes; deux cents metres plus loin, etaient la lisiere de l'oasis et la Zaouia, espece de petite mosquee a minaret, entouree de quelques maisons desertes.

Mon regiment etait etabli en premiere ligne. On dressa ma tente non loin de celle du colonel, qui voulut bien me conduire lui-meme chez tous les officiers superieurs, et a l'ambulance, ou nous visitames les blesses, que j'eus la satisfaction de voir entoures de tous les soins possibles par M. le docteur Malapert et ses aides.

Cette nuit, je fus reveille par une fusillade assez vive. Un parti ennemi, a la faveur de l'obscurite, s'était glisse pres du camp et brulait sa poudre sans resultat; cependant, les balles sifflaient autour de nos tentes et un cheval meme en fut atteint. Le feu de nos grand'gardes fit bientot taire celui des Arabes, et le colonel dit en riant qu'ils etaient tres bien eleves, puisque, ayant appris l'arrivee d'un representant du Peuple, ils le saluaient d'une salve de bienvenue. Tout rentra dans le silence, sauf quelques coups de fusil qu'on entendait dans la direction de la tranchee, a de rares intervalles, et je me rendormis jusqu'a la diane, cette voix de l'aurore, comme dit Victor Hugo, si agreable au soldat.

Certes, il y avait un charme indefinissable pour moi a me reveiller ainsi, sous une tente francaise, en face de l'ennemi, au bruit de la musique guerriere de nos fameux regiments. Que d'idees et de sentiments, que de souvenirs et de traditions se pressaient dans mon esprit et dans mon coeur! Mais, hélas! ils etaient bientot, sinon refoules, du moins amoindris, paralysees par une amere reflexion que mon estime pour mes bons camarades de la Legion ne parvenait pas a detourner. Je me disais que, representant du Peuple, et un des plus proches parents du plus grand de nos capitaines; au point de vue militaire, c'est-a-dire a celui qui m'importait le plus, j'étais encore une espece de paria, puisque cette fatale qualification: au titre etranger, me ravalait encore au rang des proscrits, moi proscrit de la veille, moi une des victimes de l'invasion etrangere, et des persecutions dont l'etranger, oppresseur de la France, avait poursuivi ma famille, meme dans l'exil! Et songer que c'était a l'avenement d'un Bonaparte que je devais la continuite de

cette situation anormale, et penser que le 10 decembre, le 10 decembre! m'avait ferme la porte qu'un autre que Louis-Napoleon m'eut ouverte, ou du moins qu'il ne m'eut pas barree, n'etait-ce pas desesperant? Je sentais alors qu'apres tout j'avais eu tort de permettre qu'un membre de ma famille fut nomme au titre etranger; mais bientôt le soleil du Desert resplendissait sur les armes, mon colonel se montrait avec sa voix sympathique et son energique gaiete; les coups de feu se faisaient entendre a la tranchee, et les reflexions penibles s'evanouissaient.

Comme il n'y avait pas a la colonne d'autre general que le commandant en chef, chaque colonel d'infanterie remplissait, a son tour, pendant vingt-quatre heures, les fonctions de general de tranchee. Ce jour-la, le colonel Carbuccia et notre regiment etaient commandes. Vers midi, je formai mon bataillon devant le front de bandiere, je fis rompre par section a droite, et nous marchames, musique en tete, sur la Zaouia, ou etait l'entree des travaux. En nous voyant venir, l'ennemi, embusque dans plusieurs jardins que nos troupes n'occupaient pas, dirigea sur nous son feu, qui nous blessa un sous-officier et un clairon. En arrivant a la tranchee, un sergent du bataillon mit sa tete a un creneau et, a l'instant meme, il recut une des plus singulieres blessures qu'on ait jamais vues. Il fut atteint, immediatement au-dessus de l'oeil gauche, par deux balles de petit calibre, faisant probablement partie de la charge d'un de ces tromblons dont les assieges avaient une certaine quantite. Ces armes, fort dangereuses de pres, n'impriment pas une tres grande vitesse a leurs projectiles; c'est ce qui sauva notre sergent, car, au lieu de lui briser la tete, les balles lui contourerent le crane, et vinrent s'arreter pres de l'oreille. On le crut perdu; me trouvant pres de lui, je lui dis, sans le croire: ce n'est rien, sergent, vous en reviendrez bien vite. Heureusement, le fait me donna raison; le chirurgien sonda la plaie, trouva les balles, a la surprise des assistants, et n'eut pas de peine a les extraire. Deux ou trois jours apres, je vis le blesse; il etait debout, et en pleine convalescence.

Ceux qui ne les ont pas vus se feront difficilement une idee du village de Zaatcha, et de la nature des travaux du siege, si siege il y a sans investissement. En effet, cette place, ou plutot cette bicoque, n'avait pu etre investie, et de nombreux contingents y entraient et en sortaient a volonte, relevant les defenseurs, et les approvisionnant de vivres et de munitions. Situe dans la foret de palmiers qui forme l'oasis, entierement construit en terre seche et compacte, Zaatcha n'est, en definitive, qu'un mauvais village a peine fortifie. Il est entoure d'un mur de pierre, flanque, a ses saillants, par des tours ou maisons hautes et carrees. Un fosse large et profond en defend absolument l'approche, si ce n'est, je crois, du cote de l'ouest, ou, pour des motifs que j'ignore, on n'avait pas encore dirige d'attaque. Le pate de maisons en face de la tranchee m'a paru beaucoup plus eleve que le reste du village, qui, si je ne me trompe, devait en etre defile. Les assieges n'avaient point d'artillerie. Leur feu, quand il ne venait pas des tours, partait des creneaux perces au-dessus du fosse, souvent au ras du sol, dans le mur d'enceinte ou dans celui des maisons, et nous frappait avec tant de precision et d'a-propos, qu'on ne pouvait douter qu'une communication continue et facile, en guise de chemin couvert, n'existat sur tout le front d'attaque.

Quand j'ai parle de tranchee, ce n'est pas qu'on eut eu a en ouvrir une proprement dite. La surface de l'oasis est coupee, en tout sens, de murs en pise, d'environ deux metres de haut, servant de cloture et de separation a d'innombrables petits jardins, qui sont autant de proprietes particulieres. Nos officiers du genie avaient profite de ces obstacles, abattant ceux qui genaient, bouchant les breches qui presentaient une solution de continuite, elevant ceux qui etaient insuffisants au defilement, et decrivant, en somme, une espece de parallele qui resserrait a l'est et au nord, c'est-a-dire du cote du camp, la moitie du developpement du village, a une distance qui pouvait

varier de quarante a cent metres. Par les nombreux creneaux pratiques dans les murs qui remplaçaient pour nous l'épaulement de tranchée, notre mousqueterie répondait a celle des Arabes.

Pour ces travaux et ceux de construction des batteries, nos soldats avaient su tirer un tres bon parti du tronc des palmiers, et ils n'avaient presque pas eu de terre a remuer, si ce n'est pour les deux cheminements de droite et de gauche. Des troupes occupaient les jardins jusqu'a la lisiere de l'oasis, et assuraient les flancs, les derrieres, et les communications avec le camp.

Deux batteries de canons de 8 et d'obusiers de montagne etaient etablies au centre et a la droite de la tranchée. La premiere portait le nom du colonel Petit, en l'honneur de cet officier superieur qui y avait ete mortellement atteint; la seconde s'appelait la batterie Besse, en memoire d'un vaillant capitaine d'artillerie, tue raide d'une balle au front, au moment ou il pointait une piece.

Après avoir fait, avec le colonel, la visite de nos lignes, et fourni notre contingent de travailleurs aux armes speciales, j'essayai de tirer quelques balles par les creneaux. Ceux des Arabes etaient si petits qu'il fallait beaucoup de soins et quelque adresse pour les emboucher, mais on ne pouvait voir le resultat des coups. Aucun ennemi ne se montrait a decouvert; tout ce qu'on apercevait entre la place et la tranchée se reduisait a quelques debris de murailles battues en breche par notre artillerie, et aux cadavres des notres qu'on n'avait pu enlever, et qui infectaient l'air. Pres de la sape de gauche, on voyait les ruines d'une tour qui s'etait ecroulee, le 20 octobre, sur les grenadiers de la Legion; un grand nombre de ces braves avaient peri sous les debris, et j'en remarquai un, homme magnifique, dont le corps nu, enfle, noirci, etait ecrase sous un enorme madrier.

Parfois, les projectiles des assieges embouchaient nos creneaux, ecretaient le mur ou arrivaient aux points qui n'etaient pas bien defiles. Il est certain que l'ennemi avait d'habiles tireurs, particulierement les domestiques noirs, que les chefs emploient a la chasse des autruches. Nos soldats les avaient entrevus visant nos officiers, et, avec cette vivacite d'imagination qui les caracterise, ils en avaient fait un etre ideal et unique, qui, sous le nom du _Negro_, etait cense avoir porte les plus mauvais coups.

Independamment du feu des batteries, nous lancions d'heure en heure une bombe de seize centimetres. Nous n'avions qu'un mortier, et le defaut de projectiles nous empechait de l'employer plus souvent. On n'aura pas de peine a comprendre qu'un tir aussi rare ne pouvait etre efficace. Il nous aurait fallu, d'ailleurs, des bombes de vingt-deux centimetres, et non de seize; celles-ci portaient admirablement, mais, de l'avis de chacun, leur penetration etait insuffisante. Quant aux canons, par une circonstance locale, ils ne produisaient pas non plus tout l'effet desirable. Les maisons de Zaatcha avaient toutes des rez-de-chaussee au-dessous du niveau du sol, qui n'etaient qu'une espece de caves ou les boulets ne pouvaient atteindre; les etages superieurs ruines, les habitants se refugiaient dans ces souterrains, et la resistance continuait de plus belle.

Malgre le courage et l'activite du genie, les deux sapes a droite et a gauche cheminaient tres lentement. On s'etait vu contraint d'en faire les epaulements en sacs a terre, et de les blinder, tant bien que mal, avec des branchages de palmier, pour mettre les hommes a l'abri des pierres que les Arabes ne cessaient d'y lancer. La tete de sape etait continuellement en butte a leur fusillade, et les sapeurs qui se montraient a decouvert etaient aussitot tues ou blesses. Une espece de mantelet en planches et en tole, qu'ils poussaient devant eux en guise de gabion farci, ne se trouva pas a l'epreuve des balles, ce qui etait d'autant plus facheux qu'on n'avait ni cuirasses, ni pots-en-tete.

Mais aussi qui eut pu croire qu'un miserable village du Sahara nous obligerait a l'assiéger de la sorte?

Vers le soir, le general vint faire la visite de la tranchée et donner des ordres pour la nuit. Il est bienveillant, ferme et sympathique; officier sous l'empire, il fut blessé a Waterloo. J'observai qu'il s'exposait beaucoup et sans ostentation. A sa suite, comme porte-fanion de l'état-major-general, se trouvait le fameux tueur de lions, Gerard, marechal-des-logis aux spahis, aujourd'hui sous-lieutenant. Je causai quelque temps avec cet intrepide chasseur, qui est de plus un excellent soldat. C'est a l'affut, a la chute du jour, et souvent a nuit close, qu'il attend ses dangereux adversaires et qu'il les tue, de fort pres, avec une carabine a deux coups, chargée de balles ogivales a pointe d'acier. Cette precaution lui a paru necessaire depuis que, malgre son sang-froid et la precision de son tir, il lui est arrive qu'on lion, dont il s'approchait croyant l'avoir tue, se releva, la balle qui s'était aplatie sur l'os frontal, dont la dureté est extreme, n'ayant fait que l'etourdir; Gerard l'acheva, mais non sans peine.

Le general parti, l'heure de la soupe approchait, et je m'attendais a une de ces refections frugales comme on peut en faire a la tranchée. MM. les officiers de la Legion en avaient decide autrement, et ils avaient eu la charmante idee de me donner la, sous le feu de l'ennemi, un diner de bienvenue, qui, certes, a été le plus original que j'aie fait de ma vie. Devant la gourbie du colonel (hutte en feuilles de palmier), on étendit une nappe sur un tapis, on y dressa le couvert, et nous nous assimes a l'entour, les jambes croisées. Le repas fut bon, copieux et surtout gai; le colonel en fit les honneurs avec cet entrain de bon gout qui est le propre des hommes d'esprit. La musique du regiment, placee non loin de nous, joua des airs patriotiques, et meme le caustique drin, drin de Lafon, qui acquerait du prix a cinq cents lieues de Paris. Au dessert, le colonel porta la sante du president de la Republique, qui fut accueillie avec une cordialité toute militaire. Alors la musique joua la Marseillaise, tandis que les Arabes, inquiets de ce bruit, redoublaient le feu de leurs fusils, et de leurs tromblons dont l'explosion plus retentissante était accompagnée d'une grêle de petites balles qui venaient frapper les palmiers a l'entour. On but une dernière rasade, dont les musiciens et les factionnaires qui se trouvaient pres de nous, eurent leur part, et, a un signal de notre chef, chacun retourna a son poste.

Après avoir fait la ronde de la tranchée, des postes et des sapes, j'allai me reposer aupres du colonel, qui avait bien voulu m'admettre dans sa gourbie. Par son ordre, un clairon était chargé de sonner les heures par autant de vibrations détachées qu'il en fallait pour en marquer le nombre; et comme il lui était prescrit de monter sur une petite elevation de terrain, les Arabes l'avaient aperçu, et un coup de fusil ou de tromblon lui répondait regulierement. A cela ne se bornaient pas leurs taquineries. Ils rodaient autour de la tranchée, en poussant des cris lugubres, et en appelant par son nom le colonel Carbuccia qu'ils connaissaient particulierement, comme ses anciens administrés. Parfois ils engageaient la conversation avec nous, au moyen de l'interprete du colonel, et il y avait peu de temps que celui-ci avait failli être victime d'une de leurs ruses. Un Arabe, dont la voix tout a fait reconnaissable se faisait entendre chaque nuit, demanda a lui parler. Le colonel s'approcha du mur de la tranchée et ordonna a l'interprete de dire qu'il était present et qu'il écoutait. Un long intervalle s'écoula sans reponse, et le colonel, fatigue d'attendre, s'éloignait, lorsque, de la cime des palmiers, plusieurs coups de feu furent dirigés sur la place qu'il venait de quitter. Les factionnaires reposes a la surveillance de nos creneaux riposterent, mais la surprise et l'obscurité nuisirent a la justesse de leurs coups, bien qu'il eut fallu un certain temps aux Arabes pour se glisser a terre le long des palmiers.

Les nuits sont magnifiques au mois d'octobre, sous cette latitude, et malgré l'odeur execrable des cadavres, je m'étais endormi, quand mon sommeil fut brusquement interrompu par une forte fusillade qui éclatait à notre gauche. Nous courûmes à la sape de ce côté; elle était attaquée, et l'ennemi, qu'on ne pouvait apercevoir, paraissait si rapproché, que dans l'idée qu'il voulait tenter d'escalader la tranchée, nous nous apprêtâmes à le recevoir sur les baïonnettes. Par ordre du général, les armes de nos hommes avaient été chargées avec deux balles, dont l'une coupée en quatre; quelques coups de fusil et la décharge à mitraille d'un obusier suffirent pour éloigner momentanément ces chicaneurs d'Arabes.

Du reste, il n'est pas de tour qu'ils ne fissent pour attirer les nôtres dans leurs embûches. Quelques nuits auparavant, ils avaient imaginé de lâcher des bourriquets, et de les pousser vers les jardins occupés par nos troupes, dans l'espoir que les soldats sortiraient pour les prendre, et tomberaient dans l'embuscade qu'on leur avait dressée. Nos gens se contenterent de tuer les bourriquets par les creneaux, et les Arabes en furent pour leurs frais.

Un autre stratagème dont les cavaliers du Scheik-el-Arab, qui était au camp, nous menacèrent, mais qui ne fut pas employé, leur réussit, à ce qu'ils prétendent, dans leurs guerres intestines, et il est trop curieux pour ne pas être rapporté. Il consiste à enduire de goudron, auquel on met le feu, des dromadaires qu'on chasse alors sur la tribu hostile; une espèce de rage s'empare de ces animaux, ils ruent, ils mordent, ils portent le désordre dans les rangs de l'ennemi, mais surtout, je pense, dans ses troupeaux. Quant aux Zaatcha, j'ignore s'ils étaient assez lettrés pour avoir pensé que nous aurions, au moins, aussi bon marché de leurs dromadaires enflammés que les Romains des éléphants de Pyrrhus à Benevent; le fait est que malgré les pronostics des cavaliers de Ben-Gannah, ils ne tentèrent pas l'aventure.

Peut-être ces détails paraîtront puérils, mais ils aideront à prouver que les assiégés ne négligeaient rien, et que leur défense, suivant l'expression de M. le général Charon, était intelligente et énergique.

L'alerte passée, nous retournâmes, le colonel et moi, à sa gourbie, mais à peine avions-nous fermé l'œil, que de nouvelles fusillades réclamaient notre présence aux sapes menacées. Ce manège continua toute la nuit, et notamment mon excellent adjudant sous-officier, Trentinian, n'eut pas une minute de repos.

Le 25 octobre au matin, le général vint à la tranchée, et ordonna à mon colonel de m'envoyer avec 400 hommes, dont 200 de mon régiment, et 200 du 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, couper des palmiers près du village de Lichana, que les contingents ennemis occupaient en force. Cette mesure d'abattre les palmiers était nécessaire et bien entendue, quoi qu'en aient dit certains critiques en gants jaunes, qui s'arrogent le droit de juger, au coin de leur feu, à Paris, les opérations d'une guerre réputée très difficile par les hommes les plus compétents. Il s'agissait non-seulement de faire des éclaircies pour faciliter l'investissement, mais aussi de ruiner l'ennemi et de fomenter ainsi, à notre profit, des recriminations et des discordes entre les diverses fractions de la population de l'oasis. En effet, les gens de Lichana, par exemple, ne manquèrent pas d'imputer à la résistance de Zaatcha la dévastation des plantations, leur principale ressource, et j'ai appris depuis que, comme on l'avait prévu, ils en furent touchés au vif, et que, malgré leur fanatisme, leur solidarité s'en trouva ébranlée.

On n'avait pu faire de lever du terrain. Le général nous indiqua, comme point de direction, un bouquet de palmiers à l'horizon, et je m'y portai, au pas de course, avec une compagnie d'infanterie légère d'Afrique. Suivaient les hommes de la Légion, et les travailleurs des deux corps avec des haches. J'étais prévenu que, sur la lisière de la

foret, M. le colonel de Barral appuierait le mouvement.

Après avoir escaladé plusieurs clôtures de jardins en terre sèche, longue et traverse dans l'eau un fossé large et peu profond, nous établîmes notre ligne de tirailleurs, le centre à environ trois cents mètres de la plaine, contre un mur crénelé par les Arabes, et dans un petit jardin encaissé et très propre à la défensive. Entre le mur et le jardin, et au niveau du premier, il y avait un terrain nu d'environ vingt mètres de large, où notre ligne formait un angle saillant. Je plaçai en réserve, à portée de couvrir ce point, un petit détachement de mes grenadiers, aux ordres de leur capitaine, M. Nyko, réfugié polonais, parent de l'infortuné comte Dunin, tué à Boulogne à côté de mon cousin. Cet officier avait déjà été dangereusement blessé devant Zaatcha, lors de l'expédition du mois de juillet dernier.

Le colonel, sans escorte et sans armes, avec cette intrepidité vraiment corse qui le caractérise, vint voir nos dispositions, et je crus comprendre qu'il les approuvait, à la manière flatteuse dont il répondit à l'assurance que je lui donnai, que le diable lui-même ne nous délogerait pas de là. Je prie le lecteur de remarquer que ce n'était pas une rodомontade, et que je tins la position jusqu'à ce que le général m'eût envoyé l'ordre d'effectuer ma retraite.

Derrière nous, nos travailleurs s'occupaient déjà, avec une grande activité, de l'abattage des palmiers. Je ne sais plus dans quel journal j'ai lu cette assertion mirobolante, que « la hache rebondit sur l'écorce élastique du palmier ». Au contraire, rien n'est plus facile que de le couper, et nos hommes y allaient grand train. Vraiment, c'était pitoyable de voir ces précieux végétaux, la plupart centenaires, s'abattre avec fracas, et couvrir le sol de leurs dattes. Toutes ne furent pas perdues, comme on pense bien, et nos soldats s'en régalerent à tire-larigot.

Les Arabes, d'abord en petit nombre, exaspérés de cette exécution, et craignant peut-être une attaque sur Lichana, dont nous étions tout près, engagèrent le combat sur notre droite. À l'extrémité du mur crénelé, derrière un amas de débris, un groupe de chasseurs du bataillon d'Afrique soutenait vaillamment l'attaque. Un caporal, étendu sur le ventre, se distinguait par la précision avec laquelle il dirigeait ses coups. Il avait placé une grosse pierre devant lui pour se garantir; une balle arrive, touche la pierre et la lui lance à la tête; le caporal se frotte le front, prend la pierre, la replace où elle était d'abord, et continue son feu; une autre balle arrive, le frappe à la tête et le tue raide.

Au-delà du mur était une espèce de ravin, par où l'ennemi aurait pu arriver inaperçu. J'ordonnai aux hommes qui gardaient les créneaux de redoubler d'attention; mais nos adversaires, guidés par la connaissance des lieux, furent plus rusés que nous. Au lieu de nous aborder de front, un certain nombre d'entre eux gagnèrent sur notre gauche, et se baissant au-dessous des créneaux, à la file l'un de l'autre, ils arrivèrent, pour ainsi dire en rampant, à grimper le mur du côté opposé au notre. Nous n'étions séparés d'eux que par cet obstacle, haut de deux mètres à peu près. Le reste, c'est-à-dire la masse, était resté dans le ravin, et à un signal donné, ils se levèrent tous, avec des cris sauvages, tandis que d'autres encore, dispersés en tirailleurs en face du jardin encaissé et du terrain nu dont j'ai parlé, nous fusillaient à l'angle ou crochet formé par notre ligne.[4]

[Note 4: Je n'ai pas la prétention de faire de la tactique à propos d'une si petite affaire; mais si quelqu'un objectait que ce crochet était un oubli des principes, je lui répondrais qu'il s'agissait de protéger des travailleurs placés dans une circonférence irrégulière, et qu'une ligne droite était impossible. Dans un combat de cette nature, il était indiqué, d'ailleurs, de profiter des abris qu'offrait le terrain.]

En un instant, plusieurs des nôtres furent couchés par terre, ou contusionnés par des nuées de pierres qu'on nous lançait par dessus le mur. Cette manière de préliminaire à un engagement plus sérieux est familière aux Arabes. Bientôt une haie serrée de leurs fusils parut à la crête du mur, et nos soldats, sans attendre qu'ils parussent eux-mêmes, et quoi que pussent faire les officiers, le couronnèrent de leur feu.

À l'angle de la ligne, un soldat venait de tomber mortellement atteint. Deux de ses camarades le traînaient en arrière, poursuivis par les Arabes qui voulaient s'en emparer pour lui couper la tête. J'allai à leur rencontre et les tins en échec avec mon fusil de chasse. Nyko et ses grenadiers étaient à cent pas de là; je leur fis signe d'accourir, et il était temps, car l'engagement devenait de plus en plus vif. En un instant, le capitaine Touchet, après avoir tué de sa main un ennemi, tomba frappé d'un coup de feu en pleine poitrine; le capitaine Butet recut une balle à travers la cuisse; Nyko fut blessé à la tête; moi-même je fus atteint d'un gros caillou, qui ayant rebondi sur ma *_carghera_* corse (ceinture à cartouches), ne me fit pas grand mal. Je restai seul d'officier.

L'œil au guet, le doigt sur la détente, j'attendais que quelque Arabe se montrât au-dessus du mur. Il en vint un qui, coiffé d'un turban, brandissait un pistolet de la main droite, s'appuyait sur la gauche, et se découvrait audacieusement jusqu'à la ceinture. En apercevant un officier qui le tenait en joue presque à bout portant, il dut penser que son heure était arrivée; il voulut se rejeter en arrière, mais il n'en eut pas le temps; je lui lâchai dans le cou, au-dessous du menton, mon coup droit chargé d'une balle et cinq chevrotines; son coup du pistolet porta à faux sur ma gauche, sa tête frappa le mur qui fut baigné de son sang, et derrière lequel il disparut en tombant.

Presque en même temps, à quelques pas de là, un autre, à barbe grise, armé d'un long fusil gami d'argent, faisait basculer son arme sur le haut du mur, pour nous mieux viser. Se voyant visé à son tour, il se retira; mais aussitôt, élevant les bras et son fusil, il allait tirer dans notre direction, quand je lui lâchai mon second coup, chargé à deux balles qui, écartant le mur, l'atteignirent à la tête dont on ne voyait que le sommet. Comme son camarade, il tomba de l'autre côté, ainsi que son fusil qui paraissait fort beau, et que nous ne pûmes prendre. Les tirailleurs applaudirent, et ils m'assurèrent que c'étaient des chefs.

Tout cela se passa, pour ainsi dire, en un clin d'œil, et beaucoup plus vite qu'on ne peut l'écrire. Cependant, le feu, au lieu de discontinuer, prenait une nouvelle intensité. En voyant tomber leurs officiers et leurs camarades, beaucoup de soldats s'empressèrent autour d'eux, et les transportèrent sur les derrières; d'autres, comme cela arrive souvent en pareil cas,^[5] les accompagnèrent, sans doute pour les escorter; les travailleurs avaient suspendu la coupe des palmiers, mais n'étaient pas venus en ligne; en un mot, je restai avec le quart environ de mon monde, c'est-à-dire une vingtaine de grenadiers de la Légion et quatre-vingts hommes, à peu près, du bataillon d'Afrique. Le brave sergent-major Marinot, de ce dernier corps, me seconda avec cette sévérité et cette énergie qui n'admettent point d'hésitation.

[Note 5: L'ordonnance du 3 mai 1832 prescrit, avec raison, de ne pas s'occuper des morts, ni même des blessés, pendant l'action; mais, en Afrique, il a fallu adopter le système contraire, à cause de la cruauté des Arabes et de l'inconvénient qu'il y aurait à leur laisser mutiler les corps dont ils font de sanglants trophées qui surexcitent le fanatisme des populations.]

Mes grenadiers, ou plutôt cette poignée de mes grenadiers, restaient sous le commandement immédiat du sergent anglais Smitters, dont la valeur héroïque était digne d'une action plus importante.

Quoique, au meme moment, les assieges de Zaatcha eussent fait une sortie et attaque vigoureusement la sape de droite a la tranchee, le colonel dont la sollicitude paternelle et touchante ne nous oubliait pas, le colonel, toujours partout, infatigable et dedaigneux du danger, arrivait encore aupres de nous. Sa presence ranima le combat. Debout sur un petit monticule ou pleuvaient les balles, exactement a la meme place ou Smitters fut tue un instant apres, il cria: Tenez bon, grenadiers! et ne voulut point se defiler. Un groupe d'Arabes, a demi couverts par le mur, tiraient sur nous a soixante pas, et semblaient avoir reconnu des officiers, si bien que je crus utile de leur envoyer moi-meme un nouveau coup de fusil. Tous ceux qui ont assiste a cette affaire conviendront que je n'exagere rien en disant que nous etions attaques par plus de mille adversaires, et sans la bonte de notre position defensive, je ne sais vraiment ce que nous serions devenus, surtout sans les renforts qui nous arriverent.

Je conviens que j'en demandai au colonel. Non-seulement il m'approuva, mais rappelle a la tranchee par le bruit du combat qui continuait a s'y livrer, il se chargea de les faire demander lui-meme au general. En attendant, nous avions a faire un nouvel effort, et, je dois le dire, aucun des braves qui m'entouraient ne faillit a cette tache. Un lieutenant du bataillon d'Afrique, dont je regrette vivement de ne pas avoir retenu le nom, etait venu remplacer un des capitaines blesses; Marinot, et leurs soldats, defendaient le jardin encaisse; Smitters et nos grenadiers, le mur et le terrain nu a cote.

La conduite de Smitters est de celles qui honoreront le genre humain tant qu'un coeur de soldat battra sous le harnais! Je deplore de n'avoir que ce faible ecrit pour en conserver la memoire. En evidence sur la petite butte que venait de quitter le colonel, il animait ses hommes, et ajustait ses coups avec un imperturbable sang-froid. Derriere un large creneau, un Arabe se montrait a demi et se cachait tour a tour. Le sergent le tenait en joue, et epiait, pour tirer, le moment favorable, mais l'ennemi le prevint; foudroye, Smitters bondit en l'air, tomba a la renverse, et son sang genereux rejaillit sur les grenadiers. Avant de lui percer le coeur, la balle avait fait un long eclat a la monture de son fusil. Effet frequent de la mort par les armes a feu, on aurait dit qu'il dormait d'un bon sommeil, tant sa figure paraissait sereine et presque rayonnante.

Cet intrepide sous-officier etait un homme de trente a trente-cinq ans, d'une taille moyenne, bien pris, brun, sans barbe ni moustaches, comme les soldats de son pays. Pauvre Anglais! dont le sort etait de venir mourir dans une oasis du Sahara, a cote d'un neveu du plus grand ennemi de sa grande nation!

Sa fin produisit une penible impression, et l'ennemi ne semblait pas se ralentir. Mais, sur la lisiere de la foret, M. le colonel de Barral operait une puissante diversion. Ses obus, longeant notre ligne et sifflant a travers les palmiers, tombaient et eclataient parmi les Arabes. Dans la plaine, un de ses echelons, forme du bataillon de zouaves du commandant de Laurencez, etait arrive a trois cents metres de nous. Les ennemis nous pressant toujours, je me decidai a aller lui demander quelques hommes, pour appuyer mes grenadiers, qui continuaient bravement la defense de la butte ou leur sergent venait d'etre tue. Avec une courtoisie dont je lui suis redevable, M. de Laurencez[6] s'empressa de me donner quinze hommes avec un lieutenant, M. Sentupery. Ce jeune officier s'ecria: En avant, c'est le poste d'honneur! et nous courumes renforcer ma ligne, ou l'arrivee des zouaves produisit visiblement le meilleur effet. Sur mon indication, ces braves rejoignirent les grenadiers a l'eminence ou etait tombe Smitters, et un d'eux, nomme Goise, qui avait ete prisonnier des Arabes et parlait leur langue, se mit a les defier et a les plaisanter de la facon la plus originale. C'est encore une preuve de l'ascendant des corps d'elite, que, des ce moment, l'attaque se ralentit; l'uniforme des zouaves est redoute de

leurs adversaires a l'egal des vestes bleu de ciel des chasseurs, et nos troupes elles-memes savent, par experience, ce que vaut le concours de ces triaires de l'armee d'Afrique.

[Note 6: M. de Laurencez, blesse a l'assaut de Zaatcha, est aujourd'hui lieutenant-colonel.]

La voix du colonel se fit entendre de loin, annoncant des renforts. En effet, sur notre droite, le commandant Bourbaki avec les tirailleurs indigenes, et le lieutenant-colonel Pariset, de l'artillerie, en personne, avec deux obusiers, refoulaient l'ennemi, qui ne tarda pas a rentrer a Lichana. Arrive pres de nous, le colonel me communiqua l'ordre du general de battre en retraite. Je me permis d'observer que les Arabes retrogradaient, et que le moment etait propice pour continuer l'abattage des dattiers; mais il me repondit que l'ordre etait formel, et qu'il n'y avait qu'a obeir. Sur ce, nous quittames une position que nous avions gardee quatre heures, on sait a quel prix; nous gagnames la plaine sans aucune opposition, et de la la tranchee. Nous avons eu six morts et vingt-deux blesses, dont trois officiers;[7] les Arabes durent avoir un nombre infiniment plus considerable des leurs hors de Combat.

[Note 7: Voyez les etats nominatifs aux Pieces justificatives.]

Je trouvai le general pres de la Zaouia. Il parut regretter de nous avoir engages si loin, a cause des pertes que nous avons essuyees; cependant, il me dit avec une grande cordialite: Je vous remercie de tout ce que vous avez fait. J'ai ete peine de ne pas reconnaître ces remerciements dans son rapport d'ensemble publie au Moniteur universel du 4 janvier 1850, ou il ne m'a meme pas accorde une mention honorable, et je dus etre d'autant plus sensible a cet oubli qu'on venait de me remercier de la maniere que l'on sait.[8] En revanche, je conserve precieusement les lettres d'eloge et de sympathie que M. le general Charon, gouverneur general de l'Algerie, le colonel Carbuccia, et une foule d'autres officiers moins eleves en grade, mais tres bons juges aussi, ont bien voulu m'ecrire.

[Note 8: Voyez aux Pieces justificatives ma lettre a la Patrie, du 5 janvier 1850.]

A l'egard du combat que je viens de raconter, le rapport de M. le general Herbillon s'exprime ainsi:

"Le 25 octobre, les habitants firent une sortie si vive sur les hommes employes a la coupe des palmiers que nous laissames une caisse de tambour et des outils entre leurs mains. Je fus oblige d'appeler les troupes du camp pour assurer la retraite."

Comme on l'a vu, nous avons ete attaques par les gens de Lichana, qui n'etaient nullement assieges; il n'y avait donc pas eu de sortie proprement dite. La retraite fut ordonnee par le general, et le general, ce me semble, aurait pu le dire, d'autant mieux qu'il pouvait avoir d'excellentes raisons de la prescrire, entr'autres le peu d'importance du resultat que nous aurions obtenu en prolongeant le combat. Ce resultat n'aurait pas ete en rapport avec le nombre des troupes employees, que les soutiens, a la fin de l'engagement, avaient porte a un chiffre tres considerable. Je ne sache pas qu'il y ait en de caisse ni d'outils tombes aux mains des Arabes; mais il n'est pas impossible qu'il en soit reste sur le terrain, ce qui n'est certes pas la meme chose. Quant a la caisse, les etats nominatifs des morts et des blesses, qu'on peut voir aux Pieces justificatives, constatent qu'aucun tambour ne fut atteint, et, si je me souviens bien, on disait au camp qu'elle avait ete abandonnee par un tambour du bataillon d'Afrique, qui grappillait des dattes. Maintenant, les travailleurs ont-ils abandonne des haches? s'ils l'ont fait, ils sont inexcusables, car nos tirailleurs les ont constamment couverts, et les Arabes, contenus par nous, n'ont pu

arriver jusqu'a eux. Qu'on me passe ces particularites; elles paraissent insignifiantes, mais on comprendra ma surprise (si quelque chose pouvait etonner dans ce bas monde) de voir que pas le moindre eloge ne m'a ete decerne, et que l'occasion d'une espece de blame semble avoir ete cherchee dans des details peu dignes de figurer dans un rapport general.

Pendant que nous combattions du cote de Lichana, la sape de droite, comme je l'ai dit, etait audacieusement assaillie a la tranchee. Les Arabes, sortis de Zatcha, suivis par des femmes qui les excitaient, et bravaient heroiquement la mort, avaient mis tant d'acharnement dans leur attaque, qu'on en tua plusieurs a deux pas de nos creneaux, qu'ils cherchaient a prendre. Un, surtout, vint tomber si pres, que les voltigeurs du 38eme se saisirent de son sabre au moyen d'un tire-bourre de canon, et me l'envoyerent par le plus ancien soldat de la compagnie. Je le conserve precieusement en souvenir de ces braves et du courageux Arabe mort pour son pays.

On sait que la garde et les travailleurs de tranchee sont releves toutes les vingt-quatre heures. Sur la demande de mon colonel, notre tour fut prolonge jusqu'au soir, ce qui me donna l'occasion de completer la journee; car le general etant venu a la _gourbie_, ou nous dejeunerions, il m'ordonna d'abattre encore des palmiers, cette fois a proximite de la tranchee. Apres avoir garni de tirailleurs les murs de deux grands jardins, je les fis completement raser, sans forte opposition de la part des Arabes, soit qu'ils en eussent assez du combat du matin, soit que le voisinage de nos travaux les tint en respect. Ils se contenterent de nous envoyer de loin quelques balles qui ne nous firent pas grand mal; un soldat cependant en fut atteint, et un autre fut blesse par la chute d'un palmier.

Le soir, vers cinq heures, nous retournames au camp. Nos tentes et nos lits de cantines nous parurent des palais et des edredons apres la tranchee. Les vivres etaient abondants a la colonne; le pain seulement, qu'on faisait venir de Biscara, commencait a manquer, mais du biscuit trempé le remplace, au besoin. L'eau etait desagreable, malsaine, et tellement chargee de sels, qu'en ayant passe un litre environ a travers un mouchoir de toile, j'en obtins un residu qui, seche et approche du feu, crepitait comme du nitre. Le sable, d'une finesse imperceptible, s'infiltrait partout; quelque precaution que l'on prit, tout ce qu'on preparait pour manger en etait tellement saupoudre, qu'a chaque morceau on le sentait craquer sous la dent. Je fis l'experience de placer du papier sur la tablette de ma tente, et bien que j'en eusse boucle les contre-sanglons pour la fermer completement, deux heures apres le papier etait tout couvert de sable. Ces petits inconvenients n'etaient qu'un sujet d'observations; mais la mauvaise qualite de l'eau incommodait tout le monde, et engendrait meme des maladies.

Le lendemain, nos pertes furent douloureusement augmentees par la mort du capitaine Graillet, commandant du genie. Par le plus malheureux des hasards, tandis qu'il dirigeait les travaux a la sape de droite, il fut tue d'une balle qui passa dans l'interstice de deux troncs de palmiers places en epaulement. C'etait un officier jeune, tres distingue, et a jamais regrettable; la veille, j'avais bu avec lui un verre d'eau-de-vie, et dans la conversation que nous eumes ensemble sur les operations du siege, je remarquai qu'il etait pour les partis les plus vigoureux.

Le 27 se passa sans evenement remarquable. Les travaux continuerent sur le meme pied a la tranchee. Les Arabes tiraillerent plus ou moins toute la journee, et se montrerent parfois a la lisiere de l'oasis, d'ou leurs balles arrivaient jusqu'a notre front de bandiere. Les carabines a tige de quelques hommes du 5e bataillon de chasseurs a pied, places derriere des ondulations de terrain, les leur rendaient avec usure.

Un fait remarquable et qui, en ma qualite de nouvel arrive, m'avait

surpris, c'est que notre camp était littéralement encombré d'Arabes; j'en avais deux, conducteurs du bagage, qui bivouaquaient à la porte de ma tente, si bien que la toile seule m'en séparait. Le scheick El-Arab, je l'ai déjà dit, campait avec nous; ses cavaliers, assez nombreux, l'avaient suivi, et ne cessaient de rendre des services, quoique leurs sympathies pussent bien être ailleurs. Plusieurs fois, ils étaient allés parlementer avec les tirailleurs ennemis; mais les renseignements qu'ils rapportaient à l'état-major-général devaient lui paraître suspects; le fait est qu'à aucun prix on ne pouvait se procurer des émissaires sûrs, et telle était, au point de vue arabe, la nationalité et surtout la sainteté de la cause de Zaatcha, que le peu d'intelligences qu'on avait pu établir chez l'ennemi ne pouvaient, tout au plus, être considérées que comme servant aux deux partis.

Nous étions sans nouvelles d'Alger. Le courrier qui portait les dépêches du gouverneur, et qui devait avoir mes lettres de Paris, venait d'être enlevé par les Arabes. Nous approchions à grands pas de l'époque qu'avant de quitter Paris j'avais fixée pour mon retour à l'Assemblée législative, et il n'y avait pas de probabilité que nous touchassions au dénouement de l'expédition. Le général, fermement résolu à ne lever le camp qu'après avoir eu raison de Zaatcha, semblait décidé à ne plus livrer d'assaut, et à attendre des renforts, pour compléter l'investissement de la place et la réduire par le feu de l'artillerie. Chacun comprendra que ce plan, sans doute le meilleur, pouvait nous mener fort loin, et bien qu'il ait été modifié, Zaatcha ayant été pris d'assaut, cet événement final n'a pu avoir lieu que le 26 novembre, sans compter que les opérations successives et secondaires ont prolongé la campagne jusqu'au mois de janvier.

On a vu à quelles conditions j'avais consenti à y prendre part, conditions tellement nettes et incontestées jusqu'alors, que l'idée ne me vint seulement pas qu'on pourrait me disputer le droit de revenir siéger au palais législatif quand je le jugerais convenable. Plusieurs sujets de juste mécontentement et de profond dégoût me maintenaient dans ma résolution. D'une part, on avait failli à la promesse dont l'accomplissement eût compensé, pour moi, l'inconvénient de servir au titre étranger. Je veux parler du commandement de compagnies d'élite, qu'on m'avait assuré à Paris, et au sujet duquel aucun ordre n'avait été transmis ni à Alger, ni à la colonne. D'autre part, des bruits offensants, universellement répandus au camp, et dont on pourrait trouver la source dans les lettres de personnes occupant de hautes positions, me désignaient comme envoyé en punition en Afrique (je dis le mot comme on me l'a répété, quelque impertinent et stupide qu'il soit). Sans doute, c'était le dernier degré de l'absurdité que de supposer qu'un homme honore d'un mandat souverain et inviolable put être envoyé en punition par qui que ce soit; mais, si on réfléchit bien, on comprendra la créance que jusqu'à un certain point pouvaient obtenir des inventions par lesquelles on me représentait comme l'objet d'une sorte de disgrâce domestique, fondée sur mes opinions peu gouvernementales. Ce qui me paraissait ajouter du poids à ces manœuvres, c'était la nouvelle que, sans doute, on ne se serait pas amusé à répandre gratuitement, qu'après la campagne on me destinait au commandement du cercle de Biscara, comme si dans l'état actuel des choses ces fonctions permanentes avaient pu me convenir, et comme s'il avait dépendu de quelqu'un, sous quelque prétexte que ce fut, de me releguer, sans me consulter, au fond du Désert, en échange du poste législatif que la sympathie et la confiance de deux départements m'ont assigné.

Indigne d'être ainsi traité par ceux-là mêmes à qui j'étais le plus disposé à me dévouer, rebute par d'aussi nombreuses menées, la cordialité de mes chefs militaires, et en général de tous les officiers du camp, ne modifia point mon projet primitif. Décidé à partir, j'en avais parlé à mon colonel et au général, lorsque celui-ci voulut bien me charger, pour M. le général Charon, d'une mission indiquée dans une dépêche qu'il me fit l'honneur de me communiquer, et qu'il me confia, le

29 au soir, avec l'ordre qu'on peut voir aux Pieces justificatives. Le but principal de cette mission etait de hater l'arrivee des renforts qu'il attendait, et qui, demandes par la voie de terre au moment ou les communications n'etaient rien moins que sures, auraient pu tarder encore longtemps a le rejoindre, sans la diligente prevoyance de M. le gouverneur general.

M. le general Herbillon, aux eminentes qualites duquel je serai toujours heureux de rendre hommage, malgre l'oubli ou il m'a laisse dans son rapport d'ensemble, a ete, pour moi, spontanement bienveillant; je ne doute pas qu'il me rendra la justice de rappeler, au besoin, la resolution que je lui manifestai de ne pas partir, malgre les graves et nombreux motifs que je lui exposai, dans le cas ou, contrairement a ce qu'il avait decide pour lors, un assaut eut ete a prevoir dans un delai rapproche. C'est ici l'endroit de repondre a certaines gens qui auraient du s'informer au moins des faits, des distances, des dates, avant d'insinuer cette outrageante assertion que j'aurais quitte la colonne la veille d'un assaut. D'assaut il n'etait pas question alors; il a ete livre un mois apres, et il est a presumer que je ne m'y fusse pas trouve, quand meme j'aurais ete encore en Afrique, mon regiment ayant ete dirige sur Biscara quinze jours avant la prise de Zaatcha.

Un autre propos infame, dont personne n'a ose prendre vis-a-vis de moi la responsabilite, mais que j'ai appris avoir ete tenu tout bas, un de ces propos qui ne seraient que ridicules, s'ils n'etaient odieux, c'est celui qui attribuait mon depart _a ma crainte du cholera_. En verite, on rougit de s'arreter a des accusations anonymes aussi saugrenues, et c'est se ravalier que d'y repondre, mais il n'est peut-etre pas superflu que mes charitables Basiles sachent:

D'abord, que, devant Zaatcha, quand j'en suis parti, il n'y avait point de cholera, et on etait si loin de le craindre, que l'on considerait le camp comme un refuge pour les troupes, a cet egard. Le cholera y fut apporte par la colonne de M. le colonel Canrobert; a mon depart, non-seulement on ne savait pas qu'elle en fut attaquée, mais on ignorait meme sa prochaine arrivee. A Marseille, a Toulon ou le cholera faisait des ravages reels et ou je m'arretai deux jours; a Alger, a Philippeville, a El-Arouch, je ne sache pas que cette maladie, qui d'ailleurs est rarement contagieuse, ait modifie un instant mes plans de voyage. Et si les actions d'un proscrit n'etaient pas naturellement peu connues, on saurait qu'aux Etats-Unis, a Malte et ailleurs, on se souvient de mes visites aux cholériques; et a Paris meme, si la haine aveugle ne repoussait pas toute information, on trouverait d'honorables citoyens qui ont vu mourir dans mes bras, il n'y a pas encore bien longtemps, un de mes amis, M. Piebault d'Ajaccio, enleve en quelques heures par le cholera.

Mais assez de ces degoutantes et viles calomnies, qu'un soldat et un homme de coeur prefererait avoir a relever autrement qu'avec la plume.

Le paquebot d'Alger devant appareiller de Philippeville le 6 novembre, mon depart de Zaatcha fut fixe au 30 octobre. Le 28 et le 29, mon regiment fut encore de service a la tranchée; mais comme nous nous y rendimes sans musique, suivant les prescriptions reglementaires,[9] nous y arrivames sans avoir personne hors de combat. Le commandant de Laurencez et son bataillon etaient de garde avec nous. Ce sont d'excellents compagnons, aussi braves que gais. Goise, le zouave qui s'etait fait remarquer le 25, demanda au colonel la permission de _vexer l'Arabe_, et montant sur le terre-plein de la batterie Petit, il se mit a parodier les chants du pays de la facon la plus amusante.

[Note 9: Article 202 de l'ordonnance du 3 mai 1832.]

Les memes circonstances que j'ai deja decrites se renouvelerent ce jour-la et le lendemain. Les cheminements avancaient, quoique lentement;

l'artillerie s'occupait de mettre deux nouvelles pieces en batterie a l'extreme droite; son feu fit s'ecrouler avec fracas, dans un nuage de poussiere, une des tours de Zaatcha; les coups de fusil et de tromblon des defenseurs continuaient, et nos soldats, mieux defiles a mesure que les travaux avancaient, les leur revalaient.

La nuit, nous eumes une alerte plus vive que la derniere fois. L'officier de garde a la sape de gauche vint nous avertir que le leger blindage qui la recouvrait paraissait ceder sous les pierres que les Arabes, abrites par un renforcement du sol, a quelques pas de nous, ne cessaient de lancer. La fusillade eclata; nous accourumes, le colonel, M. de Laurencez et moi, mais, meme de la tete de la sape, il nous fut impossible d'apercevoir un seul des ennemis, que nous entendions cependant parler entre eux a voix basse. L'endroit ou nous etions etait, comme toute la tranchee, domine par des palmiers, mais les Arabes ne s'avisèrent point de renouveler la ruse, dont mon colonel avait failli etre victime. Du reste, nous etions sur nos gardes; nos factionnaires, colles contre l'epaulement, le genou en terre, la baionnette au canon, le doigt sur la detente, auraient bien recu les audacieux qui se fussent offerts a eux. Un coup d'obusier a balles fut tire, mais je crois qu'il passa au-dessus de la tete des Arabes. Aucun ne se montra, et pour ne pas rester inactifs, nous leur renvoyames quelques-unes de leurs pierres. Nous sentimes alors combien des grenades nous eussent ete utiles, mais il n'en existait pas une seule a la tranchee, ni au camp. Tout ce que nous pumes faire, ce fut de placer quelques zouaves a la batterie Petit, d'ou l'on pouvait, en tirant obliquement, flanquer jusqu'a un certain point la tete de la sape, non sans risquer de blesser nos sapeurs. Pour obvier a cet inconvenient, et pour toucher l'ennemi dans l'obscurite, on choisit les hommes les plus adroits. De retour a la _gourbie_ du colonel, il ne se passa pas longtemps sans que j'entendisse les cris d'un Arabe, qui, atteint par nos balles, se plaignait d'une voix lamentable. Je demandai la signification de ses paroles a l'interprete du colonel, qui me les traduisit ainsi: "_Roumis_ (chretiens), disait le malheureux blesse, que vous avais-je fait pour me traiter ainsi? mon sang coule, mais je suis content de mourir pour ma patrie et pour ma religion!" Pourquoi la nature de cette guerre impitoyable nous empechait-elle de tendre une main sympathique et secourable au brave qui, sous l'etreuse de la mort, proclamait de si hauts sentiments!

Cet usage de se plaindre ou de nous menacer semblait familier aux defenseurs de Zaatcha. On a vu que parmi eux se trouvaient des hommes qui avaient fait a Alger le metier de portefaix, et souvent, c'est en baragouinant notre langue, qu'ils s'efforciaient de nous adresser des injures ou de nous railler. Comme pour eux tout ce qui n'est pas Arabe ou Francais est Juif, ils gratifiaient la Legion etrangere du titre de _bataillon di Jouifs_. Parfois, appelant nos soldats: _couchons, Jouifs,_ criaient-ils, _oun caporal et quatre hommes en factionne; va te coucher!_ Cette derniere injonction etait accompagnee d'un coup de feu qui denotait le genre de couche qu'ils nous souhaitaient.

Releve le 29 au soir, j'allai, des que je fus de retour au camp, prendre conge du general et de son chef d'etat-major, M. le colonel Borel. En presence des attaques dont j'ai ete l'objet, il est bon de rappeler que dans cette entrevue, il fut constate qu'il y avait, pour lors, beaucoup plus de risques a courir en quittant le camp qu'en y restant. Le chemin de Batna etait journellement inquiete et parfois intercepte par de nombreux coureurs ennemis, qui venaient d'y commettre maints assassinats, et le general s'etait vu dans la necessite d'envoyer a Biscara M. le colonel de Mirbeck, avec de la cavalerie, pour maintenir les communications. Du camp a Biscara, j'avais un convoi de blesses et de malades a conduire, avec une escorte suffisante, mais de cette place a Batna, on ne pouvait me donner que quelques cavaliers. Le colonel Borel doutait que je pusse arriver a ma destination, et je me separai de lui et du general, en leur promettant que je passerais a tout prix.

Le lendemain, de bonne heure, je fis mes adieux, non sans émotion, à mon excellent colonel et à MM. les officiers de la Légion, et je partis à la tête du convoi, avec mon adjudant-major, M. Bataille, aujourd'hui chef de bataillon, qui se rendait à Batna. Notre allié le marabout Si-Mokran, dont j'ai déjà parlé, se joignit à nous avec une douzaine de cavaliers. Nous marchions lentement, à cause de la longue file de mulets d'ambulance qui portaient nos blessés et nos malades dans des cacolets, ou bien dans des lits parfaitement adaptés aux bords, pour ceux à qui leur état ne permettait pas de garder une position perpendiculaire. Ce système de transports est admirablement entendu; il est toujours praticable dans toute espèce de terrain, et il peut devenir rapide en cas de nécessité absolue. Les lits, il est vrai, ont l'inconvénient de prendre, suivant la pente du sol, des inclinaisons diverses, qui, parfois, laissent la tête du blessé beaucoup plus basse que les pieds. Cela doit être douloureux et d'autant plus dangereux qu'on ne place dans les lits que les hommes gravement atteints; mais on pourrait, je crois, remédier à cette imperfection par un système de bascule, au moyen duquel le lit serait toujours maintenu dans la même direction. Quoi qu'il en soit, ce mode de locomotion, pour les ambulances, est le plus militaire, le plus expéditif et le plus universellement applicable qu'on puisse imaginer.

Nous fîmes halte aux deux tiers du chemin, et nous arrivâmes de bonne heure à Biscara, où je trouvai M. le colonel de Mirbeck, qui me retint à dîner. J'allai voir les blessés alités à la casbah, parmi lesquels étaient les capitaines Butet et Touchet, blessés sous mes ordres le 25. Le premier allait déjà beaucoup mieux, et je l'ai revu depuis à Paris. La blessure du second était plus grave, et l'on m'a assuré qu'il en souffre encore. Je revis également le brave commandant Gujot, filleul de l'empereur, mais, hélas! dans quel état! La plaie suppurait abondamment par la bouche et répandait une odeur corrompue qui me fit craindre pour sa vie. Je quittai, les larmes aux yeux, cet intrepide officier, pour qui la parité de grade et les autres raisons que j'ai signalées m'inspiraient le plus vif intérêt. En lui serrant la main, je fis des vœux pour que ce ne fut pas la dernière fois; mais il était écrit qu'ils demeureraient stériles, et que l'armée regretterait un de ses plus nobles enfants.

Le 31, dès que le jour commença à poindre, je me mis en route avec un détachement de chasseurs et spahis, aux ordres de MM. d'Yanville et Lermina. Pour arriver à temps à Philippeville, y prendre le bateau à vapeur d'Alger, et afin de dérouter les partis ennemis, nous doublâmes l'étape. À El-Outaia, où nous fîmes halte, Dena et quelques-uns de ses spahis bleus, dont j'avais déjà eu lieu de reconnaître l'utile intelligence, accrurent mon escorte. Le soir, nous étions à El-Kantara, après avoir fait cinquante-huit kilomètres dans la journée. Nous recûmes l'hospitalité du caïd, et nous passâmes la nuit sous la sauvegarde de sa fidélité.

Le lendemain, même journée. Notre halte se fit à El-Ksour, où Dena nous quitta. Je lui donnai en souvenir un pistolet à deux coups dans le même canon, dont il avait remarqué la justesse en me voyant tirer un corbeau pendant la marche. Nous arrivâmes à Batna fort avant dans la nuit; nous avons parcouru une double étape de soixante-onze kilomètres.

M. le lieutenant-colonel de Caprez me reçut avec sa cordialité accoutumée, et m'installa dans le quartier de M. le colonel Carbuccia. Il m'apprit que je rencontrerais, avant d'arriver à Constantine, une partie des renforts attendus à la colonne. Le lendemain, avec M. Osman, jeune lieutenant indigène, et quelques-uns de ses spahis, j'allai coucher à Ain-Yagout.

Le surlendemain, 3 novembre, près du lac sale dont j'ai parlé, nous fîmes une chasse fort singulière. M. Osman ayant aperçu, fort loin dans

la plaine, une hyene qui se dirigeait vers les montagnes a droite, deux ou trois de nos spahis se mirent a sa poursuite. Ils la rejoignirent bientot et lui tirerent, sans l'atteindre, plusieurs coups de fusil. Mettant le sabre a la main, un de ces cavaliers lui porta alors un coup de pointe, qui la blessa tres legerement; mais le cheval de cet homme s'etant abattu en meme temps, il se trouva sur l'hyene, qu'il maitrisa sans en etre mordu. Nous accourumes tous; a l'aide de ses camarades, qui avaient mis pied a terre, il la musela avec des cordes. Attachee par le cou a une courroie de charge, elle marcha quelque temps devant lui, et comme elle nous embarrassait, on la tua avec un couteau. Quoiqu'elle fut enorme, elle paraissait saisie de terreur, elle ne poussa pas un cri, et n'opposa pas la moindre resistance. Je savais que ces animaux ne sont pas tres dangereux; mais je fus etonne et presque touche de la mansuetude de notre capture. Sa fourrure etait fort belle, mais, usee par les cordes qui nous avaient servi a la fixer sur le bat d'un mulet, je ne pus la conserver. Les spahis, a ma surprise, mangerent la viande au bivouac du soir.

Apres cette chasse, nous rencontrames une colonne de renforts qui allait rejoindre le general Herbillon. A sa tete etaient M. le lieutenant-colonel de Lourmel et d'autres officiers superieurs, circonstance bonne a retenir pour le moment ou il sera question de la reponse que me fit M. le ministre de la guerre a la tribune de l'Assemblee.

Arrives a Ain-Melilla, ou nous passames la nuit, nos spahis nous donnerent le spectacle de quelques jeux du pays. D'abord, ce fut une espece de danse, pour laquelle des couples se forment, en se donnant le bras; un des deux partenaires se voile le visage et represente une fiancee, l'autre le pretendu; les couples defilent devant le spectateur, en se dandinant et en chantant a la moresque sur un air monotone. Un second jeu consiste a placer un homme, accroupi et entortille dans son bournous, sous la protection d'un autre qui se tient debout derriere lui, et lui appuie les mains sur les epaules, pret a lancer des coups de pied a ceux qui l'attaquent. Le premier est le mouton, le second le chien, les autres joueurs sont les chacals, et il leur est permis de porter force coups au mouton, ou de le tirer par son bournous pour le faire tomber, mais ils ont a se garer du chien, contre lequel ils n'ont d'autre recours que de lui saisir le pied avant qu'il les frappe. Ces exercices paraissaient egayer beaucoup nos spahis, et pour moi, il n'etait pas sans interet de voir la naivete de ces braves gens qui s'amusent comme des enfants et se battent comme des hommes.

Le 4, M. Osman retourna avec eux a Batna, et je continuai ma route. A peu de distance d'Ain-Melilla, je rencontrai de nouveaux renforts. A Constantine, ou je fus rendu avant la soir, M. le general de Salles m'apprit que M. le colonel Canrobert devait, sous peu, effectuer sa jonction avec la colonne de Zaatcha, et que le 8e bataillon de chasseurs a pied, campe aux portes de la ville, allait aussi se mettre en marche pour les Ziban, ce qui portait a plus de 3,000 hommes la totalite des renforts envoyes au general Herbillon. Celui-ci n'en demandait pas davantage pour terminer ses operations.

Je recus a Constantine, dans la maison de M. le docteur Ceccaldi d'Evisa, chirurgien principal, l'hospitalite la plus affectueuse, et le 5 au matin, je partis pour Philippeville. Le bateau a vapeur d'Alger partait le lendemain; un autre etait attendu qui devait appareiller le 8, directement pour Marseille. Les renforts assures, le but principal de ma mission etant de hater leur arrivee, elle se trouvait remplie, et il devenait inutile de faire une double traversee, et de passer par Alger. Je resolus donc de partir par le bateau du 8; j'ecrivis, dans ce sens, au gouvemeur general, et je lui expediai immediatement mon ordonnance, avec ma lettre et la depeche du general Herbillon. La reponse que j'ai recue, loin d'exprimer aucun blame, est tres aimable et honorable pour moi. On ne comprendrait pas, en effet, qu'on se soit plu a denaturer une

chose aussi simple, si depuis longtemps l'esprit de parti n'etait pas en guerre ouverte avec l'impartialite et la bonne foi.[10]

[Note 10: Voyez aux Pieces justificatives mes interpellations au ministre de la guerre.]

Le 7, les Corses residant a Philippeville m'offrirent un banquet. C'etaient des soldats, des negociants, des marins; reunion touchante qui, sur le sol d'Afrique, me rappelait l'accueil sympathique de l'ile paternelle, a qui ma famille doit tant!

Le 8, je m'embarquai sur le Sphinx, pyroscaphe de la compagnie Bazin, commandant Bonnefoi. Le temps etait gros et le vent contraire; mais, grace a l'habilete et a la vieille experience de notre bon capitaine, nous touchames a Marseille dans la nuit du 10 au 11.

A Paris, ou j'arrivais tres irrite de la position que l'on m'avait faite en Afrique, contrairement aux promesses que j'avais recues, on avait deja repandu, sur mon retour, les interpretations les plus malveillantes. Un journal ministeriel avait publie un article injurieux, et d'autres, sans meme s'enquerir des faits, ne m'avaient pas epargne. Cependant, comme le ministere qui avait preside a mon depart n'etait plus en fonctions, je crus devoir une visite au ministre de la guerre, pour lui offrir un rapport circonstancie que j'avais prepare sur la situation de la province de Constantine. M. d'Hautpoul se montra tres affable, et comme il m'interrogeait sur mon retour, et qu'il paraissait ignorer dans quels termes j'avais consenti a faire acte de presence en Algerie, j'entrai dans quelques developpements, et je lui parlai incidemment de l'ordre du general Herbillon, prescrivant mon depart de Zaatcha pour Alger. Il demanda a le voir. Voulant maintenir intact mon droit de representant du Peuple, je lui declarai d'abord que je ne m'y croyais pas oblige; mais comme il y mettait une certaine insistance affectueuse et parfaitement convenable, je consentis a le lui communiquer. En le voyant, il s'ecria, a plusieurs reprises, non pas comme il l'a dit a la tribune: Cet ordre vous couvre, mais: Vous etes parfaitement en regle; et il me pria de le lui laisser, pour le montrer au president de la Republique, qu'il m'engageait fortement a aller voir. Sous l'impression de mon juste ressentiment de la maniere dont j'avais ete traite, il ne pouvait entrer dans mes vues de me presenter a l'Elysee, et c'est probablement ce qui a rendu possible un scandale que je deplore et que j'ai la conscience de ne pas avoir provoque. Ma lettre a la Patrie [11], dont a parle M. d'Hautpoul, n'etait qu'une reponse aux attaques dont j'avais ete l'objet, et dont certains organes de la presse gouvernementale ne s'etaient pas fait faute. La conviction qui resulte pour moi de mon entrevue avec le ministre de la guerre, c'est que, bien qu'il ait assume la responsabilite de l'affront public qui m'a ete fait, c'est a d'autres qu'il doit etre attribue. Des informations ulterieures m'ont prouve que je ne m'etais pas trompe.

[Note 11: Voyez aux Pieces justificatives.]

Quoi qu'il en soit, je recus, le lendemain, avec une lettre du general Bertrand, directeur du personnel, le decret qui parut le surlendemain au Moniteur, signe Louis-Napoleon Bonaparte, et portant en tete la devise: Fraternite! Sa legalite, de l'avis de bien des personnes competentes, aurait pu etre contestee sous plus d'un rapport, mais ayant, en tout cas, l'intention de donner au gouvernement ma demission, je ne crus pas devoir lui disputer mon epaulette au titre etranger. On peut voir, aux Pieces justificatives, ces divers documents, ainsi que ma reponse au general Bertrand, que plusieurs journaux ont reproduite.

On y trouvera aussi le texte, d'apres le Moniteur, de mes interpellations qui eurent lieu a l'Assemblee nationale, le 22 novembre, et celui de la reponse de M. d'Hautpoul.

En terminant, on me permettra quelques courtes observations au sujet de ce discours du ministre de la guerre. N'était-il pas, au moins, étrange de venir dire sérieusement à l'Assemblée, qu'à ma place, ayant rencontré les renforts, il se serait mis à leur tête, il serait parti avec eux, et, le lendemain, il serait monté à l'assaut de Zaatcha!! Je transcris littéralement ses expressions, mais c'est à ne pas y croire! Comment, moi, officier au titre étranger, j'aurais donné des ordres à des troupes ayant à leur tête des lieutenants-colonels et des chefs de bataillon au titre français? Mais ils m'auraient _envoyé promener_, et ils auraient bien fait! M. d'Hautpoul, ce jour-là, semblait avoir oublié les rudiments de la hiérarchie militaire, et les droits au commandement que, même à parité de grade, un officier étranger ne peut exercer vis-à-vis d'un officier au titre français.[12]

[Note 12: Article 3 de l'ordonnance du 3 mai 1832.]

Et que dire de cette prétention de monter à l'assaut le lendemain? D'abord, les renforts étant séparés de Zaatcha par une distance de plusieurs journées de marche, le plus grand foudre de guerre, à moins d'être Josue, n'aurait pu accomplir le miracle dont parlait l'honorable général. Laisant de côté cette légère erreur géographique, qu'aurait dit le général en chef si, m'arrogant ses prérogatives, j'étais venu lui prescrire un plan, ou tenter une opération quelconque sans prendre ses ordres? Et avec quoi l'aurais-je tentée, qui m'aurait obéi, ou plutôt _ne m'aurait-on pas pris pour fou!_ C'est dommage d'entendre un homme respectable débiter de pareilles excentricités, et n'a-t-il pas fallu que les esprits fussent bien prévenus, pour les écouter sans sourciller? D'ailleurs, l'ordre formel de mon général n'était-il pas de me rendre à Alger, et si j'eusse désobéi, fut-ce pour retourner à Zaatcha plutôt qu'à l'Assemblée nationale, M. d'Hautpoul _ne m'eut-il pas traduit devant un conseil de guerre, ou, tout au moins, révoqué de mon grade, et, qui plus est, de mon emploi, quand même je n'en aurais pas eu?_

M. d'Hautpoul, dans son discours, accordait beaucoup à mon nom, et il venait déclarer, en même temps, que ce nom et les longues persécutions qu'il a attirées, ne valaient pas la peine de naturaliser mon épaulette, ni d'arrêter une mesure qui certes n'était pas empreinte d'aucun esprit de famille.

Enfin, lorsque, tout en commettant de si singulières méprises, il me reprochait de ne pas avoir _consulté mon cœur de soldat_, on comprendra que si j'avais voulu descendre à des personnalités, rien ne m'eût été plus facile; mais je crus, et je crois encore, que cela ne m'eût pas convenu envers un ministre et un vieux général.

Quoi qu'en dise le _Moniteur_, il n'est pas exact que l'Assemblée presque entière se soit levée contre l'ordre du jour que je présentai.[13] Au contraire, la gauche presque entière, et cela m'importe beaucoup, s'abstint de prendre part au vote, malgré la position délicate que ma susceptibilité à l'endroit de Louis-Napoléon m'avait faite dans l'opinion de la plupart de ses honorables membres.

[Note 13: Voyez aux Pièces justificatives.]

Quant à mes autres collègues, je prendrai la liberté de leur exposer avec le profond respect que je dois à une fraction si importante de la souveraineté nationale, que mon mandat je ne le tiens pas d'eux, mais des citoyens des départements qui m'ont élu, et que je ne me crois nullement tenu de conformer mon opinion à celle de la majorité. Cette opinion, fut-elle individuelle, elle pèse dans la balance, du poids d'un vote libre, consciencieux et sans contrôle.

Nulle part, je n'ai vu dans la Constitution, ni même dans la loi

electorale, qu'en acceptant une mission temporaire, un representant abdique l'indépendance de son caractere, et perde le droit de revenir prendre part aux deliberations legislatives quand il le juge necessaire ou seulement opportun. J'y vois, plutot, comme je l'ai fait remarquer a la tribune, que s'il n'est pas revenu avant l'expiration du delai de six mois fixe par la loi, son mandat de representant est perime de droit. Ainsi donc, si, en Algerie, ou meme plus loin, il etait oblige d'attendre le bon plaisir du gouvernement, celui-ci pourrait lui faire perdre a dessein sa haute qualite, soit en lui refusant l'autorisation de retour, soit en tardant simplement a l'envoyer.[14]

[Note 14: L'article 28 de la Constitution dit: "Toute fonction publique retribuee est incompatible avec le mandat de representant du peuple. Les exceptions seront determinees par la loi electorale organique." L'article 85 de cette loi dit: "Sont exceptes de l'incompatibilite les citoyens charges temporairement d'un commandement ou d'une mission extraordinaire, soit a l'interieur, soit a l'exterieur. Toute mission qui aura dure six mois cessera d'etre reputee temporaire."]

On a dit qu'un representant etait libre d'accepter ou non une mission du gouvernement. Sans doute, et ce n'est pas bien profond; mais, sous les phases variees de notre politique, ce qui convient aujourd'hui peut fort bien ne pas convenir dans quinze jours, ou meme demain. Il ne faudrait pas chercher bien loin pour trouver deux honorables representants qui avaient accepte de hautes missions sous le ministere Barrot-Dufaure, et qui les ont resignees a l'avenement du ministere _d'action_.

Je ne disconviens pas que l'alternative resultant des dispositions que je viens de citer ne soit un argument peremptoire en faveur des incompatibilites, et, pour ma part, je les ai votees presque toutes. Je comprends encore que ceux qui ne veulent pas que ces incompatibilites soient inscrites dans la loi repoussent mon argumentation; mais je maintiens que l'esprit de notre pacte fondamental est, qu'en droit et en these generale, un representant du Peuple reste toujours libre de reprendre une position qui, en definitive, ne releve que de la nation; et je ne voudrais pas affirmer qu'une revision meme de la loi electorale pourrait faire disparaître, dans le sens de la majorite, une lacune qu'on ne peut combler ainsi, sans porter atteinte aux principes.

Pour moi, apres le coup que Louis-Napoleon a porte a un de ses plus proches parents, a un neveu de l'empereur, au fils de Lucien, au representant de la Corse, je n'aurais pas ose paraître a la tribune nationale, si je n'avais ete fort de ma _conscience_ et de mon _droit_. De ma _conscience_, parce que, tant que j'ai ete en Afrique, j'ai fait mon devoir non-seulement d'officier, mais de soldat; de mon droit, parce qu'en toute sincerite, je ne puis reconnaître a personne la faculte de prescrire les fonctions supremes que les membres du Pouvoir Legislatif tiennent du Peuple.

PIECES JUSTIFICATIVES.

No 1.--Lettre de Louis Blanc.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Palais national du Luxembourg.

A Pierre-Napoleon Bonaparte.

Citoyen,

C'est avec un plaisir extreme que je vous fais part de la decision prise a votre egard par le Gouvernement provisoire. Nous venons de vous nommer chef de bataillon dans la Legion etrangere, bien convaincus que votre intention formelle est de mettre au service exclusif de la Republique les fonctions confiees a votre loyauté par le gouvernement republicain.

Faire servir a l'etablissement, a la consolidation, au triomphe complet de la liberte, le prestige attache au grand nom de Napoleon, c'est se montrer digne de porter un tel nom et bien meriter de la patrie. Le temps des pretentions dynastiques est passe a jamais. La glorieuse revolution qui vient de s'accomplir a definitivement coupe court au regime de la royauté et de tout ce qui lui ressemble.

C'est parce qu'il vous sait penetrer de cette conviction, imbu de ces sentiments, que le gouvernement provisoire vient de vous donner une marque de confiance qu'en ma qualite de Corse je suis heureux de vous annoncer.

Salut et fraternite,

Le 15 avril 1848.

LOUIS BLANC,

Membre du Gouvernement provisoire.

No 2.--Petition a la Constituante

Citoyens Representants du peuple,

Le lendemain de Fevrier, accouru de l'exil pour offrir mes services a mon pays, j'ai accepte avec une profonde reconnaissance, des mains des fondateurs de la Republique, le grade de chef de bataillon au 1er regiment de la Legion etrangere. J'etais autorise a le regarder comme un etat transitoire devant amener ma mutation dans un regiment francais.

L'intention de M. de Lamartine, et apres lui, celle de M. le general Cavaignac, etait de demander a l'Assemblee nationale une decision a cet egard. Elle etait necessaire, en presence de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement. A part toute autre consideration, ces hauts fonctionnaires de la Republique avaient pense qu'une exception paraissait fondee en ma faveur, puisque l'exil dont ma famille etait frappee m'avait seul empeche soit de satisfaire a la loi de recrutement, soit d'entrer dans une ecole militaire. Ce qui corroborait encore ces considerations, c'etaient les demandes reiterees de servir dans l'armee d'Afrique, que, depuis douze ans, je n'avais cesse d'adresser au gouvernement dechu, et que les marechaux Soult et Sebastiani m'ont offert d'attester au besoin.

Après l'election de mon cousin a la presidence de la Republique, et sans parler de ses intentions fraternelles, je pouvais croire que le gouvernement issu de l'election du 10 decembre ferait pour moi la proposition favorable que Lamartine ou le general Cavaignac eussent faite. Le gouvernement n'a pas cru devoir prendre cette initiative; et si je ne pouvais avoir recours a vous, citoyens representants, je me verrais frappe, j'en conviens, dans mes esperances les plus cheres, esperances que je n'avais pas abandonnees, meme dans l'exil; car un soldat de mon nom ne renonce pas facilement a servir dans les rangs de l'armee francaise.

La Legion etrangere, je le sais, a glorieusement conquis une haute reputation militaire. Je m'honorerai toujours d'avoir appartenu au corps de ses braves officiers; mais peut-etre n'est-ce pas une pretention exorbitante de ma part que d'esperer d'etre enfin admis autrement qu'a titre d'officier etranger. Je m'etais dit qu'un neveu de notre grand capitaine, un fils de Lucien Bonaparte, un proscrit des Bourbons, n'avait pas a craindre que le coup dont une loi de proscription l'a frappe ricochat, pour l'atteindre encore, sur le terrain de la Republique.

L'elevation d'un autre neveu de l'empereur Napoleon a la magistrature supreme de l'Etat semblait m'assurer de plus en plus qu'on ne me refuserait pas une simple mutation qui ne ferait de tort a personne, puisque mon emploi actuel peut etre rempli par un chef de bataillon au titre francais.

Pour sortir de la position anormale ou je me trouve, je fais un respectueux appel, citoyens representants, aux mandataires du Peuple Souverain. Je demande de passer, avec mon grade, dans un de nos regiments francais d'infanterie; et, quelle que soit votre decision, croyez que si jamais la Republique etait attaquée, je me reserve bien de combattre pour elle, fut-ce meme comme simple volontaire.

Salut et fraternite,

Paris, le 17 mars 1849,

PIERRE-NAPOLEON BONAPARTE.

No 3.--Etats nominatifs des hommes de la Legion etrangere, et du 2e bataillon d'Infanterie legere d'Afrique, tues ou blesses le 25 octobre 1849.

3e bataillon d'infanterie legere d'Afrique.

ETAT nominatif des hommes tues ou blesses le 25 octobre 1849.

Numeros NOMS. GRADES. OBSERVATIONS.
des
compagnies.

| | | | |
|-----|------------|------------|---|
| 2e | Butet, | capitaine. | Blesse d'un coup de feu a la cuisse droite. |
| 4e | Touchet, | capitaine. | Blesse d'un coup de feu a la poitrine. |
| 2e | Termeuf, | caporal. | Blesse d'un coup de feu au poignet gauche. |
| Id. | Prudhom, | chasseur. | Tue d'un coup de feu. |
| Id. | Luyat, | chasseur. | Tue d'un coup de feu. |
| Id. | Raynard, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a la cuisse. |
| 3e | Doucet, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a l'epaule droite. |
| Id. | Favry, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu au sourcil droit. |
| 4e | Genet, | caporal. | Tue d'un coup de feu a la tete. |
| Id. | Kerdavid, | chasseur. | Tue d'un coup de feu a la tete. |
| Id. | Jacquemin, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a la fesse. |
| 8e. | Consigny, | caporal. | Blesse d'un coup de feu au flanc gauche. |
| Id. | Tulpin, | caporal. | Blesse d'un coup de feu au bras droit. |
| Id. | Dorez, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a la joue gauche. |
| Id. | Bay, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a la fesse droite. |
| Id. | Charmier, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a l'abdomen. |
| Id. | Leroux, | chasseur. | Blesse d'un coup de feu a la jambe droite. |

Au bivouac, le 25 octobre, 1849.

Le capitaine commandant le bataillon, DE GOLDBERG. 2e regiment de la Legion etrangere.

ETAT nominatif des hommes tues ou blesses le 25 octobre 1849.

| DESIGNATION des compagnies | NOMS | GRADES | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|---------------|----------------|---|
| Grenadiers du 3e bataillon. | Nyko, | capitaine. | Blesse d'un coup de feu et d'un coup de pierre. |
| 3e du 1er bataillon. | Smitters, | sergeant. | Tue d'un coup de feu au coeur. |
| Grenadiers du 3e bataillon. | Vigneur, | caporal. | Blesse d'un coup de feu. |
| Idem. | Oehme, | grenadier. | Tue d'un coup de feu a la tete. |
| Idem. | Martin, | grenadier. | Blesse d'un coup de feu. |
| Idem. | Schildwaeser, | grenadier. | Idem. |
| Idem. | Vraiden, | grenadier. | Idem. |
| Idem. | Selinger, | grenadier. | Idem. |
| 1re du 3e bataillon. | Got, | sergent-major. | Idem. |
| 2e du 3e bataillon. | Violet, | sergent. | Idem. |
| Idem. | Pensa, | fusilier. | Idem. |

Au bivouac sous Zaatcha, le 25 octobre 1849.

Le chef de bataillon hors cadre, commandant temporaire du 5e bataillon,
P.-N. BONAPARTE.

N deg. 4.--Rapport du commandant Bonaparte.

Au camp devant Zaatcha, 25 octobre 1849.

Deuxieme regiment de la Legion etrangere.

Mon colonel,

Charge du commandement de deux cents hommes de la Legion, et de deux cents du 5e d'infanterie legere d'Afrique, designes pour abattre des palmiers et proteger ce travail, je me suis porte ce matin, a huit heures, vers la position qui m'avait ete indiquee par M. le general Herbillon, commandant en chef. Nous avons, en arrivant, occupe un mur faiblement crenele par les Arabes, et de la nous les avons tenus en respect, tandis que nos travailleurs abattaient avec une grande activite bon nombre de palmiers que j'evalue, au moins, a deux cent cinquante.

Les Arabes finirent cependant par se concentrer au saillant forme par le mur avec le reste de notre ligne qui s'etendait jusqu'a la plaine. J'avais, a plusieurs reprises, charge le capitaine Butet, du 3e d'infanterie legere d'Afrique, de l'observation de ce point important, et il m'en avait repondu, lorsque ce brave et intelligent officier fut

atteint d'un coup de feu. Un chasseur de son corps fut tue au meme instant. Les Arabes se jeterent sur le mur, limite de notre ligne, qu'ils n'ont point franchie, malgre les diverses phases du combat. Ils etaient en grand nombre. Ils nous assaillirent avec une grele de pierres qu'ils lancaient pardessus le mur, et ils finirent par se montrer audacieusement a la crete, d'ou ils firent feu de leurs fusils et de leurs pistolets. Nous les recumes a coups de fusil. Une reserve de vingt grenadiers de la Legion, sous la conduite du capitaine Nyko, vint, a ma voix, soutenir l'infanterie legere, et assurer la position meilleure, que nous occupames immediatement dans un jardin encaisse, a environ 20 metres du mur occupe d'abord, position d'ou nous n'avons cesse de tenir l'ennemi a distance.

Le point d'appui de la droite de notre nouvelle ligne etait, comme vous l'avez pu voir, mon colonel, un petit mamelon ou huit a dix grenadiers de votre regiment, electrises par votre voix et l'exemple du brave sergent Smitters, heroiquement tue dans cette affaire, ont si vaillamment combattu.

Je tous rendis compte de l'utilite d'un renfort qui nous permit de ne pas suspendre l'abattage des palmiers, et ce fut alors que vous fites avancer les reserves dont le concours fut si efficace. Pendant ce temps, les grenadiers postes au mamelon susdit, et l'infanterie legere d'Afrique, soutinrent, avec une rare bravoure, les attaques reiterees et acharnees des Arabes. Je ne dois pas oublier de tous dire la gratitude que nous devons a M. le commandant des zouaves qui, au plus fort de l'action, me donna, avec le lieutenant Sentupery, quinze hommes qui vinrent soutenir mes grenadiers. Tous ces braves soldats sont au-dessus de tout eloge. Je dois neanmoins vous signaler les intrepides capitaines Butet et Touchet, du 5e d'infanterie legere d'Afrique, blesses grievement tous deux, et le capitaine Nyko, des grenadiers de la Legion, atteint d'une balle et d'une pierre a la tete. Nous avons, outre le sergent Smitters, cinq morts, dont un de la Legion, et quatre de l'infanterie legere d'Afrique. Les blesses, sans compter les trois capitaines que j'ai eu l'honneur de tous signaler, sont au nombre de vingt, dont neuf appartiennent a la Legion. Je joins ici l'etat nominatif.

Sur l'ordre du general, que vous m'avez transmis vous-meme, mon colonel, dans le jardin encaisse ou nous combattions, soutenus par l'energique et habile concours de M. le colonel de Barral a notre gauche, sur votre ordre, dis-je, la retraite s'est effectuee avec une grande regularite par la plaine, et elle etait accomplie a midi.

Outre l'abattage des palmiers, notre operation peut etre consideree comme etant une attaque tres vive sur Lichana, et, sans pouvoir evaluer exactement le mal que nous avons fait a l'ennemi, j'estime qu'il est tres considerable et au moins decuple de celui qu'il nous a fait eprouver.

Veuillez agreer, je vous prie, mon colonel, l'expression de mon respect.

Le chef de bataillon temporaire du 3e bataillon du 2e regiment de la Legion etrangere,

P.-N. BONAPARTE.

Vu et approuve le rapport de M. le commandant P.-N. Bonaparte, qui est complet.

Tranchee, le 26 octobre 1849.

Le colonel faisant fonctions de general de tranchee.

CARBUCCIA.

No 5.--Rapport du colonel Carbuccia.

Sous Zaatcha, le 25 octobre 1849.

A M. le general Herbillon, commandant la colonne expeditionnaire du
Zab.

Mon general,

Vous m'avez, ce matin, envoye l'ordre, a la tranchee, par M. le capitaine d'etat-major Regnault, de vous faire connaitre les dispositions prises pour assurer la coupe des palmiers pendant la journee.

Je vous ai fait repondre par lui que j'avais confie a M. le commandant Pierre Bonaparte, du 2e regiment de la Legion etrangere, la mission de proceder a cette operation importante, a la tete de quatre cents hommes, dont deux cents de la Legion et deux cents du 3e bataillon d'Afrique.

Ci-joint, sur les evenements importants accomplis dans cette journee, le rapport de cet officier superieur, dont je suis heureux d'avoir a vous signaler la bravoure temeraire, et le coup d'oeil militaire digne du nom qu'il porte. Atteint violemment d'un enorme pave sur la poitrine, il est reste a son poste, et il a tue de sa main deux chefs arabes, au plus fort de la melee, aux applaudissements de la ligne de tirailleurs.

Lorsque M. le commandant Bonaparte m'a rendu compte des difficultes qu'il eprouvait a continuer son operation, je suis part de la tranchee a la tete d'une troupe de soutien et apres avoir recu son rapport verbal, je vous ai fait demander un bataillon de renfort.

M. le commandant Bourtaki, du bataillon de tirailleurs de Constantine, est arrive sans delai; une de ses compagnies a pris part au feu de la premiere ligne; le reste a ete, sous vos yeux, place en reserve, et lorsque les Arabes ont eu abandonne leur position pour rentrer a Lichana, nous avons effectue notre retraite, qui a ete terminee a midi et effectuee avec le plus grand ordre, sans opposition de l'ennemi.

Le mouvement a ete facilite par votre ordre par le feu de deux obusiers amenes sur place par M. le colonel Pariset en personne.

La disposition prise par vous (en faisant cooperer la colonne de M. le colonel de Barral au mouvement de la journee) a ete des plus utiles. Les troupes, sous les ordres directs de leur chef qui ne s'est pas epargne dans cette journee et que j'ai vu partout ou il y avait du danger, ont empeche le commandant Bonaparte d'etre deborde sur sa gauche, et lui ont permis de conserver, aussi longtemps que vous l'avez voulu, des positions aussi difficiles.

Pendant ce temps-la, la sape de droite, gardee dans la tranchee par une compagnie de voltigeurs du 38e, a ete vivement assaillie par un nouveau contingent arrive dans Zaatcha pendant le combat. Les voltigeurs, avec sang-froid et energie, ont attendu les Arabes a bout portant; ils en ont tue cinq et ont mis le reste en fuite.

La conduite des troupes a ete admirable de devouement et d'energie, aujourd'hui comme toujours, et elle continue a leur meriter l'estime et la reconnaissance de la France et de son president.

Veillez agreer, mon general, l'hommage de mon respectueux devouement.

Le colonel du 2e regiment de la Legion etrangere, commandant la

subdivision de Batna, faisant fonctions de general de tranchee,

Signe: CARBUCCIA.

N deg. 6.--Ordre du general Herbillon.

Ordre.

M. le commandant Pierre Bonaparte, chef de bataillon hors cadre, se rendra immediatement a Alger, aupres de M. le gouvemeur general, pour remplir une mission concernant l'expedition de Zaatcha.

Camp de Zaatcha, le 29 octobre 1849.

Le general de brigade, commandant la division de Constantine,

HERBILLON.

No 7.--Lettre a la Patrie.

Paris, 18 novembre 1849.

Monsieur le Redacteur,

Les commentaires plus ou moins injustes ou malveillants que mon retour d'Afrique inspire a quelques journaux m'engagent a vous prier d'insérer ce qui suit:

Sans parler des convois que j'ai escortes a travers les partis ennemis, je n'ai quitte le camp de Zaatcha, ou je suis reste huit jours, qu'apres avoir commande l'attaque du 25 octobre, et avoir ete de tranchee le 24, le 25, le 28 et le 29.

Le general Herbillon ayant decide qu'on ne donnerait plus d'assaut, et qu'on attendrait des renforts pour investir la place, et la reduire par le feu de l'artillerie, l'adoption de ce plan prolongeait les operations bien au-dela du terme que, meme avant mon depart de Paris, j'avais fixe pour ma rentree a l'Assemblee nationale. Comme representant du Peuple, j'etais seul juge de l'opportunité de mon retour a mon poste, et je ne dois, a cet egard, aucun compte a personne. Les phases politiques qui viennent de s'accomplir prouvent que je n'avais pas trop mal juge de cette opportunité.

Au surplus, j'avais tout lieu d'etre mecontent de la position que l'absence complete de tout ordre convenable m'avait faite en Afrique. Je n'ai d'ailleurs quitte Zaatcha qu'avec l'ordre formel du general Herbillon de me rendre aupres du gouvemeur general, pour presser l'arrivee des renforts qu'il attendait, et c'est parce que je les ai rencontres en route que je suis revenu directement de Philippeville, au lieu de passer par Alger.

Veillez agreer, je vous prie, Monsieur le Redacteur, l'expression de mes sentiments affectueux et distingues.

P.-N. BONAPARTE,

Representant du Peuple.

No 8.--Lettre du general Bertrand, et decret du President de la

Republique.

(_Ministere de la Guerre_.)

REPUBLIQUE FRANCAISE.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Paris, le 19 novembre 1849, a 9 heures du soir.

Monsieur le Representant,

Par ordre du Ministre de la guerre, j'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'un decret du President de la Republique, prononcant votre radiation des cadres de l'armee; ainsi que la piece signee du general Herbillon, remise par vous au Ministre a votre arrivee a Paris.

Veuillez agreer, Monsieur le Representant, l'assurance de ma haute consideration.

Le general de brigade, directeur general du personnel,

BERTRAND.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Au nom du Peuple francais,

Le President de la Republique,

Considerant que M. Pierre-Napoleon Bonaparte, nomme, au titre etranger, chef de bataillon dans le 1er regiment de la Legion etrangere, par arrete du 19 avril 1848, a recu, sur sa demande, un ordre de service, le 19 septembre 1849, pour se rendre en Algerie;

Considerant qu'apres avoir pris part aux evenements de guerre dont la province de Constantine est en ce moment le theatre, il a recu du general commandant la division de Constantine l'ordre de se rendre aupres du gouverneur-general de l'Algerie pour remplir une mission concernant l'expedition de Zaatcha;

Considerant qu'il n'a pas rempli cette mission; qu'il ne s'est pas rendu aupres du gouverneur general, mais qu'il s'est embarque a Philippeville pour revenir a Paris;

Considerant qu'un officier servant en France, au titre etranger, se trouve en dehors de la legislation commune aux militaires francais, mais qu'il est tenu d'accomplir le service auquel il s'est engage;

Considerant que M. Pierre-Napoleon Bonaparte, en sa dite qualite, n'etait ni le maitre de quitter son poste sans autorisation, ni le juge de l'opportunite de son retour a Paris;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Decrete:

Article 1er. M. Pierre-Napoleon Bonaparte est revoque du grade et de l'emploi de chef de bataillon a la Legion etrangere.

Art. 2. Le ministre de la guerre est charge de l'execution du present

decret.

Fait a Paris, a l'Elysee-National, le 19 novembre 1849.

LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE.

Le ministre de la guerre,

D'HAUTPOUL

N deg. 9.--Reponse au general Bertrand.

Paris, 19 novembre 1849.

Monsieur le general,

Je recois votre lettre qui me transmet la copie d'un decret du president de la Republique prononcant, dites-vous, ma radiation des cadres de l'armee (_sic_). Je vous observerai d'abord que ne faisant pas partie de ces cadres, je ne puis en etre radie, mais seulement revoque du grade, que je ne devais, d'ailleurs, qu'au Gouvernement Provisoire de la Republique, qui me l'avait confere avant que je fusse representant du Peuple a la Constituante, et par consequent avant l'abrogation de la loi qui privait les membres de ma famille de leurs droits de citoyen.

Je rappellerai que ne m'accommodant nullement, comme representant du peuple, comme neveu de l'empereur Napoleon, et comme fils de Lucien Bonaparte, de cet etat d'officier _au titre etranger_, il y a deja longtemps qu'a deux reprises differentes j'avais donne ma demission, et que ce n'est que pour ceder aux instances reiterees et pressantes du president de la Republique que je l'avais retiree. Arrive avant hier a Paris, je me suis rendu hier chez le ministre de la guerre, et je lui ai declare que si je ne donnais pas encore, definitivement, ma demission, c'etait pour ne point faire de scandale. Il parait que d'autres n'ont point ete arretes par cette consideration, et si je regrette ma bonhomie qui leur a permis de me prevenir, je ne leur en veux pas autrement, car je suis debarrasse d'une position qui n'etait ni normale, ni convenable, et que, sous aucun pretexte, je n'aurais plus gardee longtemps.

Un mot maintenant du decret presidentiel:

Il n'est pas vrai, et cela importe peu, que ce soit sur ma demande qu'une mission en Algerie m'a ete donnee. Elle m'a ete instamment proposee par le president de la Republique, comme le prouve la lettre qu'il me faisait ecrire par M. Ferdinand Barrot dans les Ardennes, ou j'avais ete passer le temps de prorogation de l'Assemblée.

En second lieu, il n'est pas vrai que je me sois engage a remplir un service, dont la duree aurait pu etre fixee par le gouvernement. Ma mission qui, d'apres la loi electorale organique, n'aurait pu, en tous cas, durer plus de six mois, etait temporaire, indeterminee, gratuite et dependante de ma volonte. On concevrait meme difficilement qu'il eut pu en etre autrement.

D'un autre cote, mon grade de chef de bataillon au titre etranger ne me depouillait pas apparemment de mon caractere de membre du pouvoir legislatif; et quoi qu'en dise le president de la Republique, dont les decrets, grace a Dieu, n'ont pas encore force de loi, j'etais parfaitement le maitre de revenir, sans l'autorisation de personne, sieger a mon poste le plus important, a l'Assemblée nationale, et j'etais seul juge de l'opportunité de mon retour. Du reste, le but de la mission que m'avait donnee le general Herbillon etait rempli, du moment que les renforts qu'il attendait, et que j'avais rencontres en marche,

etaient assures.

Enfin, si nos gouvemants avaient nos lois organiques un peu plus presentes a l'esprit, ils sauraient que tout officier, representant du Peuple, est en non-activite hors cadre, et que la revocation qu'ils decretent ne peut porter que sur le grade, et non sur l'emploi, puisque je n'en ai pas.

Agreez, Monsieur le general, l'assurance de ma parfaite consideration.

PIERRE-NAPOLEON BONAPARTE,

Representant du Peuple.

N deg. 10.--Extrait du compte-rendu de la seance de l'Assemblee legislative de 22 novembre 1849, d'apres le Moniteur.

Interpellations de M. Pierre Bonaparte.

M. le President.--M. Pierre Bonaparte demande l'autorisation d'adresser des interpellations a M. le ministre de la guerre, sur un decret qui a paru dans le Moniteur, et qui revoque M. Pierre Bonaparte du grade militaire qui lui avait ete confere par le Gouvernement provisoire.

Je demande a M. le ministre de la guerre a quel jour il veut que les interpellations soient fixees.

M. le general d'Hautpoul, ministre de la guerre.--Je suis pret a repondre a l'instant.

M. le President.--L'Assemblee veut-elle entendre immediatement les interpellations?

De toutes parts.--Oui! oui!

M. le President.--La parole est a M. Pierre Bonaparte.

M. Pierre Bonaparte.--Citoyens representants du Peuple, je n'ai que quelques mots a dire sur la question que ce decret souleve en general, et sur ce qui me regarde en particulier, si l'Assemblee veut bien m'entendre.

En principe, je soutiens avec une profonde conviction et avec indignation, quand je pense qu'on ose soutenir le contraire dans cette enceinte, qu'un membre du pouvoir legislatif, quelle que soit la mission temporaire qui ait pu lui etre confiee, en vertu de l'article 85 de la loi electorale organique, ne peut etre retenu malgre lui loin du sanctuaire national, ou s'accomplit son mandat. (Mouvements divers.) Jaloux de vos droits, qui sont ceux du pays, il importe que vous fassiez intervenir a cet egard une decision souveraine qui reprime les outrecuidantes pretentions d'un gouvernement trop dispose a faire bon marche du grand caractere dont les representants du peuple francais sont revetus. J'aurai l'honneur, dans ce but, de vous proposer un ordre du jour motive, a la fin de la discussion.

Passant a ce qui me regarde, l'exercice du droit imprescriptible que je viens de dire m'a paru d'autant plus opportun que, dans ma conviction, nos institutions republicaines, auxquelles je suis voue corps et ame, sont sur le point de courir des dangers (Mouvement.)

Je desire, citoyens representants, qu'on ne se meprenne pas sur la portee de mes paroles. L'indigne maniere dont j'ai ete traite,

l'injustice et l'ingratitude dont j'ai à me plaindre, ont pu modifier mes sentiments envers mon parent, Louis-Napoleon Bonaparte, mais non envers le president de la Republique. Tant qu'il saura maintenir la constitution, ou que la majorite de l'Assemblee declarera qu'il l'a maintenue, je le soutiendrai vigoureusement, tout en conservant, bien entendu, ma liberte d'appréciation parlementaire.

Mais c'est de ses conseillers, ministres ou autres, de ses familiers surtout que je me defie. Leur persistance à éloigner tout ce qui naturellement était interesse à l'eclat du drapeau populaire releve le 10 decembre suffit pour justifier mes defiances. A mon cousin et collègue, Napoleon Bonaparte, comme à moi, ils ont fait donner une mission, dont ils se sont ensuite subrepticement efforces de rendre l'accomplissement impossible.

Et si vous exigez que je vous nomme celui à qui l'on doit attribuer principalement tout ce que le president fait de deplorable, je le nommerai.

De toutes parts. --Oui! oui! Nommez!

M. Pierre Bonaparte. --Eh bien! c'est M. Fialin, _dit_ de Persigny!

M. le President. --J'arrete ici l'orateur en lui rappelant qu'aux termes de l'article 79 du reglement, les interpellations de representant à representant sont interdites. Il a demande l'autorisation d'interpeller le ministre de la guerre sur un acte qu'il a determine, et sur lequel il demande des explications; je l'invite à se renfermer dans les termes de ses interpellations; il ne peut interpeller un representant, le reglement est formel.

M. Pierre Bonaparte. --Je m'y renfermerai, monsieur le president; mais je prends la liberte de vous faire observer que ce n'est pas une interpellation, mais une designation.

M. le President. --C'est une veritable interpellation.

M. Pierre Bonaparte. --C'est une designation.

Au point de vue militaire, et abstraction faite de ma qualite de membre de cette Assemblee, on dirait vraiment que l'acharnement des partis se plait à denaturer les choses les plus simples.

Du camp de Zaatcha à Philippeville il y a onze etapes. Je suis parti de Zaatcha, escortant un convoi, et avec l'ordre, que voici, du general Herbillon de me rendre à Alger. La seule partie de cet ordre que je n'ai point executee, c'est la traversee de Philippeville à Alger. Apparemment, elle n'offrait aucun danger, et, par consequent, il ne pouvait y avoir aucun merite à la faire, puisque le but de ma mission aupres du gouverneur general etait rempli par l'envoi des renforts que j'avais rencontres en marche.

D'Alger, en tout cas, je fusse revenu en France. Le general Herbillon le savait. Le president de la Republique et le Gouvernement savent parfaitement aussi qu'à part mon droit de representant, que je n'ai jamais aliene et que je n'aliennerai jamais, il etait convenu, lorsque j'ai quitte Paris, que je reviendrais d'Afrique quand je le jugerais convenable, et sans qu'ils pussent y trouver à redire. (Rumeurs.)

Sans cela, il est evident que je ne serais pas parti, puisque j'aurais sacrifie l'indépendance de mon mandat, à laquelle je tiens par-dessus tout.

Je termine en demandant à M. le ministre de la guerre comment il se fait qu'à mon arrivee à Paris, lorsque, sur sa demande (car je ne m'y croyais

nullement oblige), je lui ai communiqué l'ordre du général Herbillon, prescrivant mon départ de Zaatcha pour Philippeville et Alger, il avait répété à satiété que, sous le rapport militaire, les renforts étant assurés, il me trouvait parfaitement en règle? Vous m'avez dit, monsieur le ministre, que j'étais parfaitement en règle. Si je ne me trompe, l'opinion du gouverneur général de l'Algérie était exprimée d'une manière analogue dans une dépêche que M. le ministre de la guerre doit avoir entre les mains. Et comment se fait-il alors qu'il ait opposé son contre-sens à la révocation qui a paru au Moniteur!

Où M. le ministre de la guerre a changé d'avis à mon égard avec une étrange soudaineté, ou il a validé une mesure qu'il savait être une injustice, une indignité, et qui, à part l'effet moral, me touche fort peu, car je ne tenais nullement à ma qualité d'officier au titre étranger.

Vous comprendrez, citoyens représentants, le sentiment qui m'a fait entrer dans ces développements, bien que, au point de vue du droit, ils soient tout à fait superflus.

Le principe qui domine tout le reste, c'est celui de l'indépendance de notre caractère. Il est bon, en tout cas, que les droits de ceux d'entre nous qui sont ou qui seraient, à l'avenir, envoyés en mission, soient fixes; et c'est pour cela que j'aurai l'honneur, après la discussion, de présenter à l'Assemblée un ordre du jour motivé.

M. le Président. --La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. d'Hautpoul, ministre de la guerre. --Messieurs, l'interpellation qui m'est faite a deux caractères bien distincts; je les traiterai l'un après l'autre.

Il s'agit d'abord de savoir si un membre de cette Assemblée, qui a demandé ou accepté un mandat, soit dans l'ordre militaire, soit dans l'ordre diplomatique (ce sont ordinairement les missions qui sont le plus communément confiées aux représentants), et qui a accepté dans toute leur teneur les instructions qui lui ont été données librement, volontairement, et souvent après sollicitations, il s'agit de savoir, dis-je, si, une fois rendu à son poste, il est libre d'oublier ce même mandat, ce même engagement; s'il est juge, juge souverain, d'après la théorie de l'honorable préopinant, de l'opportunité de son retour.

Eh bien! je commence par déclarer que non. (Très bien! très bien!)

Le Gouvernement seul a été juge du mérite du mandat; celui qui l'a accepté en est convenu par le fait seul de l'acceptation; une fois rendu à son poste, il doit consulter ses instructions; s'il est militaire, il doit se renfermer dans l'obéissance due à ses chefs militaires; il n'est plus, là, représentant du Peuple. (Marques d'assentiment.)

M. Pierre Bonaparte. --Alors, pourquoi m'avez-vous trouvé en règle?

M. le Président. --Monsieur Pierre Bonaparte, n'interrompez pas! On vous a écouté; laissez M. le ministre vous répondre.

M. le Ministre. --Je le répète, il n'est plus, là, le représentant du Peuple; il est impossible de trouver une analogie entre le représentant du Peuple, ayant mission de la convention du Gouvernement, en se plaçant au-dessus de toutes les positions dans les armées, et ce qui se passe aujourd'hui. Quelques journaux ont voulu la rencontrer; ils sont tombés dans une erreur complète. Je ne pense pas qu'il y ait ici un seul membre qui partage une pareille doctrine. (Non! non!--Approbation.)

Du reste, l'Assemblée législative, dans l'espèce qui nous occupe, n'avait donné aucun mandat à M. Pierre Bonaparte. Le mandat émane

essentiellement du Gouvernement, de l'initiative du Pouvoir executif. Ainsi, laissons de cote le caractere de representant, qui ne doit pas occuper l'Assemblee. (Tres bien!)

Voila ma reponse a la premiere partie de la discussion. (Marques prolongees d'approbation.)

Maintenant, en abordant les faits particuliers, que s'est-il passe? M. Pierre Bonaparte est chef de bataillon a la Legion etrangere, au titre etranger; et remarquez, messieurs, que ce titre n'a rien de blessant. M. Pierre Bonaparte ne peut pas etre chef de bataillon a d'autre titre, car la loi de 1834, sur l'etat des officiers, nous est connue; c'est le Code militaire, un code qu'on ne peut pas enfreindre, que j'ai appele; dans une autre circonstance, l'arche sainte. D'apres cette loi, quand on n'a pas suivi la hierarchie, quand on n'appartient pas a l'armee avec le grade de capitaine, et quand on ne remplit pas les conditions voulues pour l'avancement, conditions qui consistent dans un fait de guerre sur le champ de bataille ou dans une proposition reguliere de candidature sur le tableau d'avancement, on ne peut pas devenir chef de bataillon. M. Pierre Bonaparte n'etait ni dans l'une ni dans l'autre de ces conditions. On lui a confere, c'est le Gouvernement provisoire, je crois, on lui a confere le titre de chef de bataillon dans la Legion etrangere, a titre etranger; lui, n'est pas etranger, mais son titre est etranger; c'est ce qu'il faut bien distinguer. (Tres bien! tres bien!) Voila en quoi M. Pierre Bonaparte ne peut pas etre blesse: il est Francais et bon Francais, c'est un hommage que je lui remis; mais son titre dans la Legion etrangere est titre etranger. Il faut bien faire attention a cette distinction. (Tres bien! tres bien!)

M. Pierre Bonaparte part de Paris avec une mission pour l'Algerie. Cette mission disait qu'a son arrivee a Alger il serait a la disposition du gouverneur general. Que fait le gouverneur general? Il se rappelle le nom de Bonaparte, et il donne a M. Pierre Bonaparte le poste d'honneur, le poste le plus perilleux; c'est la qu'un Bonaparte doit etre heureux de se trouver; c'est le meilleur de tous les postes. (Marques unanimes d'approbation.)

M. Pierre Bonaparte--Je vous prie de croire que je n'ai pas boude.

M. le Ministre.--Je dis cette phrase a dessein. Dans la lettre que M. Pierre Bonaparte a cru devoir publier, il s'est plaint qu'on lui avait fait une condition qui n'etait pas convenable; c'est a cela que reponds.

Je n'accuse en rien, Dieu m'en preserve, la bravoure de M. Pierre Bonaparte; je le crois aussi brave que tous nos soldats. Mais il ne s'agit pas de cela; il s'agit d'une expression que je crois devoir relever, et je declare que le poste qu'on a donne a M. Pierre Bonaparte etait un poste de choix, de faveur, qu'il devait en etre content, puisqu'on l'envoyait a l'ennemi, et que, quand on porte son nom, on doit etre enchante de se trouver dans une pareille position. (Tres bien! tres bien!)

Qu'est-il arrive? M. Pierre Bonaparte a reçu un commandement de son grade, on lui a donne le commandement de quatre cents hommes. Il s'est avance en tirailleur sur l'ennemi: je ne juge pas le merite du mouvement, s'il etait plus ou moins rationnel, ceci est un fait purement militaire; vous me permettrez de le passer sous silence. L'engagement qui eut lieu a ete vif; la ligne des tirailleurs a du se retirer. M. Pierre Bonaparte a montre beaucoup de courage; il a ete presque apprehende au corps par un Arabe. Il l'a tue de sa main, c'etait tout naturel; on ne devait pas attendre moins d'un homme qui porte son nom. Plus tard, un bataillon de renfort est arrive; l'affaire a ete reprise; chaque troupe est restee dans sa position respective.

Le lendemain, M. Pierre Bonaparte, qui la veille avait oublie qu'il

etait representant, qui n'en parlait pas, le lendemain, M. Pierre Bonaparte s'en est souvenu.

M. Pierre Bonaparte.--Pas le lendemain!

M. le Ministre.--Peu importe! je n'epilogue pas sur les heures ou sur le jour. Bref, M. Bonaparte, quelque temps apres, a trouve qu'etant representant du Peuple, il devait revenir dans cette enceinte. C'est fort bien; mais il aurait du y penser avant de partir. En ce moment, il etait devant l'ennemi; il aurait du s'en souvenir. (Tres bien! tres bien!)

Qu'il me permette de lui dire qu'a sa place, en presence de l'ennemi, j'aurais parfaitement oublie que j'etais representant. (Tres bien! tres bien!)

M. Pierre Bonaparte.--Je suis revenu pour affaire de service.

M. le President.--N'interrompez pas; vous repondrez!

M. le Ministre de la guerre.--M. le general Herbillon, commandant militaire de la province de Constantine et des troupes qui font le siege de Zaatcha, a donne, il est vrai, a M. Pierre Bonaparte un ordre qu'il m'a remis entre les mains. Je lui ai dit: "Cet ordre vous couvre". C'etait tout simple, et s'il ne vous avait pas couvert, savez-vous ce que j'aurais fait? Je serais venu ici; j'aurais demande a l'Assemblee l'autorisation de vous poursuivre; je vous aurais fait arreter et conduire par la gendarmerie a Constantine, et la, vous auriez ete traduit devant un conseil de guerre. (Marques generales d'approbation.)

Je n'ai pas agi ainsi, parce que je ne devais pas le faire. Il ne restait aux yeux du ministre de la guerre qu'une faute, une faute grave; c'etait de ne pas avoir accompli un mandat reçu. Ce mandat etait important; il disait a M. Pierre Bonaparte d'aller a Alger; pourquoi faire? C'etait une chose a peu pres inusitee qu'un officier commandant une troupe, et une troupe devant l'ennemi, en fut detache pour aller devant le gouverneur d'Alger demander des secours. Mais enfin j'accepte cette mission tout etrange qu'elle puisse paraître. Du moins fallait-il l'accomplir. Or, que se passe-t-il?

En arrivant a Philippeville, M. Pierre Bonaparte trouve des troupes qui débarquaient. C'etait une chose toute simple. En ne consultant que mon coeur de soldat, je me serais mis a la tete de ces troupes, je serais parti avec elles, et le lendemain je serais monte a l'assaut de Zaatcha. (Tres bien! tres bien!)

M. Pierre Bonaparte.--Un officier au titre etranger ne peut pas commander! D'ailleurs, il y avait des lieutenants-colonels.

M. le Ministre.--M. Pierre Bonaparte en a juge autrement. Il arrive a Philippeville; un paquebot partait pour la France: il prend passage a bord de ce paquebot; il arrive a Marseille, puis a Paris. Arrive a Paris, il se presente chez le ministre de la guerre. Je fus assez etonne de le voir: je connaissais son arrivee, du reste; je la connaissais par un rapport du prefet de police, et je devais la connaitre, parce que, dans toute hypothese, il m'importait beaucoup de savoir ou etait M. Pierre Bonaparte.

M. Bonaparte se presente chez moi. Je lui demande par quel hasard il est a Paris. Il me montre son ordre. Je lui dis: Cet ordre vous couvre par rapport a Zaatcha, par rapport a l'abandon d'un poste militaire. S'il en eut ete autrement, c'eut ete un deshonneur; un Bonaparte ne peut pas se deshonoré, c'est impossible.

M. Pierre Bonaparte me montre ensuite un projet de lettre contenant

des doctrines que je ne pouvais pas accepter et que j'ai combattues, doctrines que vous avez entendues et qui auraient pour consequence de mettre le Gouvernement dans l'impossibilite absolue de donner quelque mandat que ce puisse etre a des membres de cette Assemblée. (Tres bien!)

Nonobstant mes observations, M. Pierre Bonaparte a fait inserer dans les journaux la lettre que vous avez lue, et il l'a signee. Le Gouvernement etait mis en demeure de repondre; il l'a fait par le decret que vous connaissez. (Bruit.) Je repete ma phrase. Le Gouvernement etait mis en demeure de repondre a la lettre de M. Pierre Bonaparte; c'etait une espece de defi; le Gouvernement a repondu par le decret que vous avez vu.

M. Pierre Bonaparte.--Par depit!

M. le Ministre.--Il etait dans son droit, dans son droit absolu, et s'il ne l'avait pas fait, vous auriez eu grandement raison de l'en blamer. (Tres bien!)

Je ne touche pas aux questions de famille, elles ne sont pas de ma competence.

Quant aux influences du Gouvernement, je declare tres haut que M. le president de la Republique n'a pour conseillers que ses ministres; nous n'en connaissons pas d'autres, nous ne subissons l'influence de qui que ce soit. (Tres bien!)

Nous venons ici franchement, loyalement, vous apporter des projets de lois, les mesures que le Gouvernement croit bonnes; nous nous inspirons des votes de la majorite de cette Assemblée; nous nous conformons a ce qu'elle decide, et nous serons toujours heureux de marcher avec elle. (Approbatation vive et prolongee.)

M. le President.--La parole est a M. Pierre Bonaparte.

M. Pierre Bonaparte.--Citoyens representants, je tiens seulement a vous soumettre mon opinion sur un point du discours de M. le ministre.

Il a dit que si je n'avais pas eu un ordre du general Herbillon m'envoyant de Philippeville a Alger, il aurait demande a l'Assemblée nationale l'autorisation de me poursuivre devant un conseil de guerre. Mon opinion est que, si l'Assemblée avait accorde une pareille autorisation, elle aurait abdique son droit et ses prerogatives les plus essentielles (Murmures et denegations); car, s'il plaisait, par exemple, a MM. les ministres d'eloigner de l'Assemblée un membre quelconque; si, par suite de promesses, de seductions, je ne sais quoi.... (Nouveaux murmures.)

Un membre.--On est libre d'accepter.

M. Pierre Bonaparte.--... Ils n'avaient qu'a l'envoyer en Algerie, au Senegal, n'importe ou, alors les membres dont la presence pourrait etre incommode seraient eloignes au moins pendant six mois. (Denegations.) Et notez bien une chose, c'est que, les six mois expires, si le representant n'est pas revenu a son poste, sa qualite, son caractere est perdu de droit. Je voulais seulement vous soumettre cette observation.

M. le President.--L'incident me parait vide.

M. Pierre Bonaparte.--Je propose un ordre du jour motive.

M. le President.--Voici l'ordre du jour motive que M. Pierre Bonaparte propose a l'Assemblée:

"Considerant que les missions ou commandements temporaires dont les

representants du Peuple peuvent être investis, conformément à l'article 85 de la loi électorale organique, ne peuvent leur enlever leur droit d'initiative parlementaire, ni l'indépendance de leur caractère législatif;

"Considérant qu'il ne peut appartenir à personne d'empêcher ou d'interdire, par quelque raison que ce soit, l'accomplissement de leur mandat,

"L'Assemblée passe à l'ordre du jour."

M. le Ministre de la guerre.--Je demande l'ordre du jour pur et simple.

Voix nombreuses.--Non! non!--Aux voix l'ordre du jour motive!

M. le Président.--On a demandé l'ordre du jour pur et simple. (Non! non! On n'insiste pas!)

Nombre de voix.--L'ordre du jour motive!

M. le Président.--Je mets aux voix l'ordre du jour motive présenté par M. Pierre Bonaparte.

(Personne ne se lève à l'épreuve; l'Assemblée presque entière se lève à la contre-épreuve.)

M. le Président.--L'Assemblée n'adopte pas l'ordre du jour motive.

(Un grand nombre de membres viennent féliciter M. le ministre de la guerre.--La séance reste suspendue quelques instants; les représentants descendus dans l'hémicycle se livrent à des conversations animées.)

No 11.--Extrait du compte-rendu de la séance de l'Assemblée législative du 22 décembre 1849, d'après le Moniteur, et Amendement de M. Pierre Bonaparte.

Discussion du projet de loi relatif à la création d'un quatrième bataillon dans le 1er régiment de la Légion étrangère, pour y recevoir une partie des hommes de la garde nationale mobile de Paris.

M. le Président.--L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la création d'un quatrième bataillon dans la Légion étrangère, pour y recevoir une partie des hommes de la garde nationale mobile de Paris.

Je dois d'abord consulter l'Assemblée sur l'urgence, qui est demandée par le Gouvernement et proposée par la commission.

(L'urgence, mise aux voix, est déclarée.)

M. le Président.--M. Pierre Bonaparte a la parole sur la discussion générale.

M. Pierre Bonaparte.--Citoyens représentants du Peuple, je m'associe de grand cœur aux intentions équitables que le projet du Gouvernement nous annonce en faveur des débris de notre jeune et héroïque garde mobile. Mais pour savoir si la position qu'on veut faire à ceux de ces jeunes soldats qui resteront sous les drapeaux est convenable, il faut examiner celle du corps ou l'on propose de les faire entrer. Pour moi, je pense que nous devons nous refuser à assigner à des citoyens français (qui ont bien mérité de la patrie, qu'on ne l'oublie pas) une position qui, même pour les militaires étrangers qui nous servent, n'est pas en

rapport avec la justice et la generosite de notre caractere national. Aussi, je repousse le projet, si les conditions actuelles d'existence de la Legion etrangere ne sont pas modifiees.

J'ai remarque que bien des personnes, meme appartenant a l'armee, sont loin de se faire une idee bien nette des differentes categories militaires qui composent ce corps. Il faut avouer que cela s'explique par l'etrangete meme de ces conditions diverses; mais si l'Assemblee le permet, je les rappellerai succinctement.

Il y a d'abord, dans la Legion etrangere, des officiers comme dans les autres regiments, c'est-a-dire francais servant au titre francais, et jouissant, par consequent, des memes droits et des memes garanties que tous les autres officiers de l'armee.

Il y a des officiers etrangers, naturalises civilement, ou non, et servant tous egalement au titre etranger.

Il y a des officiers francais sortis du service etranger et servant au titre etranger.

Il y a enfin des officiers demissionnaires du service francais, et reintegres au titre etranger.

Lorsque les officiers etrangers ont ete places dans la Legion, en conformite de la loi du 9 mars 1831, leurs lettres de service etaient concues comme celles des corps francais. Ils croyaient donc n'etre soumis qu'a la condition de ne pas servir en France. Leur erreur etait bien naturelle, car les lois organiques du 11 avril 1831, 14 avril 1832, 19 mai 1834, sont muettes a leur sujet; et si l'article 3 de l'ordonnance du 5 mai 1832 les frappait (tres justement au point de vue national) d'une exclusion pour le commandement, du moins leur offrait-elle la voie de la naturalisation civile, pour rentrer dans le droit commun et obtenir la naturalisation militaire.

Tel etait, en effet, le sens de l'article 3 de l'ordonnance du 5 mai 1832, abroge depuis par l'ordonnance du 18 fevrier 1844. S'il eut pu rester quelque doute dans l'esprit des officiers de la Legion a cet egard, ce doute aurait disparu devant les explications donnees par le ministre de la guerre en maintes circonstances, et devant les autorisations de permutation accordees entre des officiers etrangers naturalises servant dans la Legion et des officiers des regiments francais.

J'ai eu sous les yeux:

1 deg. Une lettre du 3 decembre 1834 (posterieure ainsi a la promulgation de la loi sur l'etat des officiers), dans laquelle il est dit: "Direction du personnel et des operations militaires.... Ce n'est donc que lorsque M. de Caprez aura ete naturalise Francais qu'il sera en position de demander permuter; mais, tant qu'il conservera la qualite d'etranger, sa reclamation a cet egard ne saurait etre accueillie. Signe: Miot."

2 deg. Une liste des officiers etrangers, provenant notamment des regiments suisses, qui servent maintenant dans des corps francais, et qui sont sortis de la Legion par permutation. Parmi eux figurent un lieutenant-colonel et un chef de bataillon.

Cette position n'a ete changee qu'a l'organisation de la deuxieme Legion etrangere, en 1837. Depuis lors les brevets des officiers au titre etranger contiennent l'annotation suivante: Cette nomination etant faite en vertu de la loi du 9 mars 1831 ne donne pas a M.N. les droits conferes aux officiers francais par la loi sur l'avancement et celle sur l'etat des officiers.

Puis est survenue l'ordonnance du 16 mars 1838, qui, par les articles 195 à 203, règle l'avancement, dans la Légion, pour les grades supérieurs. Ces articles, dans leurs dispositions favorables à l'ancienneté, ne sont pas applicables en Algérie, par suite de l'application qui est faite à l'année de l'article 20 de la loi du 14 avril 1832.

Enfin a paru l'ordonnance du 18 février 1844, qui a, pour la première fois, décidé que la naturalisation civile n'ajoute aucun droit au commandement pour les officiers étrangers, et que les officiers français servant au titre étranger n'ont que les droits des officiers étrangers pour le commandement.

Aussi, peu à peu, les officiers étrangers se sont trouvés dans la position peu honorable et très blessante: 1^{er} deg. d'être révocables à volonté; 2^e deg. d'être, quel que soit leur grade, sous les ordres de l'officier français qui commande; 3^e deg. d'être privés à jamais, à un tour d'ancienneté, de devenir officiers supérieurs. On ne leur a conservé que les bénéfices de la loi du 11 avril 1831!

J'ajoute qu'en campagne, lorsqu'il a dû être fait application de la décision de 1844, cette décision a été violemment mise de côté par les généraux en chef de notre armée, comme nuisible au service de l'État et à la dignité de tous les officiers, étrangers ou non. Des officiers qui sont le type de l'honneur militaire ont obéi à un commandant de colonne au titre étranger, bien que connaissant l'incapacité dont le frappait l'ordonnance.

Quant aux officiers français sortis du service étranger, et admis avec un grade dans la Légion, leur position est prévue et définie par l'article 197 de l'ordonnance du 16 mars 1838. Il serait juste, indispensable même, d'améliorer leur sort; mais, pour éviter les abus, on est d'accord, en général, que ce mode d'admission aux emplois militaires devrait être supprimé pour l'avenir.

Restent les officiers démissionnaires du service français et remplacés au titre étranger.

Constatons d'abord que ce n'est qu'en fraude de la loi, par suite d'une fiction, que les officiers en question ont pu être placés dans la Légion. Mais peut-on exciper de cette illégalité pour repousser leurs demandes sans examen? Non, sans doute; et leurs droits, s'ils en ont, restent intacts. Mon opinion, basée sur l'examen des lois et règlements qui régissent l'armée, me porte à défendre la position des officiers démissionnaires, et à penser que le conseil d'État leur serait favorable, s'ils s'adressaient à lui pour régulariser leur position actuelle.

Il semble que c'est à tort que le Gouvernement a renoncé aux prérogatives auxquelles n'avaient pas porté de restriction les lois de 1818 et de 1832; et que, notamment pour les officiers démissionnaires, c'est à tort qu'il n'a pas soutenu, avec la loi et le droit, qu'il était permis au Pouvoir exécutif de replacer ces officiers dans les rangs de l'armée française.

En effet, avant la loi du 1^{er} avril 1848, la volonté du chef de l'État faisait d'un simple soldat un caporal ou un général. La loi de 1818 est la première restriction apportée à la toute-puissance du roi en fait d'avancement. C'est elle qui, en consacrant les droits de l'ancienneté, a fait participer l'armée à l'édit de 1789, portant que tous les Français seront admissibles à tous les emplois.

La loi du 14 avril 1832 n'a pas créé un seul principe nouveau en fait d'avancement; elle a seulement, disait le rapporteur devant la chambre des députés, élargi les droits du pouvoir nouveau, en supprimant de

la législation de 1818 les prescriptions incompatibles avec le bien du service, et provenant des défiances outrées, disait toujours le rapporteur, que l'on avait éprouvées contre l'ancien gouvernement.

Il est très remarquable qu'aucune de ces deux lois, la dernière surtout, n'ait pas résolu la question de légalité concernant la réintégration des officiers démissionnaires, et que, dans les discussions auxquelles elles ont donné lieu dans le parlement, pas une voix ne se soit élevée pour provoquer à ce sujet une solution désirable.

On conçoit que la loi du 1er avril 1818 se taise à cet égard; mais, après la controverse qui s'est élevée, à propos de cette réintégration, à la fin de 1828, il est vivement à regretter que le doute, au moins, soit encore permis.

Sous l'empire de la loi de 1818, le roi croyait avoir conservé le droit de rappeler au service les officiers démissionnaires. Il résulte de la dernière décision insérée au journal militaire officiel, premier semestre 1827, page 192, qu'il n'a jamais abandonné cette prérogative. Le gouvernement de juillet s'en est servi longtemps sans opposition; puis il y a renoncé de fait, mais en soutenant son droit à cet égard. Le gouvernement de février a relevé des officiers soit de la retraite, soit de la réforme, soit de la démission, en consultant seulement les intérêts de la République.

Il résulte de là qu'il n'existe aucune décision législative défavorable aux officiers démissionnaires. Il est à désirer qu'elle soit rendue, car ces officiers abandonnent généralement l'armée pour suivre une carrière plus avantageuse en temps de paix, et ils ne devraient pas pouvoir reprendre leur rang, par exemple, en temps de guerre, au préjudice de leurs camarades qui ont continué à suivre les bonnes et mauvaises chances de la carrière; mais enfin des décisions royales non rapportées existent, et elles établissent les droits des officiers démissionnaires.

Les officiers démissionnaires qui servent dans la Légion m'ont communiqué une liste de leurs camarades qui, plus heureux qu'eux, ont obtenu de la bienveillance du Gouvernement soit d'être réintégrés directement dans un régiment français, soit de permuter pour passer dans un de ces régiments, après avoir été nommés à la Légion et avant de rejoindre, soit enfin de sortir de la Légion avec un emploi dans l'état-major des places, que les officiers servant au titre français seuls peuvent obtenir.

On m'a cité, au 2^e régiment de la Légion, un fait assez curieux qui prouve que la législation est encore indécise à ce sujet. Deux officiers démissionnaires se rencontrent chez le directeur du personnel, demandant du service. Le premier, plus favorisé, est envoyé dans la Légion comme officier au titre étranger. Le deuxième, moins heureux et ayant moins de services, est envoyé aussi dans la Légion, mais en qualité de sergent, sans contracter d'engagement; et, ayant été nommé sous-lieutenant, il compte aujourd'hui au titre français. Cependant, aux termes de la loi d'avancement, et surtout de l'article 24 de l'ordonnance du 16 mars 1838, ce dernier ne pouvait légalement être réintégré au titre français, même comme sous-officier. Plusieurs officiers de la Légion, jadis démissionnaires, sont ainsi redevenus officiers au titre français.

Je ne terminerai pas sans mentionner la difficulté qui croît chaque jour, de faire faire un service actif aux vieux officiers, sous-officiers et soldats qui, après avoir rendu des services dans la Légion, ont acquis des droits à une position sédentaire. Les modifications que j'ai eu l'honneur de vous proposer par l'amendement qui a été distribué hier, permettraient d'avoir de l'humanité envers ces braves. Et c'est bien peu que de ne demander pour eux que de l'humanité; car en consultant la statistique au hasard, sur soixante officiers polonais, par exemple, arrivés à la Légion en 1832, cinquante-quatre

sont morts, tués à l'ennemi ou succombant aux intempéries du climat. N'est-il pas évident que la mort atteint les étrangers avant qu'ils aient rempli le temps voulu par la loi pour la retraite, et ne serait-ce pas repudier toutes nos traditions que de condamner plus longtemps à de si dures conditions ces fideles et intrepides défenseurs de notre drapeau?

Quant à la garde nationale mobile que le Gouvernement propose d'incorporer dans la Légion, au titre étranger, si des modifications équitables sont apportées à l'état des militaires servant à ce titre, elle y trouvera un champ digne de la noble et patriotique ardeur dont, au point de vue militaire, nous avons admiré le brillant essor aux jours néfastes de juin.

Souhaitons, en tout cas, que le nouveau triage qu'indique l'article 1er du projet ne soit point arbitraire, et surtout qu'il n'ait point pour base les opinions politiques.

J'aurai l'honneur de proposer à l'Assemblée de vouloir bien renvoyer mon amendement à l'examen de la commission.

Amendement.

Articles 1, 2 et 3.

Comme au projet du Gouvernement.

Art. 4.

Nonobstant le 5e paragraphe de l'art. 20 de la loi du 14 avril 1832, l'art. 200 de l'ordonnance du 16 mars 1838 sera applicable aux officiers étrangers, naturalisés ou non.

Art. 5.

La réforme de ces officiers pourra être prononcée par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre.

Le 5e paragraphe de l'art. 18 de la loi du 19 mai 1834 est applicable à la Légion étrangère.

Art. 6.

Les officiers étrangers naturalisés français seront aptes, après dix ans au moins de service dans la Légion, à être naturalisés militairement, par décision du pouvoir exécutif, rendue sur la proposition du chef de corps, faite à l'inspection générale.

La naturalisation militaire fait entrer l'officier dans le droit commun, et lui confère tous les droits de l'officier français.

L'article 5 de l'ordonnance du 3 mai 1832, modifiée par celle du 18 février 1844, sera définitivement arrêtée de manière que ce ne soit qu'à grade égal que les officiers étrangers naturalisés français soient sous les ordres des officiers français, et qu'ils commandent, à leur tour, ces derniers à supériorité de grade.

Art. 7.

Les officiers français sortis du service étranger, et actuellement pourvus d'un grade dans la Légion, sont déclarés aptes à être naturalisés militairement, après dix ans au moins de services effectifs.

Toutefois, l'art. 197 de l'ordonnance du 16 mars 1838 est supprimé, et aucun Français ne pourra, à l'avenir, être admis avec un grade dans

la Legion, s'il ne remplit les conditions voulues par la loi, pour l'admission aux emplois et l'avancement dans les autres corps.

Art. 8.

Les officiers demissionnaires du service francais, actuellement pourvus, dans la Legion, d'un grade au titre etranger, pourront:

Etre reintegres directement dans un des corps francais;

Ou permuter, pour passer dans un de ces corps;

Ou sortir de la Legion avec un emploi dans l'etat-major des places.

Toutefois, aucun officier demissionnaire ne pourra, a l'avenir, etre reintegre, a aucun titre, dans l'armee.

No 12.--Autre Lettre a la Patrie.

Paris, 5 janvier 1849.

A M. le redacteur de la Patrie.

Monsieur le redacteur,

Le rapport general du siege de Zaatcha a paru au _Moniteur_.

M. le general Herbillon, en parlant de l'affaire du 25 octobre, dit:

"Les assieges firent une sortie si vive que nous laissames entre leurs mains une caisse et des outils, et que je dus faire venir des troupes du camp pour assurer la retraite."

Je ne disconviens pas que ces troupes du camp soient arrivees fort a propos.

Je ne parlerai pas de mes trois pauvres capitaines, Tonchet, Butet et Nyko, blesses grievement tous trois, ni de ce que j'ai pu faire moi-meme.

Mais un fait qu'il etait bon de constater, c'est que l'ordre de battre en retraite, _donne par le general Herbillon_, m'a ete transmis par mon colonel, et que, jusqu'a l'arrivee de cet ordre, j'ai tenu la position _sans reculer d'une semelle_.

La colonne expeditionnaire tout entiere le sait.

Agreez, etc.

P.-N. BONAPARTE.

End of Project Gutenberg's Un mois en Afrique, by Pierre-Napoleon Bonaparte

*** END OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK UN MOIS EN AFRIQUE ***

***** This file should be named 11769.txt or 11769.zip *****

This and all associated files of various formats will be found in:

<http://www.gutenberg.net/1/1/7/6/11769/>

Produced by Tonya Allen, Renald Levesque and PG Distributed Proofreaders. This file was produced from images generously made available by the Bibliotheque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>.

Updated editions will replace the previous one--the old editions will be renamed.

Creating the works from public domain print editions means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg-tm electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG-tm concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for the eBooks, unless you receive specific permission. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the rules is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. They may be modified and printed and given away--you may do practically ANYTHING with public domain eBooks. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

*** START: FULL LICENSE ***

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg-tm mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase "Project Gutenberg"), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg-tm License (available with this file or online at <http://gutenberg.net/license>).

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg-tm electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg-tm electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg-tm electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg-tm electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg-tm electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg-tm electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg-tm electronic

works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg-tm electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is in the public domain in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg-tm mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg-tm works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg-tm name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg-tm License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg-tm work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country outside the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg-tm License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg-tm work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

1.E.2. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is derived from the public domain (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg-tm trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg-tm License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg-tm License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg-tm.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this

electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg-tm License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg-tm work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg-tm web site (www.gutenberg.net), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg-tm License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg-tm works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg-tm electronic works provided that

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg-tm works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg-tm License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg-tm works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg-tm works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg-tm electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from both the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and Michael Hart, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread

public domain works in creating the Project Gutenberg-tm collection. Despite these efforts, Project Gutenberg-tm electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg-tm electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH F3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg-tm electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg-tm electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg-tm work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg-tm work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg-tm

Project Gutenberg-tm is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers

including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need, is critical to reaching Project Gutenberg-tm's goals and ensuring that the Project Gutenberg-tm collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg-tm and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation web page at <http://www.pgla.org>.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Its 501(c)(3) letter is posted at <http://pgla.org/fundraising>. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's principal office is located at 4557 Melan Dr. S. Fairbanks, AK, 99712., but its volunteers and employees are scattered throughout numerous locations. Its business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887, email business@pgla.org. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's web site and official page at <http://pgla.org>

For additional contact information:

Dr. Gregory B. Newby
Chief Executive and Director
gnewby@pgla.org

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg-tm depends upon and cannot survive without wide spread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit <http://pgla.org>

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg Web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: <http://pglaf.org/donate>

Section 5. General Information About Project Gutenberg-tm electronic works.

Professor Michael S. Hart is the originator of the Project Gutenberg-tm concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For thirty years, he produced and distributed Project Gutenberg-tm eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg-tm eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as Public Domain in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Each eBook is in a subdirectory of the same number as the eBook's eBook number, often in several formats including plain vanilla ASCII, compressed (zipped), HTML and others.

Corrected EDITIONS of our eBooks replace the old file and take over the old filename and etext number. The replaced older file is renamed. VERSIONS based on separate sources are treated as new eBooks receiving new filenames and etext numbers.

Most people start at our Web site which has the main PG search facility:

<http://www.gutenberg.net>

This Web site includes information about Project Gutenberg-tm, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.

EBooks posted prior to November 2003, with eBook numbers BELOW #10000, are filed in directories based on their release date. If you want to download any of these eBooks directly, rather than using the regular search system you may utilize the following addresses and just download by the etext year. For example:

<http://www.gutenberg.net/etext06>

(Or /etext 05, 04, 03, 02, 01, 00, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91 or 90)

EBooks posted since November 2003, with etext numbers OVER #10000, are filed in a different way. The year of a release date is no longer part of the directory path. The path is based on the etext number (which is identical to the filename). The path to the file is made up of single digits corresponding to all but the last digit in the filename. For example an eBook of filename 10234 would be found at:

<http://www.gutenberg.net/1/0/2/3/10234>

or filename 24689 would be found at:

<http://www.gutenberg.net/2/4/6/8/24689>

An alternative method of locating eBooks:

<http://www.gutenberg.net/GUTINDEX.ALL>

Livros Grátis

(<http://www.livrosgratis.com.br>)

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)
[Baixar livros de Matemática](#)
[Baixar livros de Medicina](#)
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)
[Baixar livros de Meteorologia](#)
[Baixar Monografias e TCC](#)
[Baixar livros Multidisciplinar](#)
[Baixar livros de Música](#)
[Baixar livros de Psicologia](#)
[Baixar livros de Química](#)
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)
[Baixar livros de Serviço Social](#)
[Baixar livros de Sociologia](#)
[Baixar livros de Teologia](#)
[Baixar livros de Trabalho](#)
[Baixar livros de Turismo](#)